

PLAN DE PAYSAGE



DIAGNOSTIC – Juin 2008



Réalisation

Sandrine MARBACH
Chargée d'études paysages et aménagement du territoire, ECOSCOPE

Cathy GUILLOT
Assistante d'études et cartographe, ECOSCOPE

Photographies

Couverture et rapport : Sandrine MARBACH

INTRODUCTION.....4**1 LES MILIEUX PHYSIQUES ET NATURELS.....6**

1.1	COMPOSANTES DU MILIEU PHYSIQUE.....	6
1.1.1.	<i>Climatologie.....</i>	6
1.1.2.	<i>Géologie et géomorphologie.....</i>	6
1.1.3.	<i>Topographie.....</i>	8
1.1.4.	<i>Pédologie.....</i>	9
1.1.5.	<i>Hydrologie.....</i>	9
1.2	COMPOSANTES DU PATRIMOINE NATUREL.....	12
1.2.1.	<i>Les sites naturels remarquables inventoriés et les mesures de protection.....</i>	12
1.2.1.1.	Les inventaires.....	12
1.2.1.2.	Les protections réglementaires.....	13
1.2.1.3.	Les protections contractuelles.....	13
1.2.1.4.	Les sites bénéficiant d'une maîtrise foncière.....	14
1.2.2.	<i>Les grands types de milieux naturels.....</i>	16
1.2.2.1.	Les milieux forestiers.....	16
1.2.2.2.	Les milieux aquatiques des cours d'eau.....	17
1.2.2.3.	Les étangs.....	18
1.2.2.4.	Les tourbières.....	19
1.2.2.5.	Les milieux prairiaux.....	20
1.2.2.6.	Les milieux cultivés.....	21
1.2.2.7.	Les vergers et prés vergers.....	22
1.2.2.8.	Les milieux ligneux linéaires et ponctuels.....	23
1.2.2.9.	Les landes montagnardes et les friches.....	24
1.2.2.10.	Les falaises, rochers et éboulis.....	25

2 ANALYSE HISTORIQUE DES PAYSAGES..... 26

2.1	LA FORMATION ET LA DESCRIPTION DES GRANDES UNITES PAYSAGERES.....	26
2.1.1.	<i>Les milieux et les modes de colonisation humaine.....</i>	27
2.1.2.	<i>Unité 1 : La Haute Vallée du Rahin.....</i>	29
2.1.3.	<i>Unité 2 : La Moyenne Vallée du Rahin.....</i>	31
2.1.4.	<i>Unité 3 : Le Plateau des étangs de la Lizaine.....</i>	34
2.1.5.	<i>Unité 4 : Le Bassin de Belverne.....</i>	36
2.1.6.	<i>Unité 5 : Les villages du dôme sous-vosgien.....</i>	37
2.2	LES RICHESSES PAYSAGERES.....	39
2.2.1.	<i>Unité 1 : La haute vallée du Rahin.....</i>	39
2.2.2.	<i>Unité 2 : La moyenne vallée du Rahin.....</i>	42
2.2.3.	<i>Unité 3 : Le plateau des étangs de la Lizaine.....</i>	43
2.2.4.	<i>Unité 4 : Les villages du dôme sous-vosgien.....</i>	44
2.2.5.	<i>Unité 5 : Le bassin de Belverne.....</i>	45
2.2.6.	<i>Les attraits touristiques.....</i>	48
2.3	LES PROBLEMES ET SENSIBILITES PAYSAGERES.....	51
2.4	LES OUTILS DE GESTION ET DE PRISE EN COMPTE DES MILIEUX ET DES PAYSAGES.....	58
2.4.1.	<i>Les documents d'urbanisme.....</i>	58
2.4.2.	<i>Des réglementations des boisements obsolètes.....</i>	63
2.4.3.	<i>Statut et gestion de la forêt.....</i>	69
2.4.4.	<i>Bilan des rencontres communales.....</i>	70
2.5	LES GRANDS ENJEUX.....	73
2.5.1.	<i>Zones à forts enjeux pour une réouverture paysagère et la pérennisation de l'agriculture de moyenne montagne.....</i>	73
2.5.2.	<i>Zones à forts enjeux pour le cadre de vie des habitants.....</i>	74
2.5.3.	<i>Zones à forts enjeux de préservation du paysage identitaire.....</i>	76
2.5.4.	<i>Zones à forts enjeux pour l'image de marque de la CC Rahin et Chérimont.....</i>	76
2.5.5.	<i>Zones à forts enjeux de valorisation, de découverte paysagère et touristique.....</i>	79
2.5.6.	<i>Zones à forts enjeux de protection et de maintien des richesses naturelles.....</i>	79

INTRODUCTION

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



La Communauté de communes Rahin et Chérимont (CCRC) est située à l'extrémité méridionale des Vosges et occupe la partie Nord-Est du département de la Haute-Saône en région Franche-Comté.

Elle regroupe 9 communes : BELVERNE, CHAMPAGNEY, CLAIREGOUTTE, ECHAVANNE, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FREDERIC-FONTAINE, PLANCHER-BAS, PLANCHES-LES-MINES ET RONCHAMP. Ces communes occupent une superficie de 156 km² pour environ 11 240 habitants, soit une densité de 72 habitants au km².

Plusieurs axes structurants parcourent le territoire de la CCRC :

- la route N19 qui relie le pôle Ronchamp-Champagney à Belfort via le vaste massif de la forêt de Chérимont ;
- la route D16 qui traverse du Nord au Sud la CCRC en suivant une ligne Ballon de Servance / bassin de Champagney et Echavanne ;
- la route D4 qui relie Plancher-Bas à Champagney en rive droite du Rahin ;
- la route D438 aménagée en 2x2 voies au Sud de Belverne qui assure la continuité de l'itinéraire RN19 entre Lure et Belfort.

Le territoire de la CCRC se situe aux confins de plusieurs entités naturelles et paysagères (Vosges Saônoises, dôme sous-vosgien de Chérимont, et dépression sous-vosgienne pour le secteur de Frahier) aux dynamiques socioéconomiques très variées et qui se traduisent très distinctement dans les paysages.

Compte tenu de ce contexte et d'objectifs locaux bien affirmés :

- Entretien et ouverture des paysages agricoles (lutte contre enrésinement, enfrichement, etc.) ;
- Valorisation des paysages par le dynamisme agricole et l'attractivité touristique (entretien et balisage sentiers) ;
- Restauration de friches industrielles ;
- Mise en valeur des sites d'intérêt majeur (Base de plein air des Ballastières, station de la Planche des Belles Filles, Chapelle de Ronchamp, etc.) ;
- Valorisation du bâti ancien et intégration des extensions urbaines ;
- Respect de la qualité de vie des habitants ;

La CCRC a souhaité se doter d'un Plan de Paysage, dont la première étape de diagnostic du territoire est développée dans ce rapport.



LES MILLI
PHYSIQUES
ET NATUREL

EUX
SESS
ELS

1 LES MILIEUX PHYSIQUES ET NATURELS

1.1 Composantes du milieu physique

1.1.1. Climatologie

Le territoire de la CC Rahin et Chérimont appartient au domaine climatique de l'Europe occidentale et présente un climat de type océanique à influences continentales. Il est caractérisé par des variations climatiques remarquables, associé à de fortes précipitations, dont l'intensité et la fréquence sont fortement liées à la différence d'altitude entre le Nord (Ballon de Servance) et le Sud (Frédéric-Fontaine, Belverne).

L'analyse des données enregistrées à la station de Luxeuil-Saint-Sauveur (280 m) sur la période 1971/2000 souligne une amplitude thermique très forte de 22°C, indicatrice d'un caractère continental. Le mois de janvier est le mois le plus froid avec une moyenne de température de -4°C contre 26°C en août pour le mois le plus chaud.

Les statistiques de Luxeuil-Saint-Sauveur indiquent de plus des records de froid particulièrement sévères, avec plus de 100 jours de gelées par an.

Néanmoins, l'amplitude thermique étant assez élevée, les températures maximales se situent à un bien meilleur niveau et elles dépassent les 25° C en moyenne 42 fois par an.

L'ensoleillement hivernal est supérieur à celui de l'Alsace, ce qui se traduit, malgré la fraîcheur matinale, par un nombre raisonnable de jours sans dégel, 12 à Luxeuil contre 17 à Mulhouse. L'exposition dominante du territoire vers le Sud met de plus beaucoup de versants à l'abri des vents du Nord (Mourrière, Mont de Serre, ...).

Malgré ces fortes variations saisonnières, le territoire de la CC Rahin et Chérimont ne présente pas de sécheresse climatique car les précipitations sont très importantes.

En effet, le territoire est très arrosé tout au long de l'année. Les précipitations moyennes mensuelles sur la période 1971/2000 oscillent entre 70 mm et 105 mm, soit des précipitations annuelles moyennes de l'ordre de 1700 mm. Ces précipitations varient régulièrement allant des minimums au début du printemps (avril) et en été à des maximums en hiver, saison pendant laquelle le froid rend les précipitations neigeuses importantes. Celles-ci varient également en fonction du relief avec des différences locales entre la montagne (Plancher-les-Mines, Plancher-Bas) et les vallées (Ronchamp, Champagny).

Le caractère montagnard est plus marqué vers le Nord du territoire, avec des précipitations plus importantes et des températures légèrement plus faibles. Au Ballon de Servance, les précipitations sont supérieures à 1800 mm/an et la température moyenne annuelle est de 8°C.

La CC Rahin et Chérimont se caractérise donc par un climat humide toute l'année et un hiver rigoureux.

1.1.2. Géologie et géomorphologie

Géologie

La géologie du territoire d'étude est très diversifiée mais peut être regroupée en trois unités principales.

La moitié Nord appartient au domaine des Vosges saônoises (ou Vosges comtoises). Composé de dépôts volcaniques et de granites, ce secteur est le vestige du massif hercynien, mis en place lors du plissement de l'ère Primaire, puis longuement érodé à l'ère Secondaire et enfin rajeuni et relevé au Tertiaire lors du plissement alpin.

La seconde unité se situe en bordure du massif, dans la partie Sud du territoire. Elle appartient au domaine des dépressions et collines sous-vosgiennes. Du fait d'une érosion moins importante, les terrains sédimentaires de la fin de l'ère Primaire affleurent et le sous-sol est composé principalement de grès imperméables (d'où la présence de nombreux étangs : Etangs Noirefau, Etangs de la Charbonnière, Etangs Tabourot).

De façon ponctuelle, des couches carbonifères fines affleurent dans le bassin de Champagny et Ronchamp. Le lignite, les houilles et l'antracite présents dans ces couches, sont extraits dès le XVIII^{ème} siècle comme l'attestent les nombreux puits (puits Arthur, puits du Magny, puits du Chanois, ...).

Enfin, une troisième unité peut être identifiée au sud-ouest sur les communes de Clairegoutte, Frédéric-Fontaine et Belverne. Cette unité, appelée dôme sous-vosgien du Chérimont, est constituée de grès et de marnes ; elle correspond à une déformation géologique ancienne conduisant à la formation d'un petit massif bien distinct.

L'ensemble est soumis à un réseau important de failles, témoignant des violents mouvements tectoniques qui se sont succédés au cours des temps géologiques. Ces failles sont globalement orientées Sud-Ouest/Nord-Est (forêt du Chérimont, bassin de Belverne) et Ouest/Est (la Bouverie/la Houillère, les Granges Godey).

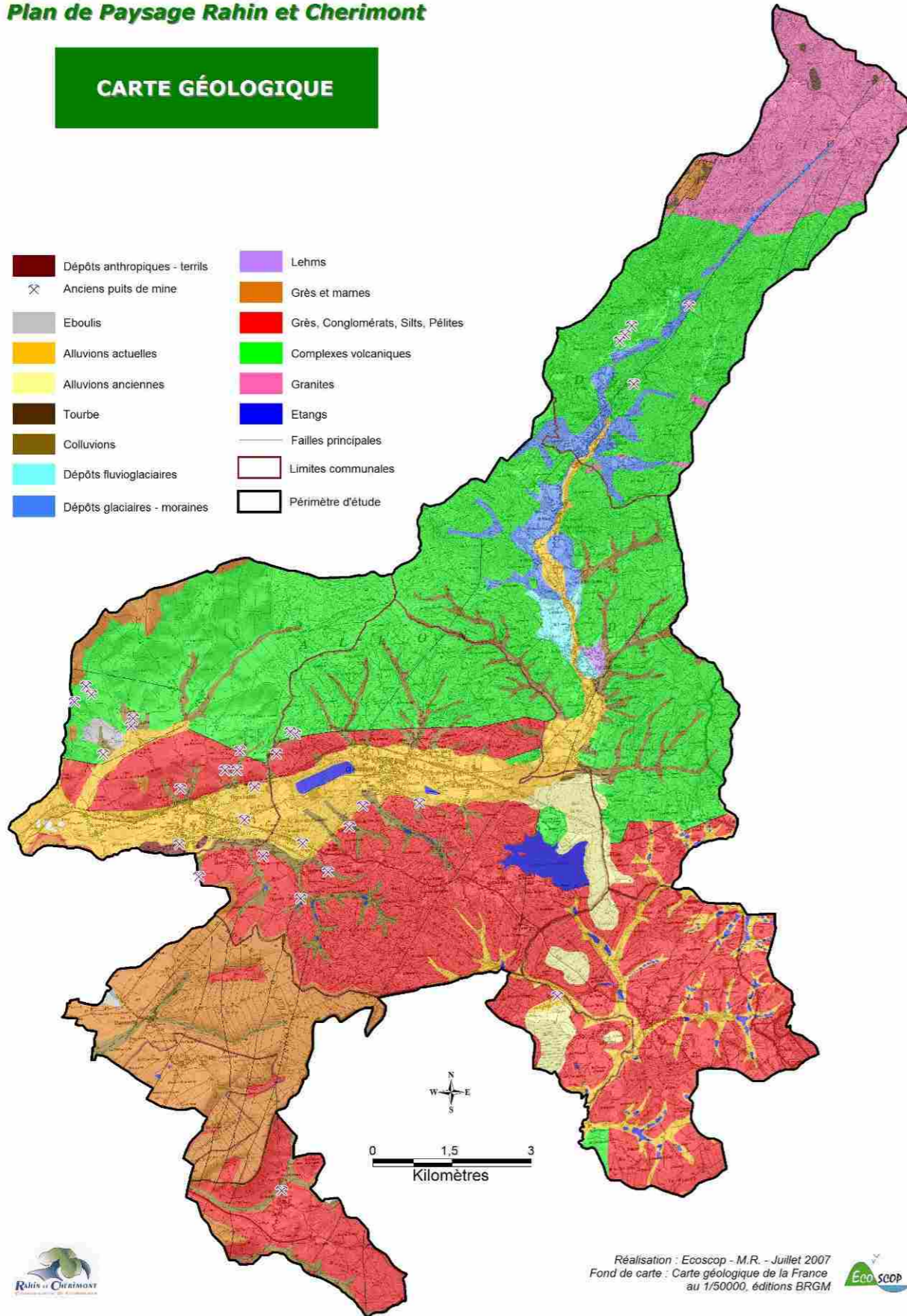
Ce réseau de fracture a permis l'infiltration de nombreux minerais métalliques, plomb argentifère, cuivre, plomb sulfuré, fer sulfuré aurifère... Ces minerais seront largement exploités au cours des siècles. Les anciens puits de mines disséminés (mines de Notre Dame, mines de la Montignotte) en sont les vestiges.

Enfin, des formations superficielles plus récentes recouvrent les fonds de vallées et les dépressions. Ces formations sont liées à des dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires (vallée du Rahin principalement) et des dépôts fluviatiles (alluvions des principaux cours d'eau).

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

CARTE GÉOLOGIQUE

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Dépôts anthropiques - terrils |  Lehms |
|  Anciens puits de mine |  Grès et marnes |
|  Eboulis |  Grès, Conglomérats, Silt, Pélites |
|  Alluvions actuelles |  Complexes volcaniques |
|  Alluvions anciennes |  Granites |
|  Tourbe |  Etangs |
|  Colluvions |  Failles principales |
|  Dépôts fluvioglaciaires |  Limites communales |
|  Dépôts glaciaires - moraines |  Périmètre d'étude |



Réalisation : Ecoscop - M.R. - Juillet 2007
 Fond de carte : Carte géologique de la France au 1/50000, éditions BRGM

Géomorphologie

D'un point de vue géomorphologique, les glaciations successives de l'époque Quaternaire ont contribué au façonnage des paysages des Vosges comtoises. Le glacier du Rahin recouvrait les parties sommitales du massif, s'étendant au maximum jusqu'à Plancher-Bas.

Au cours de cette activité glaciaire, la vallée se creuse progressivement, avant d'être recouvert par des dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires. En se retirant, le glacier pratique une érosion importante en raclant la surface des roches du socle.

Il en résulte des paysages typiques : moraine frontale (colline de Passavant sous Plancher-Bas), verrou glaciaire (roche du Laurier), cuvette permettant la création de tourbière (Petit et Grand Rossely), cirque glaciaire, roche moutonnée ou polie, bloc erratique... La vallée du Rahin, qui possède une structure caractéristique en U avec un lit encaissé et des pentes fortes, constitue l'héritage le plus représentatif.

Plus au Sud, à la sortie de la vallée de Rahin, le relief est plus vallonné et n'a pas été soumis à l'influence glaciaire.



Au niveau de Plancher-les-Mines, les glaciations successives ont creusé une vallée en U, caractérisée par des pentes fortes et un fond plat. L'ensemble est recouvert de dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires

1.1.3. Topographie

Le territoire de la CC Rahin et Chérumont occupe une position intermédiaire entre le Sud du massif des Vosges et les plaines de Haute-Saône. Il assure la transition entre des territoires montagnards et des paysages de vallons et de plaines.

3 unités topographiques principales peuvent être distinguées : les Vosges saônoises au Nord, la dépression sous-vosgienne au centre et au Sud-Est et le Dôme sous-vosgien au Sud-Ouest. L'axe principal Nord-Est/Sud-Ouest traverse ces différentes unités avec des altitudes décroissant globalement du Nord vers le Sud.

Les Vosges saônoises constituent le pôle montagnard du territoire. Elles sont limitées au Nord par la ligne de crête reliant le Ballon de Servance (1216 m) à la Tête de la Grande Goutte (1118 m), à l'Est et à l'Ouest par la ligne de crêtes des massifs. Les reliefs sont marqués, avec des altitudes variant de 500 à 1150 m. Les principaux sommets sont la Planche des Belles Filles (1148 m), la Tête de Demesy (1132 m) ou encore la Tête des Fougères (1114 m).

L'ensemble est ponctué de petites vallées entaillant le massif (ruisseau de la Selle, Rhien, ruisseau de la Goutte). La plus importante, la vallée du Rahin, vallée encaissée aux pentes fortes, séparent les deux principales chaînes montagneuses au Nord de Plancher-les-Mines.

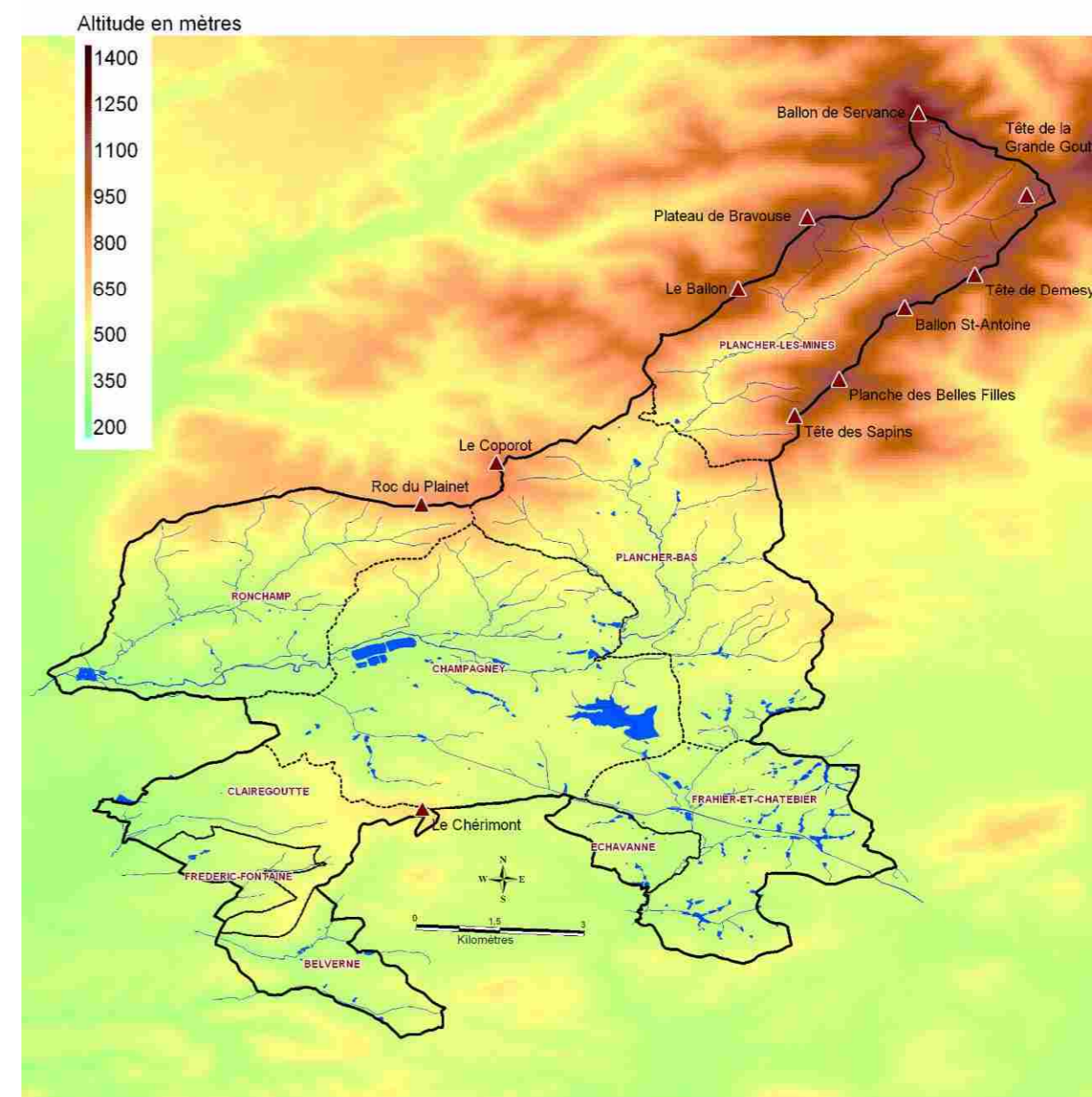
La dépression sous-vosgienne forme la partie centrale et la partie Est du territoire. Elle s'étale en partie sur les communes de Ronchamp, Champagnéy, Frahier-et-Chatebier et Echavanne. Cette unité est marquée par un relief vallonné, typique des bordures de massif ancien, avec des altitudes faibles de l'ordre de 350 à 540 m.

A l'intérieur de cette unité, le bassin de Ronchamp/Champagnéy forme une entité distincte, séparée du reste de la dépression par un étranglement topographique. Il se caractérise par une vallée moyennement large et faiblement encaissée, orientée Est-Ouest. Plus à l'Est, le complexe d'étangs de Frahier-et-Chatebier traduit des substrats plus argileux et une topographie plus douce.

Le Dôme sous-vosgien, au Sud-Ouest du territoire, se présente sous la forme d'un dôme dont le sommet atteint 590 m. Isolé du massif vosgien, il présente des pentes relativement fortes au Nord et à l'Est, provoquant une légère cassure par rapport à la dépression sous-vosgienne. A l'Ouest, les pentes redeviennent plus faibles et le relief s'assouplit permettant l'installation des villages de Clairegoutte, Frédéric-Fontaine et Belverne.

Plan de Paysage Rahin et Chérumont

TOPOGRAPHIE



- Points hauts
- Cours d'eau
- Etangs et plans d'eau
- Limites communales
- Périmètre d'étude

Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Juillet 2007
Sources des données : IGN BD Topo



La dépression sous-vosgienne, ici le bassin de Frahier-et-Chatebier, est marquée par un relief vallonné, typique des bordures de massif ancien

1.1.4. Pédologie

Les structures géologiques et géomorphologiques, associées au climat, ont non seulement fixé le relief général et la microtopographie, mais ont également contribué à la composition des sols. Il en résulte des caractéristiques physiques et chimiques propres au territoire qui conditionnent l'occupation du sol et la végétation présente.

D'une façon générale, les sols se développent sous l'action conjointe de l'altération des roches du sous-sol et de l'activité des microorganismes qui structurent les horizons superficiels des sols.

Sur le territoire d'étude, la présence de roches siliceuses (grès, granites et roches volcaniques) conduit à des sols plutôt acides. Ce sont généralement des sols bruns à lessivés, assez pauvres, et caractérisés par des horizons profonds et une activité biologique importante. Ils sont typiques des milieux forestiers sous climat continental et présentent une valeur agronomique plutôt faible.

Dans les secteurs agricoles et prairiaux, les pratiques agricoles ont conduit progressivement à une amélioration du sol (apport de matières organiques) permettant une meilleure productivité.

De plus, dans des situations bien spécifiques, on peut rencontrer des sols plus particuliers, adaptés à des conditions particulières. Par exemple, sur les versants raides du massif (Roche des Fées, Rochers du Changeur), se développent des sols peu évolués, constamment remaniés par les colluvionnements. Sur la moyenne vallée du Rahin, les sols reposant sur les alluvions possèdent des caractéristiques plus hydromorphes, du fait d'un contact fréquent avec la nappe de la rivière (le Plain, les Etaulottes). Ces sols hydromorphes se développent également sur des substrats marneux, comme à Belverne.

1.1.5. Hydrologie

Réseau hydrographique

Le territoire de la CC Rahin et Chérimont est découpé en deux grands bassins versants : le bassin versant de la Saône qui occupe la majorité de la zone d'étude et le bassin versant du Doubs délimité par une ligne de crête reliant le Chérimont au Sud et le Mont Vieilley à l'Est.

Le réseau hydrographique est dense, avec de nombreux petits cours d'eau permanents ou temporaires qui alimentent la rivière principale, le Rahin. Les différents affluents (ruisseau du Rosely, ruisseau de la Goutte) charrient de nombreuses alluvions granitiques et entaillent le massif.

Le Rahin prend sa source au Col du Stalon ; il s'écoule en direction du Sud-Ouest jusqu'à Plancher-Bas puis s'écoule vers l'Est jusqu'à Ronchamp. Il se jette ensuite dans l'Ognon, affluent de la Saône, au niveau de Villersexel. Le principal affluent, le Rhien, se jette dans le Rahin au niveau de Ronchamp.

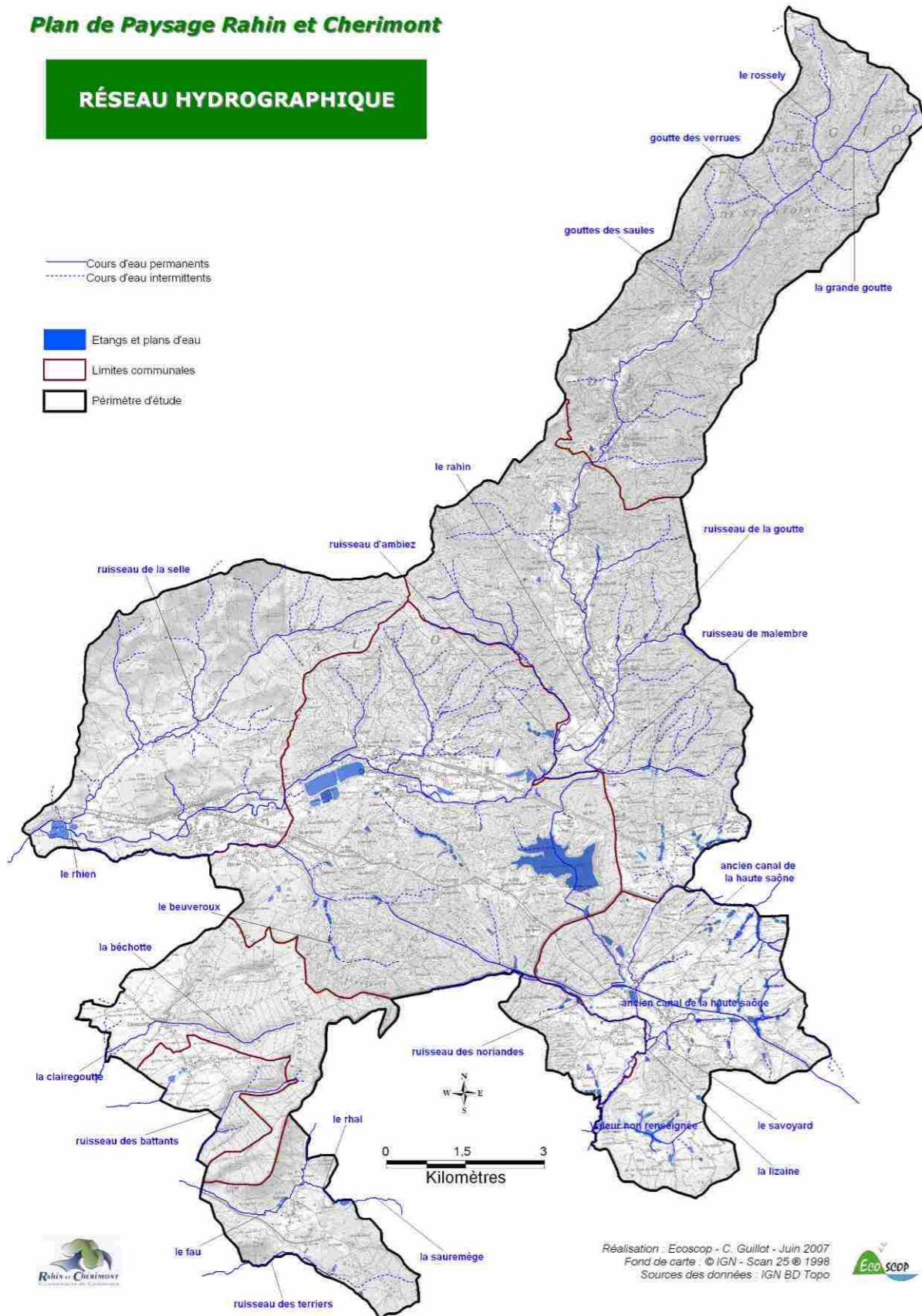
Au Sud-Ouest, un ensemble de ruisseaux permanents et temporaires (la Béchette, le Fau, le ruisseau des Terriers) forme une tête de bassin au sein du Chérimont ; leur confluence avec le Rahin se situe en aval de la zone d'étude.

A l'Est, les ruisseaux (ruisseau des Noriandes, le Savoyard) confluent pour former la Lizaine, rivière transitant vers le Sud, dans le Territoire de Belfort. Elle rejoint l'Allan, affluent du Doubs, au niveau de Montbéliard

Les importantes précipitations, le couvert forestier dense et les différents types de formations géologiques superficielles jouent un rôle régulateur qui assure aux cours d'eau un débit régulier tout au long de l'année. Toutefois, les variations du régime hydrologique sont fortement dépendantes de l'abondance des précipitations sur le massif.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE



Les étangs

Une région d'étangs se distingue au Sud-Ouest du territoire, là où les caractéristiques imperméables du sous-sol favorisent leur création. Pour la plupart d'origine anthropique, ces étangs ont avant tout une vocation piscicole et assurent des réserves en eau (les Carpières, les Fossiers, la Barberotte). Ils ont généralement des superficies réduites de l'ordre de quelques dizaines d'ares et de faible profondeur (entre 2 et 4 mètres au maximum).

Court-circuitant pour la plupart des ruisseaux temporaires, ils possèdent un impact non négligeable sur le réseau hydrographique superficiel.



Etang de pêche à Frahier-et-Chatebier

Le Bassin de Champagny et l'ancien canal de la Haute-Saône

Après la défaite de 1871 et la perte de l'Alsace-Lorraine, la France se trouva démunie de la liaison par voie navigable entre le canal du Rhône au Rhin et les régions industrielles et minières de l'Est du pays. La décision fut prise de rétablir la communication par le creusement du Canal de l'Est qui desservait le bassin houiller de Ronchamp. Ce canal, d'une longueur de 85 km, ne disposait cependant pas, à cette altitude (375 m), d'une alimentation suffisante en eau, où seul le Rahin pouvait l'alimenter hors période sèche.

Le Bassin de Champagney, réservoir d'eau d'une superficie de 107 ha et d'une capacité de 13 millions de m³, a ainsi été construit sur la période 1882/1905 pour alimenter ce canal.

Suite au retour de l'Alsace-Lorraine à la France, la liaison Montbéliard/Haute-Saône fut abandonnée et seule une partie du canal fut mise en service.

A l'heure actuelle, les eaux de la retenue servent à l'alimentation du Canal du Rhône au Rhin. Le plan d'eau est également utilisé comme base de loisir.



Bassin de Champagney en cours de vidange

Qualité des cours d'eau et perturbations rencontrées

Les cours d'eau situés en tête de bassin versant présentent dans l'ensemble une excellente qualité physico-chimique et biologique rappelant celle des torrents alpins. Les afférences et les cours d'eau abritent des espèces intéressantes, chabot, truite et écrevisse à pattes blanches, indicatrices d'un milieu aquatique de qualité.

De façon plus précise, le Rahin présente une qualité excellente (classe 1A) jusqu'à l'amont de Plancher-les-Mines, puis une qualité bonne (1B) jusqu'à Ronchamp. La Lizaine et ses affluents possèdent, quant à eux, une bonne qualité sur le territoire d'étude.

Ponctuellement, des perturbations peuvent affecter la qualité des cours d'eau. Les anciennes industries aux activités intenses ont souvent laissé des héritages polluants, ce qui est visible par la présence de micropolluants sur les mousses et les sédiments.

Les étangs, situés en tête de bassin, peuvent également contribuer à une perturbation des ruisseaux par des diminutions d'écoulement en période d'étiage ou encore par une modification des températures de l'eau lors des vidanges ponctuelles.

De façon locale, les rejets d'effluents domestiques, liés à la présence d'habitats isolés privés d'assainissement collectif, peuvent également conduire à des pollutions ponctuelles des cours d'eau.

Spécificités et usages de l'eau

Le Rahin, principal cours d'eau du territoire d'étude, possède un régime torrentiel qui a favorisé le développement de l'énergie hydraulique.

Historiquement, les habitats isolés et les hameaux se sont implantés le long des cours d'eau et de nombreux moulins se sont construits le long du Rahin et de la Lizaine (moulin de Chatebier, moulin de la Généchaux). Les industries se sont alors succédées : scieries, tanneries, clouteries, saboteries, papeteries. La qualité des eaux a également permis l'implantation de verreries. Au XIX^{ème} siècle, le développement de l'activité métallurgique contribue à maintenir ces moulins en activité (usines Spindler et Priquelier).

A l'heure actuelle, l'utilisation de l'énergie hydraulique tend à disparaître avec l'arrêt de l'activité industrielle et les différentes installations sont progressivement abandonnées.

En ce qui concerne l'agriculture, l'irrigation des parcelles a été favorisée par les nombreux étangs mais reste limitée à ce secteur bien précis.

A Champagney, des anciennes ballastières ont historiquement été implantées dans le lit majeur du Rahin. Ces carrières ont permis de produire les matériaux nécessaires à la fabrication des ballasts de chemin de fer. A la fin de l'exploitation, le site a été converti en base de loisirs pour la baignade et la pêche.



Canal d'amenée des eaux du Bassin de Champagney
Ancien canal de la Haute-Saône à Frahier-et-Chatebier ??

1.2 Composantes du patrimoine naturel

1.2.1. Les sites naturels remarquables inventoriés et les mesures de protection

Les composantes physiques de la CC Rahin et Chérumont ont favorisé l'installation d'une faune et d'une flore typiques et ont contribué à la formation d'un nombre important de sites naturels remarquables (tourbières, forêts de pente, ...).

Le recensement des différents sites naturels remarquables de la CC Rahin et Chérumont est basé sur les ressources bibliographiques et les inventaires fournis par la DIREN Franche-Comté (ZNIEFF, Inventaire des zones humides, ...) et par le Conseil Général de la Haute-Saône (Espaces Naturels Sensibles).

La majorité des inventaires et des zones réglementées se situent sur le secteur de la forêt de Saint-Antoine, au Nord du territoire. Dans cette zone particulièrement remarquable, de nombreux inventaires et mesures de protection se superposent.

1.2.1.1. Les inventaires

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Seules les communes de Plancher-les-Mines, Plancher-Bas et Ronchamp sont concernées par la présence de ZNIEFF. L'inventaire de ces zones a pour objet de contribuer à une gestion raisonnée de l'environnement naturel, en tenant compte à la fois des exigences économiques et du souci du maintien des richesses naturelles.

L'inventaire ZNIEFF a été récemment rénové et la seconde version est actuellement en cours de finalisation.

Les ZNIEFF de type II incluent de grands ensembles naturels riches, présentant une grande variété d'habitats. Les ZNIEFF de type I, de superficie plus faible, présentent, quant à elle, un fort intérêt biologique et écologique du fait de la présence d'espèces et/ou de milieux remarquables.

9 ZNIEFF de type I ont été recensés sur le territoire de la CC Rahin et Chérumont. Certaines d'entre elles concernent plutôt les sites limitrophes et ne sont inclus que partiellement dans le territoire d'étude (comme les **Pentes et plaines des forêts d'Ullyse et de la Beusinière**).

Les **Mines souterraines Notre Dame, du Laury et de la Montignotte** : Il s'agit d'un ensemble de mines autrefois exploitées pour leurs minerais. Outre leur intérêt archéologique, ces galeries désaffectées accueillent une faune remarquable, caractéristique d'une richesse biologique forte. En effet, ces mines constituent un gîte d'hivernage pour plusieurs espèces de Chiroptères, tels que des Vespertillons et le Grand Murin, toutes inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées de France. Ces mines abritent également des Salamandres, attirées par l'humidité constante du milieu. Ces sites sont soumis à un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB) depuis 1989, qui interdit toute pénétration dans les galeries.

Logé au fond d'un cirque glaciaire, le **Vallon de Rosely** abrite deux tourbières, classées parmi les plus intéressantes de Haute-Saône. Caractéristique des hauts-marais et des bas-

marais acides, la végétation présente un intérêt particulier avec la présence d'espèces protégées telles que le Rossolis à feuilles rondes, l'Andromède à feuilles de Polium, ou encore la Camarine noire. La faune est également riche avec la présence de 3 Odonates relictives glaciaires et du Grand Tétrás dans les groupements forestiers attenants.

Modelé par l'action des glaciers, la partie Sud du **Ballon de Servance et les pelouses du Col du Beurey** proposent une diversité de milieux, des pelouses sur sols squelettiques aux hêtraies montagnardes en passant par les landes à Callunes ou les prairies à Molinies. Elles abritent une faune patrimoniale riche, caractéristique des milieux montagnards.

L'altitude et la végétation montagnarde font de la **Planche des Belles Filles et du Ballon Saint-Antoine** un site favorable au Grand Tétrás, espèce rare affectée d'une régression forte et continue sur le massif mais aussi à la Chouette de Tengmalm. Il en est de même pour le site du **Plateau, de la tourbière et du Grand pré de Bravouse** dont seuls les versants boisés sont inclus dans le territoire de la CC.

La **Haute vallée du Rahin** regroupe des cours d'eau d'excellente qualité rappelant celle des torrents alpins. Les rochers bordant les ruisseaux hébergent des mousses et des plantes remarquables.

L'**Endroit de Saint-Antoine et du ruisseau des Saules** comprend un complexe de pitons rocheux, de falaises, de ravins à éboulis et de forêts. Il abrite un certain nombre d'espèces remarquables comme le Faucon pèlerin, le Grand Tétrás, la Chouette de Tengmalm, le Pic cendré ou encore le Cassenoix moucheté.

Sur le ban communal de Ronchamp, les **Sommets des Monts des Vannes** abritent un vaste massif forestier feuillu, dont les fortes pentes sont colonisées par une grande diversité de groupements végétaux. L'humidité qui imprègne le milieu à la tête des différents ruisseaux permet le développement de plusieurs stations d'Osmonde royale, fougère bénéficiant d'une protection régionale. Le site accueille également de façon ponctuelle le Grand Tétrás et possède une petite population de Gêlinotte des bois.

Les ZNIEFF de type II englobent les forêts, landes et marais de la région des Ballons d'Alsace et de Servance ainsi que la vallée supérieure de l'Ognon et de ses affluents : Ballon, Vannoise et Raddon.

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Publié en 1994 par le Ministère chargé de l'Environnement, cet inventaire constitue un recueil scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS). Cet inventaire a permis d'identifier une zone qui s'étend sur tout le massif des Hautes Vosges, jusqu'à Plancher-les-Mines.

L'inventaire des tourbières de Franche – Comté

Il a été lancé en 1996 par Espaces Naturels Comtois sur l'ensemble de la Région Franche-Comté. 3 tourbières ont été recensées sur notre territoire : les tourbières du Petit et du Grand Rosely ainsi que la tourbière au nord de la Tête des Gouttes.

L'inventaire des zones humides

Lancé par la DIREN Franche-Comté et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en 2001 dans le cadre du SDAGE, il vise à recenser les zones humides du territoire. Ces zones sont définies comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce ou d'eau saumâtre de façon permanente ou temporaire ». Cet inventaire est réalisé dans le cadre de la loi sur l'eau qui institue les zones humides comme d'intérêt général.

La cartographie des zones humides fournies par la DIREN Franche-Comté montre un ensemble de zones humides ponctuant le territoire, avec une plus forte occurrence dans la dépression sous-vosgienne.

Les plus représentés sont les étangs et les prairies humides le long des cours d'eau (Rahin, Lizaine). Quelques boisements alluviaux sont également présents de façon ponctuelle (Rhien, Rahin, Fau, ruisseau des Terriers et des Noriandes).

L'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département de la Haute Saône

Un recensement des milieux naturels présents sur le département de la Haute-Saône a été réalisé dans le cadre d'un mémoire universitaire suivi par le Conseil Général.

Cette étude consiste en une synthèse des données existantes, destinée à fournir une base de travail au Conseil Général pour la mise en place d'une politique intégrant les espaces naturels. Le travail réalisé a permis de localiser des informations concernant la répartition des espèces et des milieux naturels présents sur le département. Il a abouti à l'élaboration d'une cartographie des sites existants et des sites potentiellement existants, liée à une base de données contenant des informations sur les espèces.

A priori, aucun site de la CC Rahin et Chérumont n'est désigné par cet inventaire.

1.2.1.2. Les protections réglementairesLes Réserves naturelles nationales

Les réserves naturelles sont des territoires classés lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, de gisements de minéraux et de fouilles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.

La Réserve naturelle des Ballons comtois, créée en 2002, a pour principal objectif la protection d'un patrimoine naturel exceptionnel, représenté par des forêts à forte naturalité, des éboulis et promontoires rocheux, des tourbières et des pâturages d'altitude.

Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB)

Plusieurs sites bénéficient d'une protection par APB. Une partie de ces sites concernent les mines accueillant des populations de Chiroptères : Mines Notre-Dame, Au dessus du Pont Piron, du Laury, du Mourlot, de la Montignotte-Sainte-Barbe. Les accès y sont interdits.

L'autre partie de ces APB englobent les ruisseaux de tête de bassin qui accueillent des populations d'écrevisses à pattes blanches : ruisseaux de la Combe Hélienne, du Rupt des Gouttes, du Rhien, du Mont de Serre, de la Selle, de Fontaine Robert et des Battants.

La forêt de Saint-Antoine est également soumise à une APB. Elle prend en compte la majorité des ZNIEFF citées plus haut et est en partie incluse dans la Réserve naturelle. La sauvegarde du Grand Tétrás est l'une des raisons principales ayant motivé le classement.

Les Réserves Biologiques Domaniales

Les réserves biologiques domaniales et forestières sont des espaces forestiers protégés, rares ou fragiles, dans les forêts domaniales et dans les forêts non domaniales soumises au régime forestier.

Gérée par l'ONF, la Réserve biologique domaniale de la Forêt de Saint-Antoine, créée en 1984, se superpose aux limites de la Réserve naturelle.

1.2.1.3. Les protections contractuellesLes sites d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000 (ZSC et ZPS)

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des sites proposés à l'Union Européenne, dans le cadre de la mise en place d'un vaste réseau écologique à l'échelle de l'Europe, Natura 2000. Ces sites sont désignés en fonction des habitats naturels et des espèces contribuant à la richesse biologique du continent européen. A travers une procédure contractuelle, l'objectif est de conserver la richesse de ces sites.

Sur le territoire de la CC Rahin et Chérumont, la ZSC "Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance" a été désignée pour la richesse de ses habitats (milieux forestiers, tourbières, ...) et de ses espèces (Grand Tétrás, ...).

En parallèle, les Zones de Protection Spéciale (ZPS), application de la Directive Oiseaux, permettent d'assurer la protection des sites naturels d'importance européenne pour les

espèces d'oiseaux sauvages. La ZPS "Réserve naturelle des Ballons comtois" a été désignée dans cet objectif. Les contours sont identiques à ceux de la Réserve naturelle.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges :

6 communes de la CC Rahin et Chérimont sont membres du PNRBV : Plancher-les-Mines, Plancher-Bas, Champagny, Ronchamp, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine. Les principaux enjeux pour les années à venir sont liés au renouvellement des activités économiques et au maintien des agriculteurs (pour la pérennisation de l'activité agricole et pour les paysages) ainsi qu'à la qualité du cadre de vie.

Aussi, les grands axes de la politique du PNRBV suivent 4 objectifs décrits dans la Charte approuvée le 5 juin 1998 :

- Protéger et mettre en valeur les Hautes-Vosges et leurs versants boisés ;
- Maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité ;
- Contribuer au développement économique en valorisant les patrimoines ;
- Contribuer au développement culturel.

La Charte du PNRBV, en cours de révision, rattache la CC Rahin et Chérimont au territoire « vallées vosgiennes et plateau des Mille Etangs » concerné par les problèmes de dévitalisation.

Les orientations du Parc pour ce territoire sont de contribuer au développement économique, social et culturel par la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager. Ils visent également à protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages pour renforcer l'attractivité du paysage.

Pour cela, les principaux objectifs sont de maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité et contribuer au développement économique en valorisant les patrimoines.

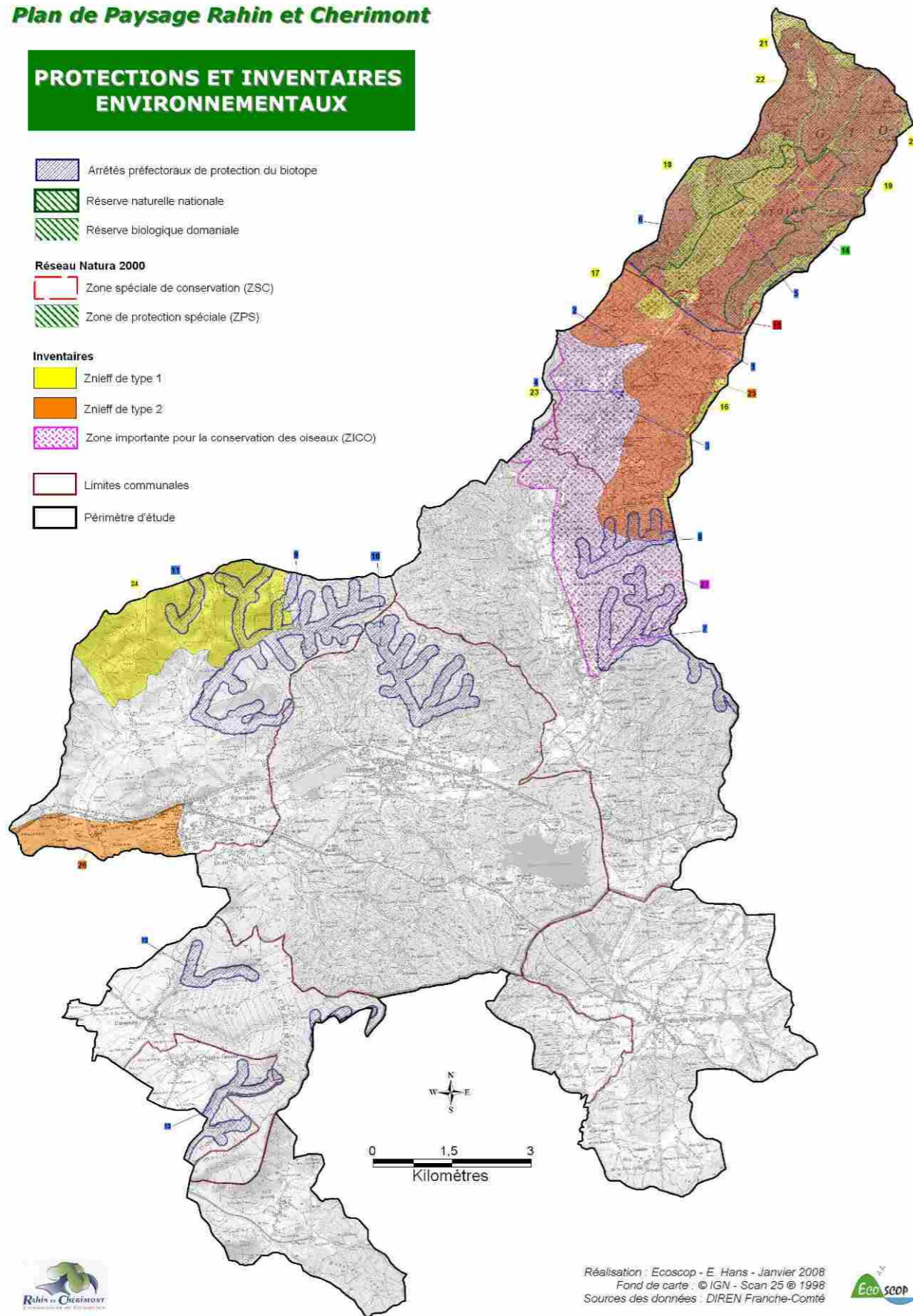
1.2.1.4. Les sites bénéficiant d'une maîtrise foncière

Aucun site de la CC Rahin et Chérimont ne bénéficie d'une maîtrise foncière.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

-  Arrêtés préfectoraux de protection du biotope
-  Réserve naturelle nationale
-  Réserve biologique domaniale
- Réseau Natura 2000**
 -  Zone spéciale de conservation (ZSC)
 -  Zone de protection spéciale (ZPS)
- Inventaires**
 -  Znieff de type 1
 -  Znieff de type 2
 -  Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - E. Hans - Janvier 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : DIREN Franche-Comté

Protections réglementaires

Arrêté préfectoral de protection du biotope	1	Mines Notre-Dame
	2	Mines de la Montignotte/Sainte-Barbe
	3	Mines du Mourlot
	4	Mines du Laury
	5	Mines Au dessus du Pont Piron
	6	Forêt de Saint-Antoine
	7	Ruisseau de la Combe Hélienne
	8	Ruisseau du Rupt des Gouttes
	9	Ruisseau du Rhien
	10	Ruisseau du Mont de Serre
	11	Ruisseau de la Selle
	12	Ruisseau de Fontaine Robert
	13	Ruisseau des Battants
Réserve naturelle nationale	14	Réserve naturelle des Ballons comtois
Réserve biologique domaniale	14	Réserve biologique domaniale de Saint-Antoine
Réseau Natura 2000		
Zone spéciale de conservation	15	Forêts, landes et marais de la région des Ballons d'Alsace et de Servance
Zone de protection spéciale	14	Réserve naturelle des Ballons comtois (partie Franc-Comtoise)
Inventaires		
ZNIEFF de type 1	16	Planche des Belles Filles et Ballon de Saint Antoine
	17	Endroit de Saint Antoine et Ruisseau des Saules
	18	Plateau de Bravouse, tourbière et Grand Pré de Bravouse
	19	Haute Vallée du Rahin
	20	Pentes et plains des forêts d'Ullyse et de la Beusinière
	21	Chaume du Ballon de Servance et du Col du Beurey
	22	Vallon du Rosely
	23	Mines souterraines Notre-Dame, du Laury et de la Montignotte
24	Sommets des Monts de Vannes	
ZNIEFF de type 2	25	Forêt, landes et marais de la région des Ballons d'Alsace et de Servance
	26	Vallée supérieure de l'Ognon et ses affluents Ballon, Vannoise et Raddon
ZICO	27	Massif des Hautes Vosges

1.2.2. Les grands types de milieux naturels

L'altitude, le relief, la pédologie et les conditions climatiques sont les principaux facteurs qui régissent la répartition des milieux naturels du territoire de la CC Rahin et Chérimont.

Les sommets et les versants sont occupés par des forêts de hêtres et de résineux, à caractère montagnard. Les plateaux et les vallons de la dépression sous-vosgienne sont majoritairement dominés par des forêts de feuillus, typiques de l'étage collinéen. Les fonds de vallée, à la topographie plus plane, ainsi que le bassin de Frahier-Chatebier sont recouverts de terrains exploités : prairies, cultures, prés-vergers. Les zones les plus humides sont colonisées par une végétation alluviale caractéristique.

Ponctuellement, les micro-dépressions, qu'elles soient naturelles ou artificielles, permettent l'installation d'étangs en plaine et de tourbières en montagne. Les friches et les landes occupent, quant à elles, les zones déboisées ainsi que les secteurs laissés à l'abandon par l'agriculture.

1.2.2.1. Les milieux forestiers

Description de l'état actuel

Les forêts occupent une grande majorité de la superficie de la CC Rahin et Chérimont. Les zones boisées sont généralement installées sur les sommets et les versants (forêt domaniale de Saint-Antoine), mais elles s'étendent également sur les plateaux de la dépression sous-vosgienne (forêt domaniale du Chérimont).

Dans les secteurs montagnards du Nord, on rencontre différents groupements végétaux caractéristiques. Ils présentent généralement une forte naturalité et sont très riches en espèces :

Les hêtraies-sapinières, occupent une vaste superficie et se répartissent plutôt en milieu de versant (Plain des Bœufs, Passage de l'Ours). Les hêtraies d'altitude, accompagnées de quelques résineux ou de l'Erable sycomore, occupent des positions variées au sein du massif et se retrouvent dans les positions sommitales, en haut de versant ou encore dans certains replats.

Dans des situations de fortes pentes, des érablaies à lunaire (petite brassicacée aux fleurs roses pâles) jouent un rôle de forêt de protection et stabilisent les versants les plus abrupts (Endroit de Saint Antoine).

En situation plus collinéenne (Bois de la Nanue, Bois du Thonnet), les forêts sont dominées par les feuillus, en particulier le Chêne pédonculé et le Chêne sessile, associés à l'Hêtre.

Enfin, en bordure de cours d'eau (berges du Rahin, du Rhien), les conditions humides favorisent le développement de bois d'Aulnes et de Frênes, considérés comme habitat prioritaire par l'Union Européenne. Cet habitat est réduit en superficie et ne présente pas des bons états de conservation.

La forte naturalité des forêts du massif permet également le développement d'une faune riche, adaptée aux conditions physiques du milieu. Le Grand Tétras niche dans ces massifs forestiers qui constituent un des 3 plus importants site d'accueil pour les Vosges ; y vivent également la Chouette de Tengmalm, la Gêlinotte des bois et plusieurs espèces de pics

comme le Pic noir et le Pic cendré. D'un point de vue des mammifères, le Chat sauvage, le Lynx ou encore le Chamois trouvent dans ces forêts des conditions idéales pour leur fonctionnement.

Menaces et sensibilités

L'intervention de l'homme en terme de sylviculture modifie la structure et la composition de ces forêts. Le plus souvent, les espèces les plus productives ou les plus prisées sont favorisées par des plantations ou des coupes sélectives.

Les milieux forestiers tirent leur intérêt de leur forte naturalité. La préservation de ces espaces passe donc par des aménagements forestiers raisonnés permettant de conserver ce caractère naturel.

Les secteurs les plus vulnérables sont ceux de la partie centrale et de la partie basse du territoire de la CC, la forêt de Saint-Antoine faisant déjà l'objet d'une gestion adaptée.

Potentialités de restauration

Un mode de gestion intégrant la conservation de la naturalité est à privilégier pour la préservation des habitats et des espèces. Ainsi, des traitements sylvicoles comme les coupes à blancs et les plantations monospécifiques (résineux notamment) doivent être limitées.



Massif forestier vu depuis le Plain des Bœufs. Les boisements sont composés d'un mélange de hêtre et de sapins et présente une forte naturalité.



Boisement de feuillus dans le massif du Chérumont

1.2.2.2. *Les milieux aquatiques des cours d'eau*

Description et intérêts

L'ensemble des cours d'eau du réseau hydrographique de la CC Rahin et Chérumont est classé en première catégorie piscicole. Ils présentent globalement une bonne qualité physico-chimique et biologique. Les ruisseaux situés en tête de bassin versant (Haute vallée du Rahin principalement) sont peuplés d'Ecrevisses à pattes blanches, espèce indicatrice d'une très bonne qualité de l'eau et du milieu aquatique en général.

Les peuplements piscicoles sont généralement peu diversifiés dans les ruisseaux et cours d'eau à écoulement rapide. La Truite Fario et le Chabot sont accompagnés de la Lamproie de Planer. Dans la moyenne vallée du Rahin (Champagney, Ronchamp), lorsque le cours d'eau présente un écoulement plus calme et des faciès plus variés, le peuplement se diversifie : Ombre commun, Loche franche, Goujon, Tanche, Gardon, Rotengle, Epinoche, Vairon, Lote des rivières, ...

La végétation des cours d'eau est représentée par quelques groupements à Renoncule flottante. Plus à l'amont, les rochers qui bordent les ruisseaux de montagnes hébergent des groupements riches en mousses et en plantes rares, telles que le Polystic de Braun, petite fougère protégée à l'échelle nationale.

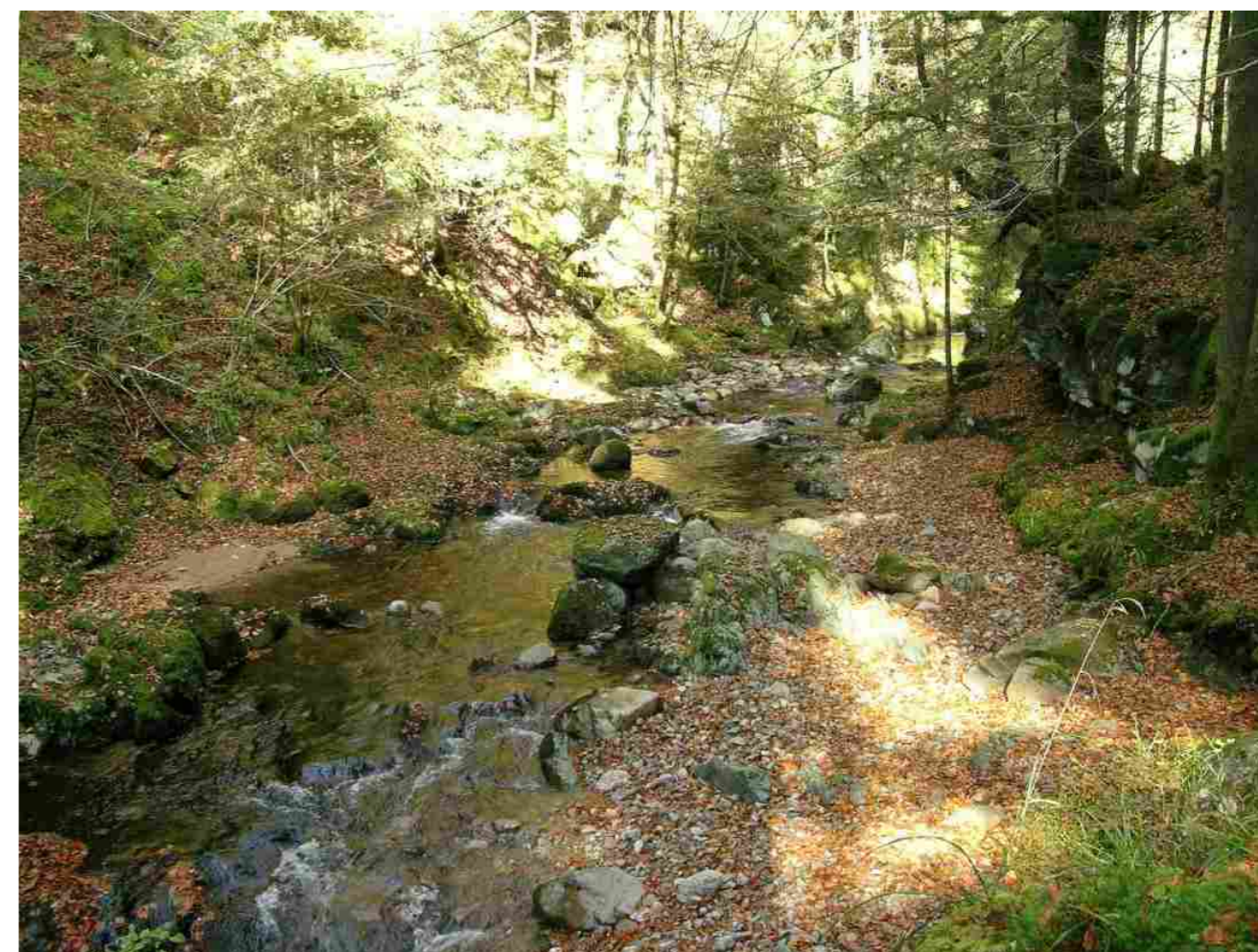
Menaces et sensibilités

Les petits cours d'eau, permanents et temporaires, sont très sensibles à toutes modifications de leur environnement et aux dégradations physiques et chimiques.

La dégradation de la qualité des milieux aquatiques des cours d'eau est liée aux rejets de divers produits (phytosanitaires, effluents domestiques, métaux lourds, ...), aux dépôts sauvages et à la réalisation de travaux d'aménagement qui perturbent le fonctionnement hydrologique des rivières. De plus, de nombreuses berges sont menacées par les espèces invasives (au niveau des villages principalement).

Potentialités de restauration

Le maintien de la qualité biologique des cours d'eau passe par la protection des berges naturelles, une gestion forestière adaptée et une limitation stricte des risques de pollution (arrêt des fertilisations à l'abord des cours d'eau et des têtes de bassins, contrôle des effluents domestiques...).



Haute vallée du Rahin. Le cours d'eau, au régime torrentiel, présente une excellente qualité de l'eau et des milieux aquatiques



Le Rahin à Plancher-Bas. Le cours d'eau devient progressivement plus large et les berges sont colonisées par une espèce invasive, la Renouée du Japon

1.2.2.3. Les étangs

Description et intérêts

Un climat humide associé à une topographie favorable ont déterminé l'aménagement d'étangs dans le bassin de Frahier-et-Chatebier et d'Echavanne. D'origine anthropique, ces étangs assurent une fonction de réservoir d'eau mais ont surtout une vocation piscicole. Ils sont généralement de petites tailles, de quelques ares (la Goutte Gégine, le Rouchot Paillot) à plusieurs dizaines d'ares (Etang Tabourot, la Goutte au Maire).

Ces étangs sont entretenus par des propriétaires privés et sont, pour la plupart, fortement artificialisés : la végétation aquatique et les groupements rivulaires y sont peu développés et l'intérêt biologique est généralement faible.

La végétation aquatique, lorsqu'elle est présente, se compose de Nymphéa blanc, de Potamot ou encore de Myriophylle. Sur les berges naturelles, se développent quelques roselières, composées de Phragmites et de Massettes, accompagnées de ceintures de Carex et de quelques Saules. Pendant les périodes d'assec (vidange), des petits groupements composés d'espèces annuelles non dénuées d'intérêt, s'installent sur les vases exondées.

On retrouve par exemple ces groupements de vases exondées sur les rives Sud et Est du bassin de Champagney.

Les espèces piscicoles présentes ont souvent été introduites pour la pêche : carpe, brochet, truite, perche-soleil, poisson-chat, ...

Ces milieux sont généralement favorables à de nombreuses espèces, batraciens, reptiles, libellules, ... Ils accueillent également quelques oiseaux d'eau comme le Héron cendré, le Martin-pêcheur, la Grèbe huppé, la Foulque macroule, ou encore la Poule d'eau.

Menaces et sensibilités

La forte artificialisation des étangs constitue la principale menace pour les espèces et les habitats, les étangs de pêche ou de loisirs ne permettant pas le développement de la vie sauvage. L'introduction d'espèces exotiques comme la Perche-Soleil, le Poisson-Chat ou l'Ecrevisse américaine sont par exemple à l'origine d'importants dysfonctionnements de l'écosystème aquatique.

Ces étangs, uniques et fragiles, doivent être préservés. L'abandon du mode de vie rural, le comblement, la pollution, l'envasement des berges, l'assèchement, ou encore le développement des activités urbaines sont autant de menaces qui pèsent sur l'évolution de ces milieux.

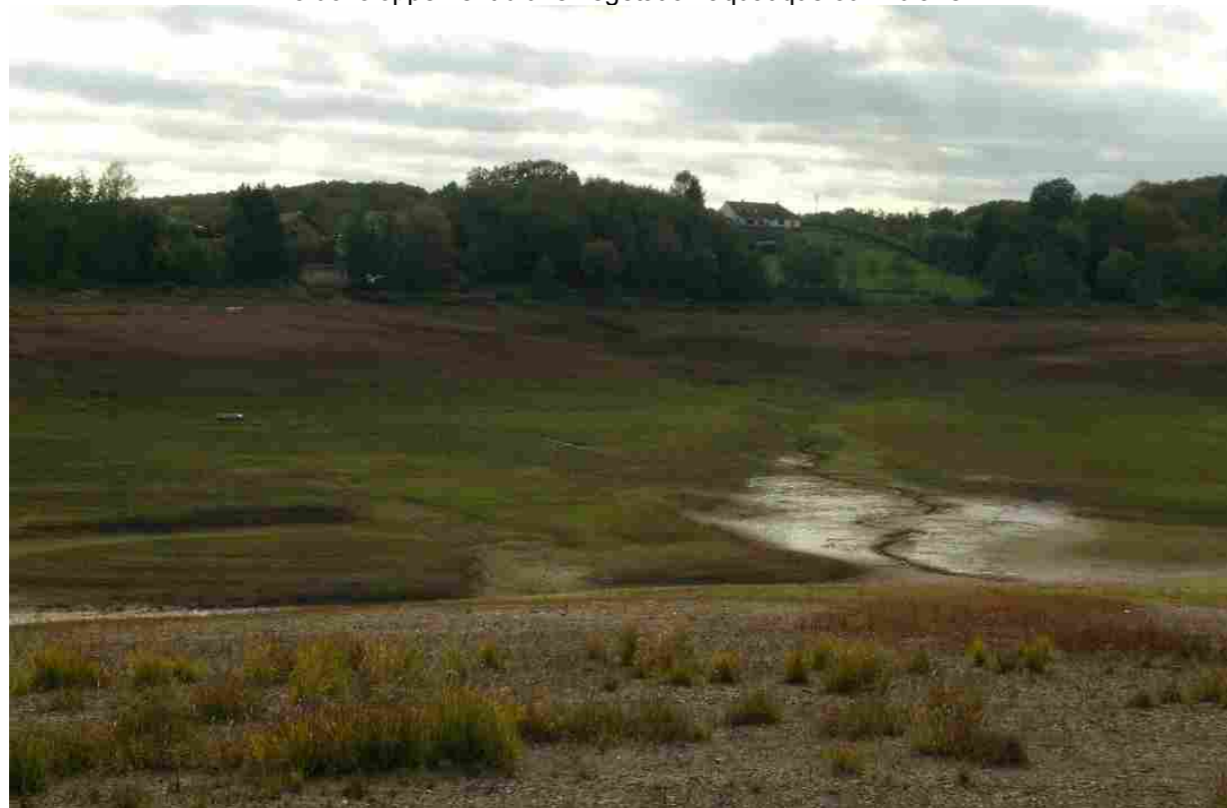
Potentialités de restauration

Une restauration, associée à une gestion adaptée des étangs, permettrait de favoriser le développement de la végétation aquatique et rivulaire conduisant à des milieux humides de qualité.



Etang à Frahier-et-Chatebier. Les berges fortement artificialisées ne permettent pas

le développement d'une végétation aquatique ou rivulaire



Vidange du bassin de Champagny. Les vases exondées permettent le développement de groupements d'espèces annuelles souvent intéressantes

1.2.2.4. Les tourbières

Description et intérêts

Les tourbières sont des milieux particulièrement remarquables tant au niveau de leur fonctionnement que de leur richesse biologique. Localisées au fond des cirques glaciaires ou en position sommitale sur les plateaux, ces tourbières figurent parmi les milieux les plus originaux avec un cortège d'espèces spécialisées, la plupart protégées. Parmi elles, l'Andromède à feuilles de Polium, le Rossolis à feuilles rondes ou encore la Camarine noire où le Grand Rosely constitue la seule station de Haute-Saône.

Les tourbières sont structurées en ceinture de végétation en fonction de l'humidité : l'espace est successivement occupé par les pessières sur tourbes, les landes à Molinie puis les formations de laïches et de sphaignes, typiques de secteurs les plus engorgés.

Les tourbières abritent également une faune particulière, adapté au microclimat humide. Des libellules remarquables, reliques de l'époque glaciaire, fréquentent ces milieux spécialisés. A cela s'ajoutent des reptiles (Lézard vivipare), des amphibiens (Grenouille rousse) et des oiseaux (Rousserolle verderolle).

Les tourbières du Petit et du Grand Rosely figurent parmi les plus intéressantes de Franche-Comté. Elles sont répertoriées au sein des habitats prioritaires d'intérêt communautaire de l'union Européenne.

Menaces et sensibilités

Les tourbières connaissent une évolution lente qui aboutit à long terme à leur atterrissement et à leur boisement. A court terme, les principaux risques de dégradation sont l'assèchement ou le drainage qui modifient le fonctionnement hydrologique, ou la plantation de résineux.

Intégrées au sein d'espaces protégés, les tourbières du territoire ne subissent pas de menaces anthropiques. Elles font l'objet de plans de gestion qui assurent leur conservation.

Potentialités de restauration

Bénéficiant d'une protection stricte grâce à la Réserve naturelle, la pérennité de ces sites est assurée par des plans de gestion adaptés à leur conservation.



Caractéristique des tourbières, le Rossolis à feuilles rondes forme des petites taches homogènes dans les secteurs les plus humides, elle bénéficie d'une protection réglementaire stricte à l'échelle nationale.

1.2.2.5. Les milieux prairiaux

Description de l'état actuel

Les prairies sont des milieux herbacés mis en valeur par les pratiques agricoles (fauche ou pâturage).

Les prairies de fauche et les pâturages occupent généralement les zones basses des versants (Mont de Serre, les Creuses), les fonds de vallées (Prés Lajus, Prés de la Grange) ainsi que les plateaux (les Grandes Fouillies, les Prés Couterus), à proximité des hameaux et des villages.

Leur composition et leur structure résultent de plusieurs facteurs : composition du sol, degré d'hydromorphie, altitude, type d'exploitation, intensification et fertilisation.

Dans les zones de dépression et le long des cours d'eau (ruisseau de Clairegoutte, ruisseau de Beuveroux, Rhien) des prairies humides à Scorzonère et à Jonc se développent. Caractéristiques des milieux pauvres en éléments, elles sont sensibles à l'augmentation du niveau trophique par fertilisation.

En condition plus mésophiles, les prairies humides sont remplacées par des prairies à Avoine élevé et Alchemille vulgaire. Les pâturages, quant à eux, sont composés de Ray-grass et de Crételle des prés. Dans les parties les plus hautes des versants (Champey, les Tertres), les espèces montagnardes comme le Géranium des bois ou le Fenouil des Alpes font leur apparition.

Au sommet du massif, la partie Sud du Ballon de Servance et la Chaume du Beurey présentent des prairies de très bonne qualité, avec notamment la présence de pelouses à Nard raide, habitat d'intérêt prioritaire au titre de la Directive Habitats.



Pâturage par des bovins sur un pré à Echavanne.
Ces prairies sont généralement assez pauvres en espèces, et seules les espèces résistantes au piétinement et au broutage subsistent.

D'une manière générale, des pratiques agro-pastorales extensives conduisent à des milieux de qualité avec une diversité floristique importante (jusqu'à 60 espèces sur une même prairie). L'intensification des pratiques (pâturage intensif et/ou fréquence de fauche élevée, apport de fertilisant) amène à un appauvrissement de la composition floristique, avec une disparition des espèces les plus sensibles au profit des espèces les plus résistantes.

A l'inverse, l'abandon des pratiques provoque la venue d'espèces pré-forestières, Genêt à balai et Fougère aigle, qui préfigurent la transformation en landes puis en groupements arbustif. En condition humide, la diminution des pressions de fauche et de pâturage favorise la venue d'espèces d'ourlets hygrophiles, comme la Reine des Prés ou le Scirpe des bois, conduisant, à plus ou moins long terme, à une mégaphorbaie.



Prairie montagnarde riche en espèces au Sud du Ballon de Servance.
Ces milieux ouverts abritent pour la flore l'Arnica, la Gentiane jaune, et pour la faune le Pipit spioncelle, le Merle à plastron ou encore le Traquet motteux.

Menaces et sensibilités

Différentes menaces pèsent sur les écosystèmes prairiaux. Les prairies sont d'une part en voie de régression du fait d'un recul de l'activité agricole qui contenait jusqu'à présent leur évolution naturelle vers la friche et la forêt.

D'autre part, là où l'agriculture subsiste, l'avifaune nicheuse est mise en danger par les fauches réalisées précocement. Les habitats et les espèces végétales sont menacés par la fertilisation excessive qui entraîne la régression des espèces patrimoniales au profit d'une banalisation de la flore. Le retournement et la mise en culture constituent un autre risque consécutif à l'intensification de l'agriculture. Enfin, l'urbanisation pour l'habitat et l'industrie constitue également une menace pour la pérennité de ces prairies.

Potentialités de restauration

La préservation de ces écosystèmes passe par le maintien du fonctionnement hydrologique et notamment un maintien des zones humides. Le drainage et l'endiguement des cours d'eau sont à proscrire. La conservation des populations d'oiseaux nicheurs nécessite la mise en place de fauche tardive (fin juin). Enfin, il convient de contenir l'intensification des pratiques afin de préserver la richesse floristique de ces milieux.

1.2.2.6. Les milieux cultivés

Description de l'état actuel

L'agriculture est peu développée sur le territoire de la CC Rahin et Chérimont. Le système de production le plus répandu repose sur l'élevage bovin laitier, avec généralement un complément de cultures céréalières.

Les terres labourées occupent le plus souvent les terrains plats, facilement mécanisables. On les retrouve principalement autour de Clairegoutte et de Frédéric-Fontaine, ainsi qu'au sein des milieux ouverts du plateau de la Lizaine (Godebiche, la Cuvotte). Elles sont présentes de façon plus rare sur la moyenne vallée du Rahin, où elles remplacent certaines prairies naturelles.

Les parcelles présentent dans l'ensemble un caractère assez morcelé et sont de petites tailles.

Les cultures sont principalement de maïs, secondairement du blé, des prairies semées ainsi que de la polyculture (betterave, ...).



Culture de maïs à Clairegoutte

Ces facteurs conduisent à une disparition des exploitations agricoles et accentuent la fermeture des paysages.

A Belverne par exemple, la vocation agricole a disparu : une bonne partie des prairies est enfrichée et celles qui sont encore exploitées le sont pour la plupart par des agriculteurs extérieurs à la commune.

De plus, dans les secteurs les plus plats et les plus favorables, on observe une pression avec l'extension urbaine, en particulier sur l'axe Ronchamp/Champagney.

Potentialités de restauration

Les zones humides doivent être épargnées par le retournement des prairies. Le dispositif de bande enherbée en bordure de cours d'eau, fossés et canaux est également à promouvoir.

Les réorganisations foncières peuvent contribuer à la pérennité des exploitations agricoles mais ces aménagements doivent s'accompagner d'espaces propices à l'accueil et au déplacement de la faune comme les haies, les bosquets ou les arbres isolés.



Ensemble de cultures à Frédéric-Fontaine

Menaces et sensibilités

Les contraintes importantes (topographie inadaptée, pauvreté des sols, morcellement du parcellaire, ..) ont conduit à une faible activité agricole sur le territoire de la CC Rahin et Chérimont. La Surface Agricole Utile ne représente que 4% de la superficie totale (contre 45% en moyenne sur la Haute-Saône).

1.2.2.7. Les vergers et prés vergers

Description de l'état actuel

La CC Rahin et Chérumont compte encore de nombreux vergers et prés vergers, en particulier à Clairegoutte et Frédéric-Fontaine et de façon plus dispersée sur la moyenne vallée du Rahin (Bas des Côtes, le Morbier). Ils sont de tailles souvent réduites et se limitent à quelques arbres.

Ces milieux présentent une diversité biologique de grand intérêt. Les anciens vergers recèlent d'une part des variétés fruitières locales devenues rares. D'autre part, ils constituent une zone refuge pour une avifaune diversifiée comme le Bruant zizi, le Torcol fourmilier ou la Chouette chevêche.

Les vergers présentent de plus un intérêt paysager important qui contribue à l'attrait du territoire.

Menaces et sensibilités

Les vergers présents actuellement datent le plus souvent du début du 20^e siècle et de nombreux arbres sont donc en fin de vie. De plus, la déprise agricole, le désintérêt des jeunes générations pour l'arboriculture et la disparition des droits liés à la distillation ont accentué la régression de ces espaces.

Potentialités de restauration

La préservation des zones de vergers passe par une sensibilisation accrue de l'intérêt de l'arboriculture. La mise en place de vergers conservatoires ou de vergers pédagogiques (animations sur la taille ou la greffe) peut participer à un regain d'intérêt pour les vergers.

Enfin, il est nécessaire de limiter autant que possible l'utilisation de pesticides pour protéger les oiseaux.



Arbres fruitiers au sein d'une prairie de fauche à Frédéric-Fontaine

1.2.2.8. Les milieux ligneux linéaires et ponctuels

Description de l'état actuel

Ces milieux regroupent différents types de formation :

- **les haies** : on les rencontre le plus souvent en zone agricole pour délimiter le parcellaire, ou en bordure de chemins ruraux. Elles sont généralement assez diversifiées et sont composées d'une mélange d'espèces arbustives comme le Prunellier, le Nerprun sauvage ou encore l'Aubépine, accompagnées de ronces.
- **les ripisylves** : ces formations arbustives et arborées se développent le long des cours d'eau (Rahin, Rhien Lizaine). Elles sont plus ou moins continues sur le linéaire de cours d'eau, à l'exception des traversées de centres de villages. Elles sont composées majoritairement d'Aulnes, de Frênes et d'Erables.
- **les alignements d'arbres** : ces formations se retrouvent principalement en bordure de routes ou en bordure de parcelles. Les essences sont variées, Chênes, Charmes, Erables, ...
- **les arbres isolés** : ils sont nombreux dans les espaces agricoles, en bordure de routes ou de chemins (chêne remarquable au Moulin Verdant, Chêne Grillot, bosquet de Chênes aux Nids la Cane). Certains présentent un caractère remarquable par leur taille, leur âge mais aussi par leur localisation particulière (à la croisée de chemin ou en accompagnement de corps de fermes). Les essences les plus courantes sont le Hêtre, l'Erable, le Chêne, le Charme et le Frêne.

Ces habitats sont particulièrement favorables à la faune et à l'avifaune car ils créent des lieux de vie propices aux espèces et favorisent leurs déplacements.

Menaces, sensibilités et potentialités de restauration

Les haies sont menacées de disparition dans certains cas par manque d'entretien des arbres, dans d'autres par l'intensification de parcelles agricoles qui entraîne la suppression des linéaires boisés.

Les coupes rases des ripisylves sur des longueurs trop importantes sont à proscrire au risque de voir les berges s'éroder.

Lors de la création de haies ou de la reconstitution de ripisylves, les résineux sont à éviter bien qu'ils soient plus faciles à se procurer.

L'entretien de certaines haies avec des broyeurs est plus fréquent mais les impacts dans le paysage et sur la faune et la flore sont moins heureux surtout s'il est réalisé en période de nidification des oiseaux.

Dans tous les cas, leur fonction de corridors pour le déplacement des espèces doit être maintenue, voire restaurée.



Arbres isolés en bordure de route à Belverne et à Clairegoutte



Alignement d'arbres le long d'une prairie de fauche à Plancher-Bas.
Ces structures sont particulièrement favorables à de nombreux oiseaux

1.2.2.9. Les landes montagnardes et les friches

Description de l'état actuel

Les landes sont pour la plupart issues de déboisement ancien dans les secteurs d'altitude. Après l'abandon des pratiques agropastorales, les prairies de fauche ou de pâture évoluent vers des systèmes de landes, caractérisés par des espèces acidiphiles comme la Myrtille et la Callune (Ballon de Servance, chaume du Beurey). Dans les versants les mieux exposés, le Genêt à balai colonise ces milieux. Ces groupements sont assez pauvres en espèces. Les conditions très acides du milieu retardent généralement leur évolution vers les groupements forestiers.

Les friches résultent plutôt d'un déboisement récent de parcelle forestière (En Chérimont, la Chatelaye) ou de l'abandon récent de cultures ou de prairies (Pré Comte, la Courbotte). Le plus souvent, ces faciès sont rapidement colonisés par la Fougère aigle et par un lot d'espèces rudérales ou pionnières.

Dans les deux cas, ces groupements constituent des stades transitoires : évolution vers des groupements forestiers ou retour à des systèmes prairiaux par reprise de la fauche ou du pâturage.

Les landes montagnardes accueillent une faune et une flore caractéristique des versants vosgiens et présentent un intérêt paysager considérable, par les ouvertures qu'ils offrent sur les versants. Les friches, quant à elles, présentent un intérêt biologique beaucoup plus restreint.



Lande montagnarde à Myrtilles sur la chaume du Beurey

Menaces et sensibilités

Faciès intermédiaire, ces habitats sont menacés de fermeture à plus ou moins long terme. Un des enjeux majeurs consiste à favoriser le maintien de pratiques agro-pastorales légères permettant de freiner la dynamique naturelle de la végétation et le retour à des groupements forestiers.

Potentialités de restauration

Un pâturage extensif permet de ralentir la progression des ligneux sur les landes montagnardes. Concernant les friches, leur restauration doit se faire par la reprise des activités de fauche ou de pâtures. Pour les secteurs envahis par la Fougère aigle, une lutte par fauchage répétitif peut être envisagée.

Dans les différents cas, il s'agit d'accompagner les différents projets d'amélioration pastorale et de réouverture paysagère pour la préservation des éléments patrimoniaux et la prise en compte des enjeux de biodiversité et de paysage du territoire.



Lande à Fougère aigle préfigurant le retour à la forêt.

1.2.2.10. Les falaises, rochers et éboulis

Description de l'état actuel

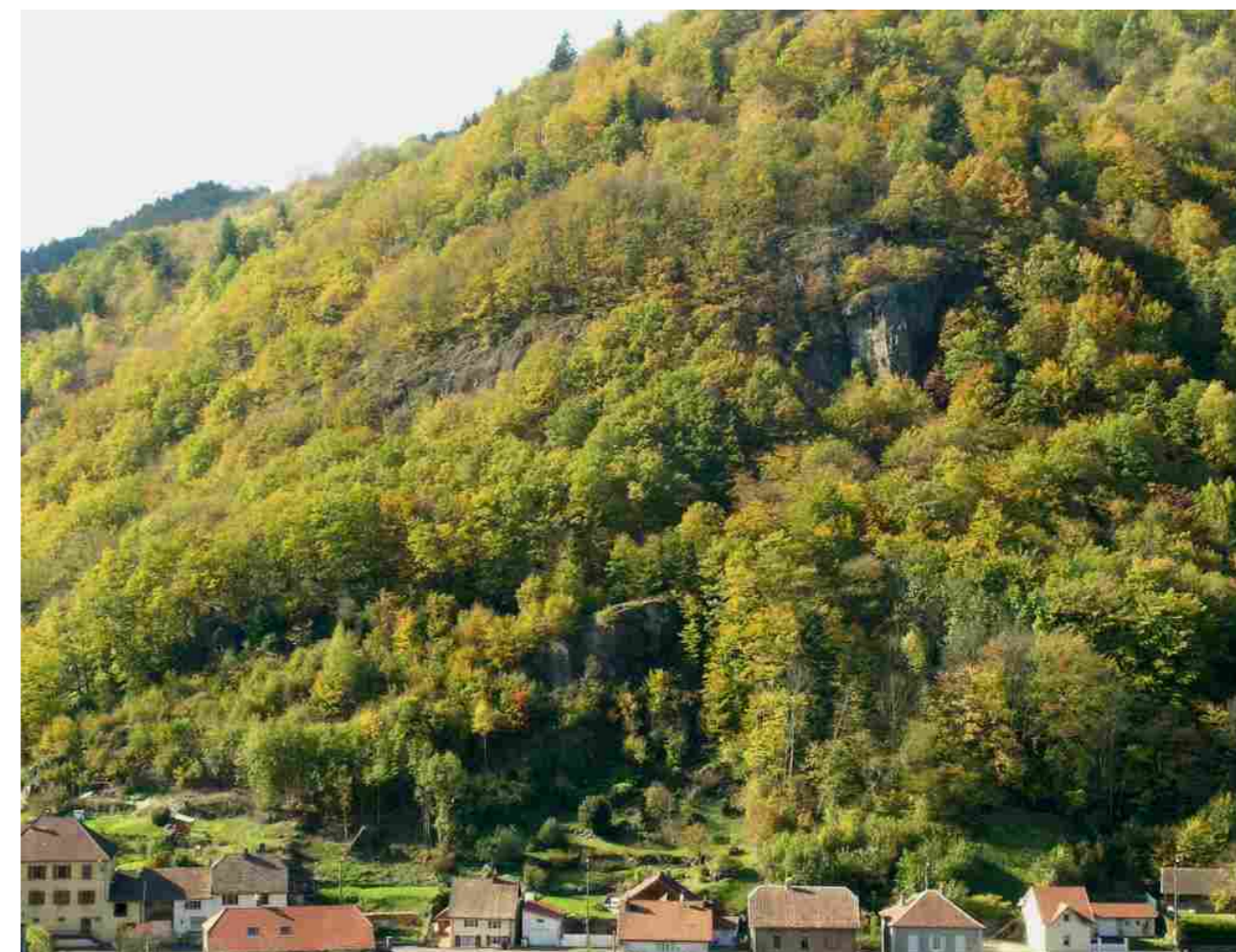
Sur les versants abrupts du massif vosgien, on peut observer des falaises, des rochers proéminents, ainsi que des éboulis siliceux (Roches des Fées, Grottes Saint-Antoine, Rochers du Goulot des Loups). Ces groupements, généralement bien exposés, présentent des groupements végétaux inhabituels. Ils constituent des refuges d'espèces rares et typiques telles que le Rosier des Alpes et le Chèvrefeuille noir. Les roches acides et bien ensoleillées accueillent également des lambeaux de lande à Callune.

Leur stabilité est assurée par le couvert végétal. Dans les éboulis, les érablaies jouent un rôle de protection et fixent les versants les plus abrupts.

Ces sites sont particulièrement prisés par les Chamois ou encore le Faucon pèlerin qui y trouvent les conditions nécessaires à sa nidification.

Menaces, sensibilités et potentialités de restauration

Ces habitats sont, d'une façon générale peu menacés. Peu accessibles, ils sont épargnés des activités humaines et de la sylviculture. En terme de sensibilité, le maintien des forêts de protection est nécessaire pour assurer la stabilité de ces groupements, en particulier les éboulis. Les travaux forestiers sont à proscrire.



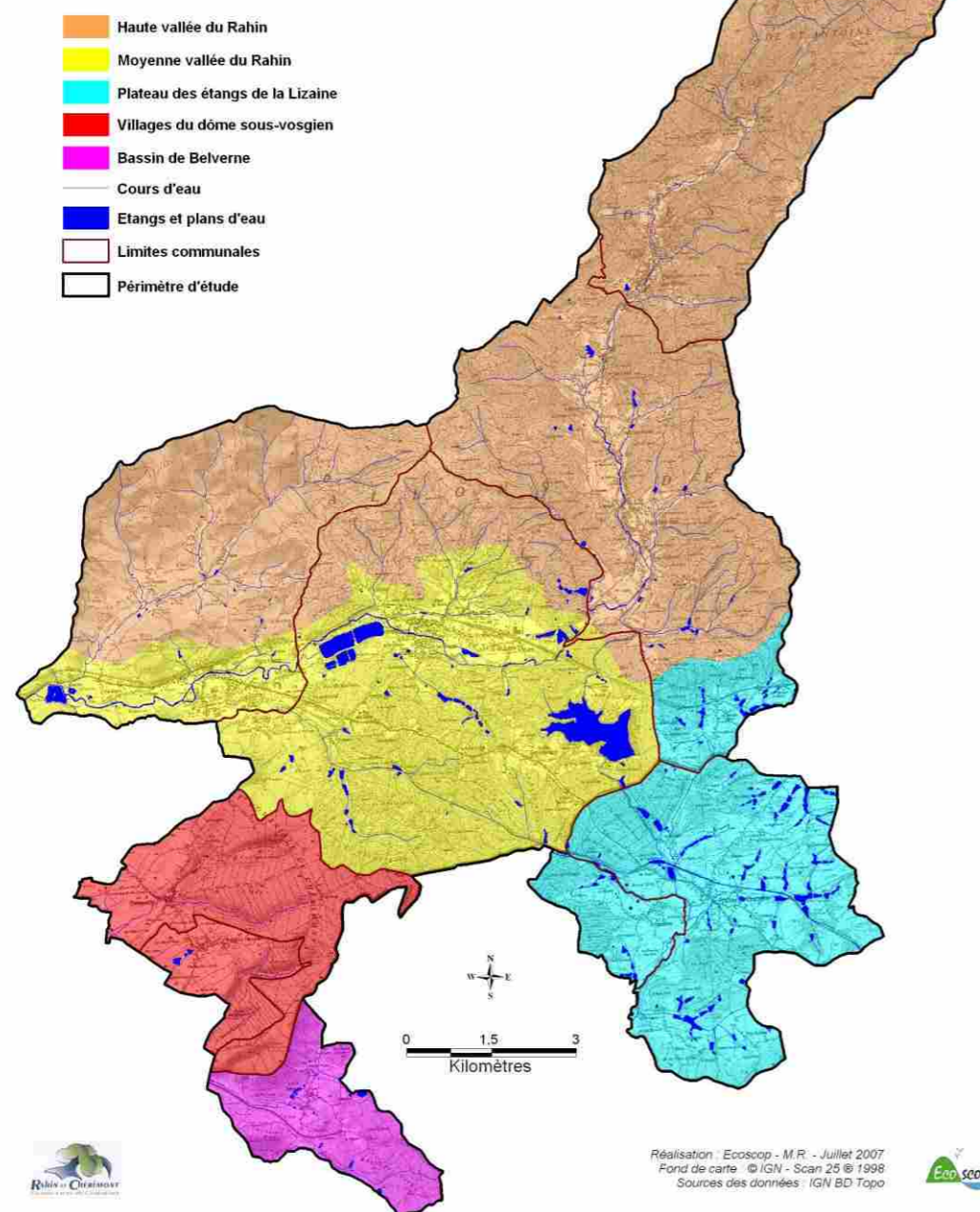
Groupement de falaises surplombant Plancher-les-Mines

2 ANALYSE HISTORIQUE DES PAYSAGES

2.1 La formation et la description des grandes unités paysagères

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES



Le paysage tel qu'il est appréhendé ici n'est pas simplement une expression visuelle qui traduit le beau ou l'inesthétique.

Il représente bien plus, si l'on considère qu'il est le fruit d'une longue histoire entre un milieu physique et naturel (géologie, pédologie, végétation, etc.) et l'utilisation qui en est faite par les populations humaines.

L'étude historique des paysages vise la compréhension du territoire et des paysages de la CC Rahin et Chérumont, afin de mieux connaître leurs forces, leurs faiblesses, leurs dynamiques d'évolution, leurs possibilités et nécessités de gestion.

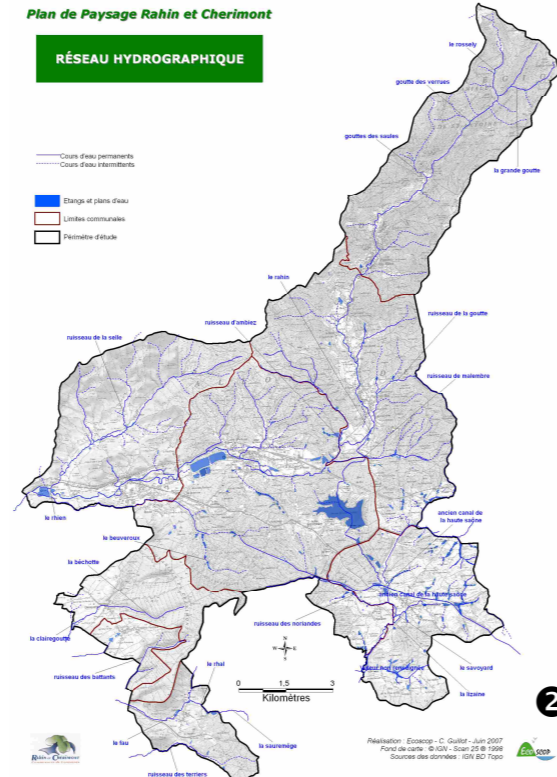
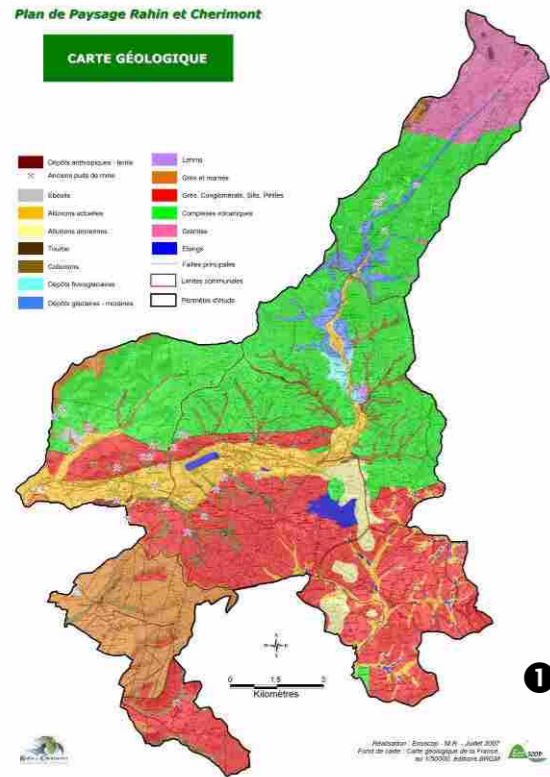
D'un point de vue paysager, la CC est composée de cinq unités paysagères bien distinctes :

- la Haute Vallée du Rahin
- la Moyenne Vallée du Rahin
- le Plateau des étangs de la Lizaine
- le Bassin de Belverne
- les Villages du dôme sous-vosgien

Au sein même de ces cinq entités géographiques aux structures paysagères spécifiques et identitaires, les communes n'ont pas toutes connu le même développement, les mêmes évolutions démographiques, économiques, au cours des 50 dernières années.

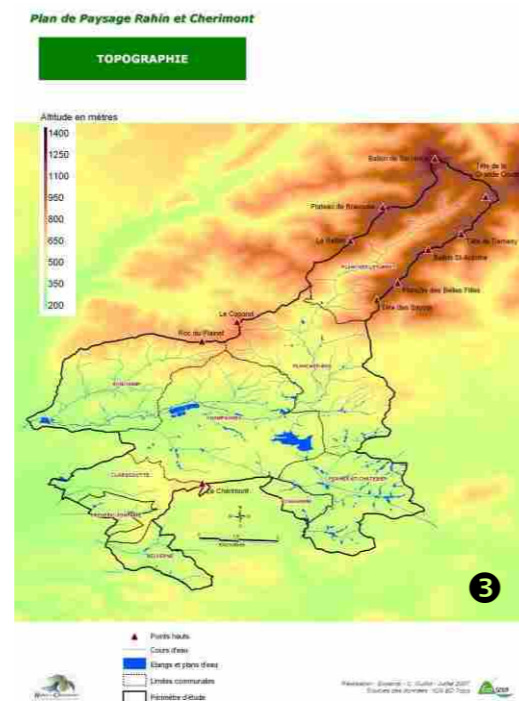
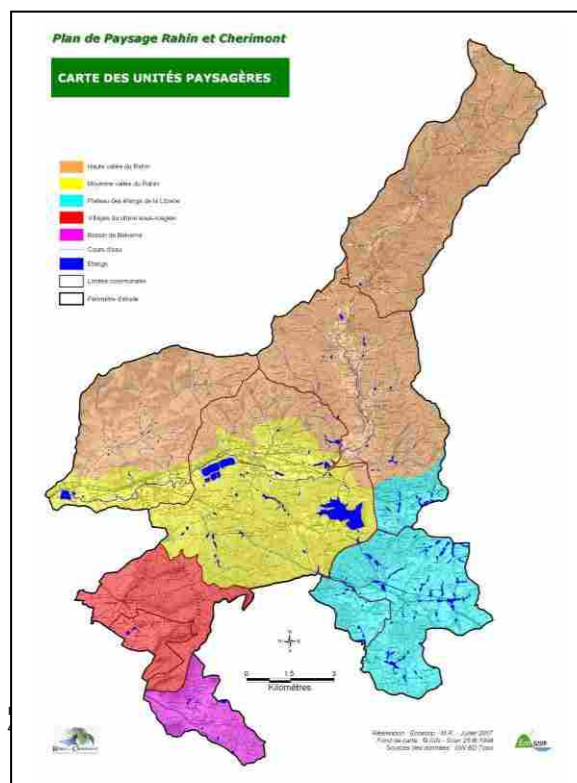
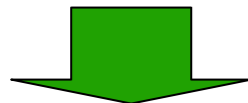
Ainsi, les communes situées dans la moyenne et la haute vallée du Rahin qui ont connu un essor industriel et minier important au début du XX^{ème} siècle portent aujourd'hui les traces et stigmates de ces activités. Les communes des plateaux et du dôme sous-vosgien possèdent, quant à elles, un caractère plus rural et sont d'avantage tournées vers l'activité agricole. Une agriculture de montagne et de piémont qui éprouve néanmoins des difficultés de pérennisation depuis plusieurs décennies.

Malgré tout, la CC Rahin et Chérumont constitue un territoire avec un patrimoine important et relié par des massifs forestiers parallèles. Elle rassemble des communes qui jouent le rôle de bourg (Ronchamp, Champagney, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines) et des communes dont l'organisation et la structure de l'habitat correspondent d'avantage à des bourgs ruraux.



Géologie
/
Topographie
/
Réseau hydrographique

Ont dicté l'implantation de la population
et des activités économiques pour
former 5 unités paysagères spécifiques



2.1.1. Les milieux et les modes de colonisation humaine

Ce sont les caractéristiques physiques (géologie, topographie, hydrographie, pédologie, etc.) et les milieux naturels (lande, zone alluviale, forêt, etc.) de la CC Rahin et Chérumont qui ont conditionné l'occupation et l'usage des sols par les hommes, pour façonner des unités paysagères bien identifiées les unes des autres.

Depuis l'aube des temps, les paysages ont toujours évolué. Ils sont constitués d'éléments dynamiques qui leur confèrent un cachet typique et un certain équilibre entre justement un milieu naturel et les communautés humaines qui se succèdent.

La CC Rahin et Chérumont se développe à l'interface entre l'extrémité méridionale des Vosges (Vosges comtoises), dernier bastion du relief des Hautes-Vosges et la dépression sous-vosgienne qui caractérise les bordures de massif ancien et qui préfigure une vaste dépression périphérique qui s'efface plus au Sud au-delà des limites intercommunales devant les plateaux calcaires de la Haute-Saône.

L'unité morpho-topographique des Vosges comtoises est caractérisée par un substrat granitique et volcanique sur lesquels les glaciers de l'époque quaternaire ont façonné la morphologie. En plus du creusement de la vallée du Rahin, les langues glaciaires successives ont laissé la marque de leur passage : creusement d'ombilics, dépôts de moraines, formation de cuvettes, qui marquent aujourd'hui le paysage.

En allant vers le Sud, les grès puis les marnes du Trias caractérisent la transition vers un système de collines et de plateaux appartenant à l'unité des dépressions et collines sous-vosgiennes, unité qui s'étend selon un axe Belfort – Lure - Luxeuil.

Le territoire de la CC Rahin et Chérumont est fortement emprunt des modes de colonisation humaine. Dès la période néolithique (entre -5000 et -2000), des hommes préhistoriques exploitaient la pépite-quartz à Plancher-les-Mines pour la fabrication d'outils tels que des haches ou des lames utilisées pour dépecer les animaux. A l'Ouest, des vestiges de villas gallo-romaines, d'habitations et de voies romaines indiquent une présence humaine ancienne sur les communes d'Echavanne et Frédéric-Fontaine.

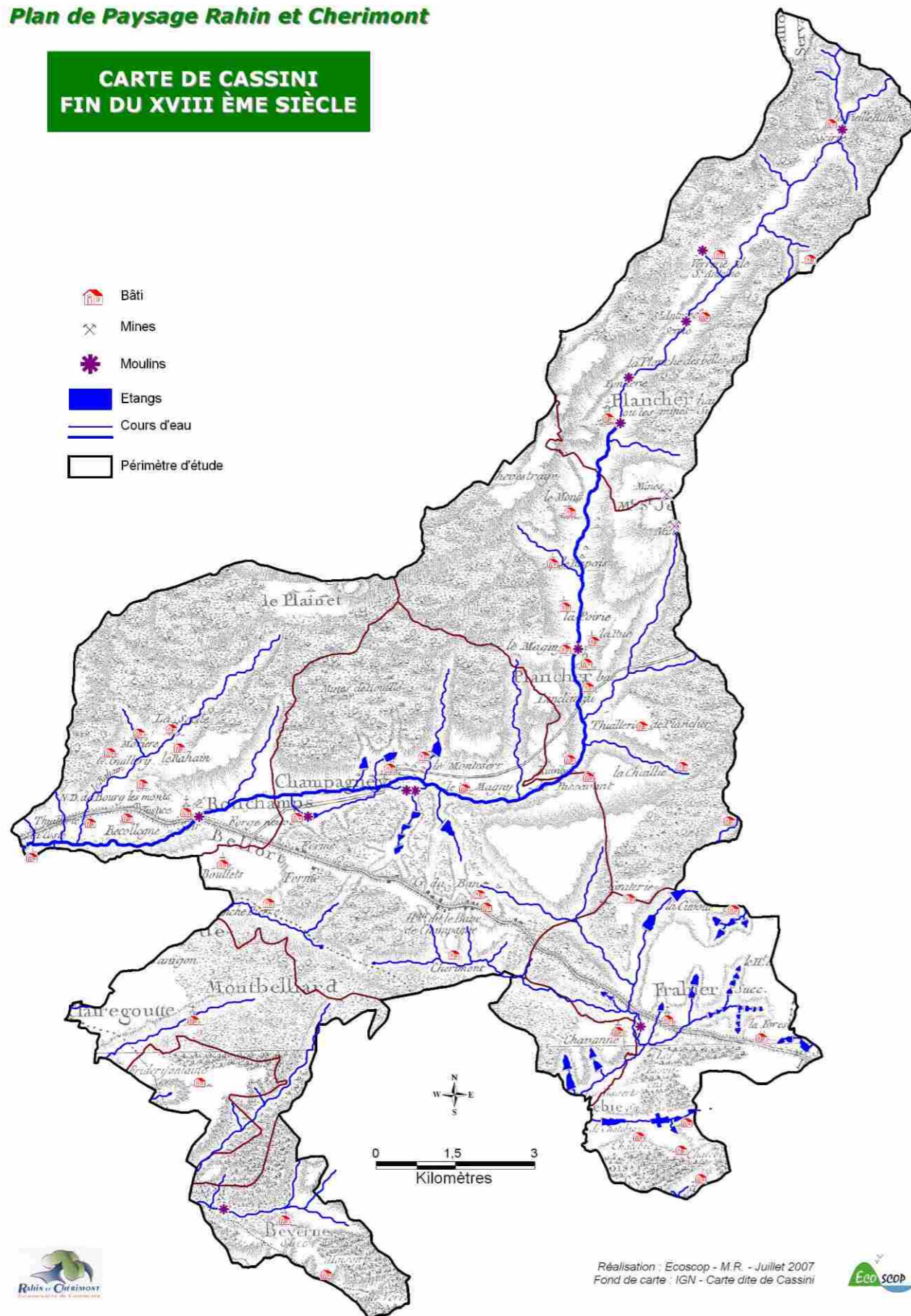
Les premiers grands peuplements dans le Massif Vosgien débutent néanmoins à partir des VII^{ème} et VIII^{ème} siècles, suite aux premiers mouvements érémitiques (le nom de Saint-Antoine aurait été donné suite à la retraite de l'ermite Antoine de Fromont dans le massif) et à la construction de monastères périphériques.

Les populations nouvellement installées organisent l'espace qu'elles investissent selon des habitudes sociales communautaires et selon les opportunités du terrain. Elles défrichent prioritairement les fonds de vallée plats (Rahin, Rhien, Lizaine), où s'installe un chapelet de petits hameaux bien groupés à proximité du réseau hydrographique (qui servira de source d'énergie au fil des siècles).

Progressivement, les bas de versants (les moins pentus, les plus accessibles) et les plateaux sont eux aussi défrichés pour former de grandes clairières agricoles. Les terres les moins productives sont laissées en forêt (terrains gréseux plus stériles en marges des hameaux). Les versants abrupts, notamment à Plancher-les-Mines et Plancher-Bas, restent ainsi très forestiers. Un habitat dispersé se développe sur l'ensemble des zones ouvertes.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

**CARTE DE CASSINI
FIN DU XVIII ÈME SIÈCLE**



Fermes isolées ou petits hameaux occupent les vallées et les plateaux à la faveur de conditions d'implantation favorables (topographie douce, altitude ne dépassant pas les 600 mètres rendant le système d'estive et de transhumance sur les chaumes quasi inexistant). Le massif, au relief plus vigoureux, est épargné de l'implantation humaine, à l'exception de quelques estives (Plain des Bœufs, Beurey, Bravouse).

Les rivières et les ruisseaux sont à l'origine du développement économique de la région pour la force motrice qu'ils constituent dans le cadre d'activités artisanales puis industrielles. Ils seront ainsi utilisés pour l'alimentation des moulins et des différentes usines (scieries, forges, clouteries, tanneries, ...), reconvertis par la suite en industrie métallurgique (Ronchamp, ...) et textile (Clairegoutte, ...). Une partie de la population active devient alors ouvriers paysans.

En parallèle, les ressources minières du sous-sol sont exploitées dès le XV^{ème} siècle. Les activités d'extraction connaissent un véritable essor au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, avec la production de nombreux minéraux dont le cuivre, et le plomb argentifère.

La découverte de couches carbonifères dans la région de Champagny/Ronchamp signe l'essor de ces communes. L'exploitation du charbon, qui dure jusque dans les années 1960, a permis un fort développement du bassin houiller.

Le paysage de la vallée se transforme avec notamment l'apparition de nombreuses cités ouvrières.

L'agriculture reste modérée malgré la présence de territoires à vocation agricole très marquée (Clairegoutte, Frahier-et-Chatebier) et la forêt conserve une place importante dans le territoire de la CC (forêt de Chérumont, forêt de Saint-Antoine). L'activité de tannerie est, quant à elle, bien développée.

Petit à petit, l'activité industrielle et minière subit différentes crises. L'épuisement des ressources minières, l'essoufflement des industries utilisant la force hydraulique et la fermeture de nombreuses d'entre elles ont conduit à la disparition de nombreux emplois. Cette perte d'activités conduit à un exode rural des populations, ce qui s'accompagne d'une déprise agricole déjà bien amorcée.

Cette situation démographique et économique parfois difficile des communes de la CC se traduit aussi visuellement dans le paysage par la fermeture des espaces agricoles, l'apparition de friches industrielles, l'abandon des terrils, la fermeture des petits commerces, l'abandon du patrimoine bâti, ...

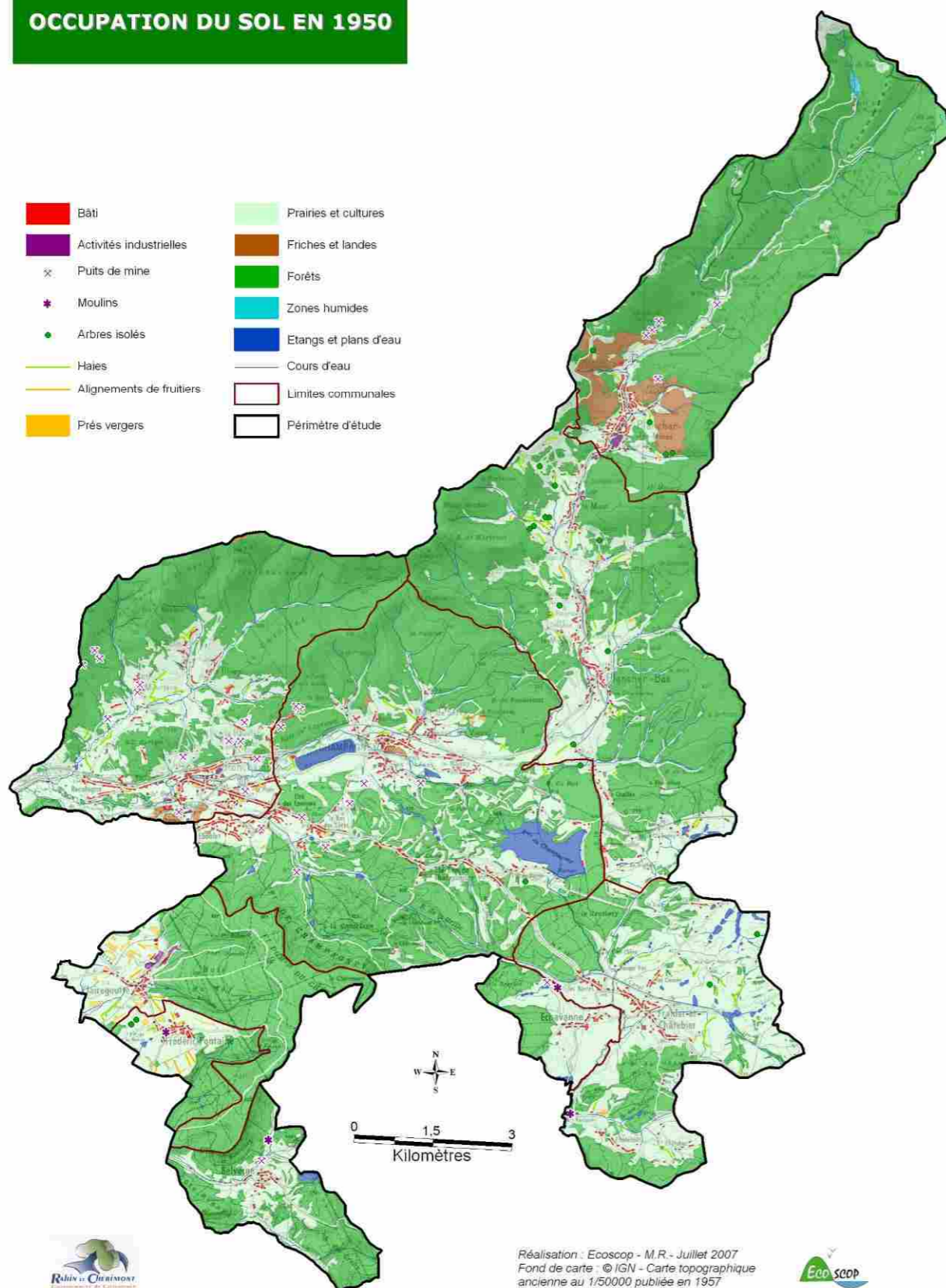
Simultanément, l'attraction des pôles urbains (Belfort, Lure) devient de plus en plus importante et beaucoup de personnes n'hésitent plus à faire de longs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail. La plupart des communes (notamment celles du plateau, Frahier-et-Chatebier et Echavanne) acquiert un caractère résidentiel avec des cités-dortoirs.

Fort heureusement, beaucoup de communes de la CC Rahin et Chérumont commence à diversifier leurs activités dans le travail du bois ou l'accueil touristique par exemple, développant de nouvelles orientations économiques.

Aujourd'hui le paysage de la CC porte globalement la trace de ces difficultés économiques et sociales, de ces changements d'orientations économiques et politiques, mais sa force réside aussi et principalement dans les patrimoines identitaires encore bien présents. Ces composantes et dynamiques paysagères sont analysées et détaillées dans les pages ci-après qui décrivent une à une les cinq unités paysagères.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

OCCUPATION DU SOL EN 1950



2.1.2. Unité 1 : La Haute Vallée du Rahin

Cette unité correspond à l'entité topographique des Vosges saônoises. Sa morphologie est typique du Massif Vosgien avec des reliefs marqués (altitudes variant de 500 à 1200 m) et des vallées étroites et profondes héritées des périodes glaciaires.

Les structures villageoises ainsi que les espaces ruraux ont été fortement conditionnés par ces contraintes physiques et se sont développés là où les conditions étaient les plus favorables.

3 entités peuvent ainsi se distinguer au sein de cette unité :

- la vallée du Rahin avec une urbanisation linéaire de fond de vallée,
- le vallon du Rhien, avec un habitat assez dispersé et une vocation agricole plus marquée,
- le massif boisé, unité homogène où seules quelques marçairies se sont installées.

L'organisation ancienne des espaces et la mise en évidence des structures paysagères

Les structures villageoises

Historiquement, l'implantation des bourgs et des hameaux s'est faite le long du Rahin, à la faveur de la topographie plane du fond de vallon. L'utilisation précoce de la force motrice de l'eau a ensuite rapidement renforcé cette installation. L'utilisation de moulins pour transformer les diverses productions agricoles (moudre les grains, extraire l'huile) a progressivement été complétée par l'implantation de scieries, de verreries, d'usines métallurgiques ou textiles.

A Plancher-les-Mines et Plancher-Bas, autrefois réunis en une unique commune, plusieurs hameaux se répartissent de manière linéaire, en suivant la vallée du Rahin. Les hameaux, comme celui du Mont, servent de relais entre les bourgs principaux, ce qui donne une urbanisation relativement continue le long du Rahin.

A côté des quartiers traditionnels constitués de fermes agricoles réunies en hameaux concentriques (la Poerie, le Magny), se développent des cités ouvrières implantées à proximité des usines. Sur le hameau du Mont, les petites maisons ouvrières à deux étages s'alignent le long des voieries (Départementale 16 / Départementale 97).

Un habitat plus dispersé, constitué de fermes isolées ou de petits hameaux, s'installe sur les replats des versants comme aux Fontenis ou à la Côte Tavet. Dans la vallée du Rhien, du fait d'une topographie plus douce, l'habitat est plus disséminé, avec des hameaux plus ou moins dispersés le long des ruisseaux (la Selle, la Mourrière, le Rhien, ...) et sur les pentes.

Au sein du massif, quelques fermes de montagne isolées, appelées marçairies, étaient autrefois utilisées pour l'élevage laitier et la fabrication de fromage. Elles ont toutes été progressivement abandonnées : Beurey, Plain des Bœufs, Planche des Belles Filles.



Habitat ouvrier caractéristique au Mont, les « petites maisons » construites par les usines Foin-Spindler (photographie ancienne non datée)

Les espaces ruraux

Au début du XIX^{ème} siècle, l'agriculture occupe une place très réduite dans la Haute Vallée, les versants pentus ainsi que la nature des sols étant défavorables aux cultures. Elle se limite généralement à des cultures de subsistance et à des petits élevages. Les parcelles morcelées se présentent sous forme de longues bandes étroites appelées « Planches », souvent en escalier sur les coteaux. Les vergers entourent à l'origine les hameaux, réalisant des coupures vertes entre les entités bâties.

Le long du Rahin, la proportion d'espaces ouverts reste cependant faible et les espaces bâtis occupent la plupart des secteurs favorables à l'agriculture.

Dans la vallée du Rhien, la vocation agricole est plus marquée du fait d'un relief plus doux et les milieux ouverts forment une enclave importante au sein du massif boisé.

En 1950, les secteurs les plus difficiles d'exploitation sont déjà abandonnés et la fermeture des paysages est amorcée. Des faciès de landes et de friches traduisent l'abandon des parcelles aux Roches et au Plain de la Berbasse.

En revanche, la forêt couvre la majorité de cette unité, formant une entité homogène. Après l'abandon de l'exploitation minière au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, des scieries s'installent le long du Rahin. La production de tanin, utilisé pour le traitement du cuir et récolté à partir d'écorces de Chênes, a conduit au déboisement de nombreuses parcelles forestières au profit de plantation de Chênes.

Les évolutions marquantes des paysages depuis 50 ans

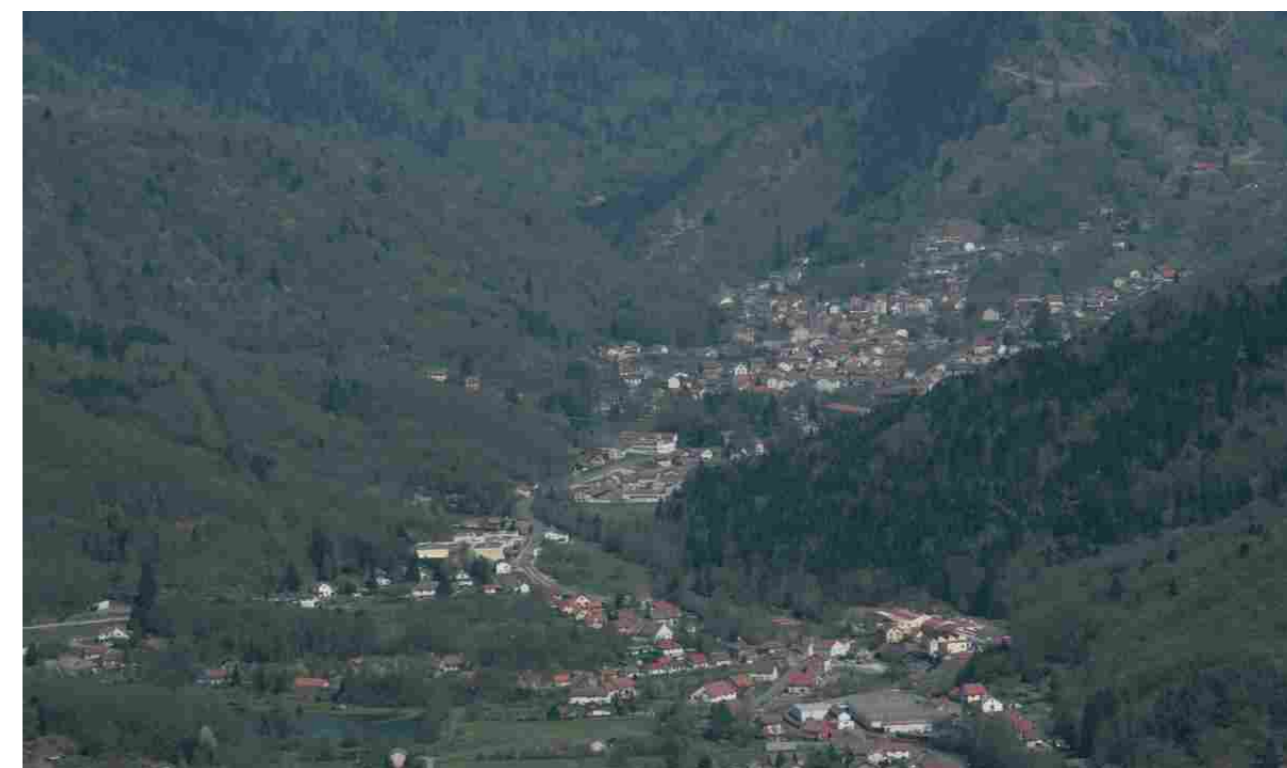
L'évolution des structures villageoises

Depuis 1950, la structure linéaire est maintenue dans la vallée malgré un rassemblement de plusieurs hameaux comme ceux du Pré Besson, de la Chaillée et de Noirmouchot qui forment le quartier « des bois » à Plancher-Bas. Le bâti a pris une forte emprise sur le Rahin, occupant les trois quarts du fond de vallée.

Progressivement, les constructions récentes se sont implantées entre les principaux petits hameaux, conduisant à une urbanisation continue de la Montignotte au Nord de Plancher-les-Mines jusqu'à l'entrée sud de Plancher-Bas. Plus au Sud, à l'entrée de la vallée, comme dans la vallée du Rhien, les habitats dispersés mitent peu à peu le paysage.

Autour de l'église de Plancher-Bas, les habitations, fermes et maisons de ville, ainsi que les équipements se sont concentrés le long de la voirie. Les aménagements récents tels que la réfection de la place et la construction de la maison Georges Brassens contribuent à affirmer le cœur du village autour de l'église et de la mairie/école. Une densité semblable se retrouve au Mont constitué essentiellement de fermes. Dans ces deux cas, les constructions préexistaient au cadastre de 1833 et se sont organisées harmonieusement dans le creux de la vallée.

D'un point de vue du bâti, les anciennes fermes agricoles sont transformées en pavillon au cours du XX^{ème} siècle et le patrimoine bâti ancien tel que les moulins est progressivement abandonné. En revanche, des résidences secondaires font l'objet de nombreuses constructions récentes.



Photographie aérienne de Plancher-les-Mines (2007). Les différents quartiers et hameaux s'organisent de façon linéaire le long du Rahin, encadrés par des versants abrupts

L'évolution des espaces ruraux

Entre 1830 et les années 1990, de nombreux espaces ouverts se ferment. Les friches et les boisements recolonisent essentiellement les anciens espaces agricoles en déprise, situés le plus souvent en marge du fond de la vallée. Ils regagnent également les vallons défrichés à l'époque autour des petits affluents

Ainsi, la forêt occupe une place prépondérante dans cette unité paysagère et les espaces encore ouverts, qui se réduisent de plus en plus ; ne sont plus qu'une mince enveloppe autour de l'espace bâti.

Dans les secteurs à vocation agricole encore marquée, comme dans la vallée du Rhien, les espaces ouverts se maintiennent plus malgré l'abandon des parcelles difficiles d'entretien. Ces espaces sont néanmoins mités par l'implantation de plusieurs microboisements de résineux.

Enfin, à proximité des habitations, on observe une tendance à l'abandon des vergers par manque d'entretien, par suppression ou par absence de valorisation des productions fruitières. Il s'agit pourtant d'une caractéristique importante du paysage et de l'identité des hameaux.

2.1.3. Unité 2 : La Moyenne Vallée du Rahin

Cette unité correspond à la bordure du Massif Vosgien et appartient à l'entité topographique de la dépression sous-vosgienne. Elle s'organise autour d'une vallée relativement large et plane, délimitée par des versants redressés et séparée du reste de la dépression par un étranglement topographique au niveau du Pré Besson.

Dans cette vallée principale, deux bourgs se sont installés : Champagney et Ronchamp. Ces communes possèdent un passé et un patrimoine industriels encore bien marqués dans le paysage, liés à l'exploitation du charbon dans le sous-sol.

Au Sud, le relief vallonné accueille quelques hameaux et fermes isolées au caractère rural et agricole insérés au sein d'un massif boisé important. Des étangs forestiers sont présents ponctuellement.

L'organisation ancienne des espaces et la mise en évidence des structures paysagères

Les structures villageoises

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, Ronchamp et Champagney sont de simples petits villages.

Vers 1750, des bergers mettent en évidence la présence d'affleurements de charbon dans les bois du Chevanel à Champagney et de l'Étançon à Ronchamp. L'exploitation du charbon commence, avec le creusement de nombreux puits. Ces mines font l'essor de ces communes dans la région. Le bassin houiller de Ronchamp/Champagney s'étend sur l'ensemble du territoire communal au travers des puits d'extraction disséminés çà et là (puits Arthur, puits du Magny, puits du Chanois, puits St-Charles, ...).

L'exploitation minière a déterminé l'évolution de l'urbanisation, avec la création de plusieurs cités ouvrières autour des différents puits : la Houillère, la cité des Epoisses, la cité Saint-Charles, la cité Saint-Jean, destinées à accueillir les ouvriers et leur famille. Ces cités ont un fort développement linéaire le long des axes urbains principaux (voie ferrée, Nationale 19, Départementale 312).

Malgré tout, l'unité de Champagney/Ronchamp reste profondément rurale jusqu'au XX^{ème} siècle. Profitant d'une vallée large et plane, l'habitat traditionnel est très dispersé, en particulier le long de l'actuelle Nationale 19 (le Bas des Côtes, le Grand Crochet, le Canton des Oliviers) et les écarts entre les fermes isolées et hameaux sont souvent importants.

Ces caractéristiques du paysage urbain conduisent à une urbanisation très étalée dans toute la plaine et à des cœurs de villages réduits (Champagney), voir inexistant (Ronchamp).

L'architecture des bâtiments est, elle aussi, héritée du passé rural et industriel : fermes à chari, maisons ouvrières à deux niveaux, maisons de maître, bâtiments industriels.

Les espaces ruraux

Le fort développement urbain du bassin houiller de Champagney/Ronchamp laisse très peu d'espaces aux activités agro-pastorales. Latéralement, le passage à la forêt est rapide, sans tampon d'un espace agricole conséquent.

Les parcelles agricoles s'insèrent à l'intérieur du tissu urbain, formant des coupures vertes entre les espaces bâtis mais sans jamais former de grande étendue. Les prairies de fauche et les pâtures occupent principalement la vallée alluviale (le Breuil, les Prés Martinet, le Prairot), ainsi que les bas de versants (le Bas des Côtes, le Mont de Serre, la Houillère).

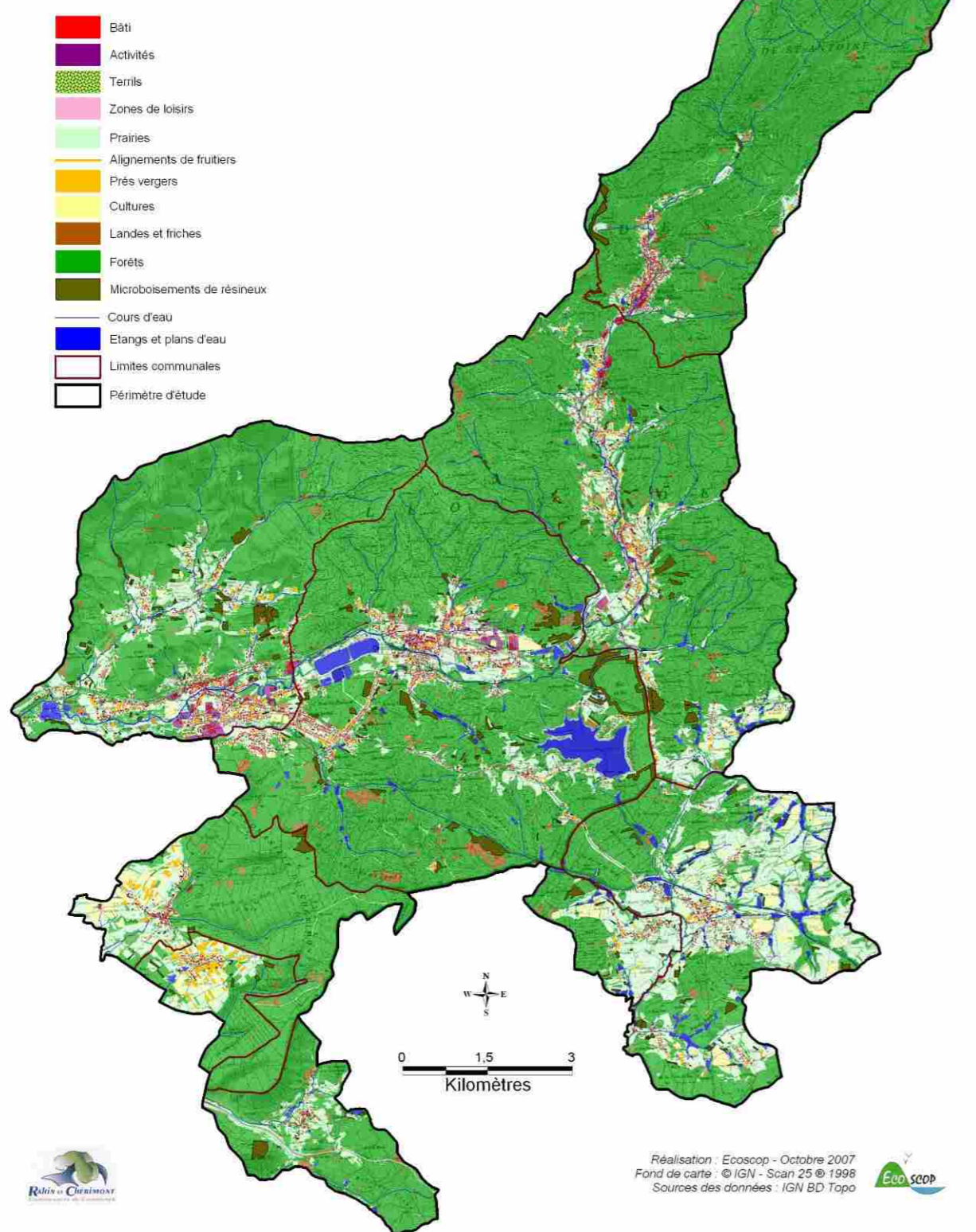
Plus au Sud, sur le plateau, les parcelles s'insinuent dans le massif boisé, formant un réseau tentaculaire de prairies et cultures de petite taille (les Noyes Tanney, Vaudrimont, la Patte d'Oie) le long des vallons et des bas de versants. Autour du bassin de Champagney (le Ban et le Petit Ban de Champagney, les Fermes du bassin), les milieux agricoles s'élargissent.

Plusieurs étangs artificiels forment avec les espaces agricoles une mosaïque de milieux ouverts. Construits à la faveur d'un écoulement permanent ou temporaire et d'un substrat imperméable, ils contribuent à créer un paysage diversifié et une ouverture paysagère.

Quelques vergers sont également présents autour des hameaux, sans jamais occuper des superficies importantes (le Bas des Côtes, le Plain).

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

L'OCCUPATION DU SOL EN 2007



Les évolutions marquantes des paysages depuis 50 ans

L'évolution des structures villageoises

Depuis 1950, les structures villageoises ont globalement peu évoluées. En revanche, la densité urbaine est croissante avec de nouvelles constructions qui s'établissent entre le bâti existant ou dans le prolongement de la trame urbaine. La vallée devient très urbanisée ; une vaste conurbation Ronchamp/Champagney se forme en porte d'entrée de la CC avec une perte d'identité et de coupures entre les villages.

Les extensions récentes sont souvent peu appropriées (le Monceau, le Clos Miney, le Magny) avec des espaces bâtis sans identité forte et une traversée urbaine sans grande qualité (problème de rythme, de sécurité, d'espaces délaissés).

Après 1958, beaucoup d'édifices et de bâtiments industriels sont rasés ou reconvertis. Malgré quelques friches industrielles, les traces du passé industriel de la vallée sont minimales comme le chevalement des puits de Sainte-Marie qui constituent l'un des derniers vestiges des activités minières de Ronchamp.

En dehors des entités urbaines, les nouvelles constructions accentuent le mitage déjà existant. On observe notamment un fort développement des habitations isolées, résidences principales et secondaires autour du bassin de Champagney.

L'évolution des espaces ruraux

L'urbanisation croissante de Ronchamp et Champagney laisse peu de place aux espaces agricoles dans la moyenne vallée du Rahin, conduisant à un abandon progressif des parcelles isolées.

Sur le plateau, la fermeture des paysages s'accroît avec la progression rapide des friches et des boisements, conduisant à une banalisation et à une dégradation des espaces. Seul le Ban de Champagney semble préservé, avec des milieux ouverts encore importants.

Les espaces encore exploités en 1950 sont aujourd'hui des boisements de feuillus totalement fermés (hameau du Chérumont, Mont Sera, Grande Clachière, les Prés de la Brochette). Dans certains cas (Bois du Theurey, Baisse du Chien), les prairies sont également remplacées par des microboisements de résineux.

En revanche, le nombre d'étangs progressent. On en recense une cinquantaine aujourd'hui contre une quinzaine en 1950. Du fait de l'enfrichement des parcelles agricoles abandonnées, ces étangs sont devenus pour la plupart forestiers, formant de petites enclaves dans la forêt (Etangs de la Charpignole, l'Ecluse, ...).

Quant aux vergers, la comparaison des cartes d'occupation du sol entre 1950 et 2007 montre une augmentation de leur nombre entre les espaces bâtis de Ronchamp et Champagney ; ces vergers qui, avec les jardins et les potagers, créent des espaces de vie privilégiés au sein du tissu urbain.

Illustration de l'évolution des paysages de Ronchamp sur environ un siècle



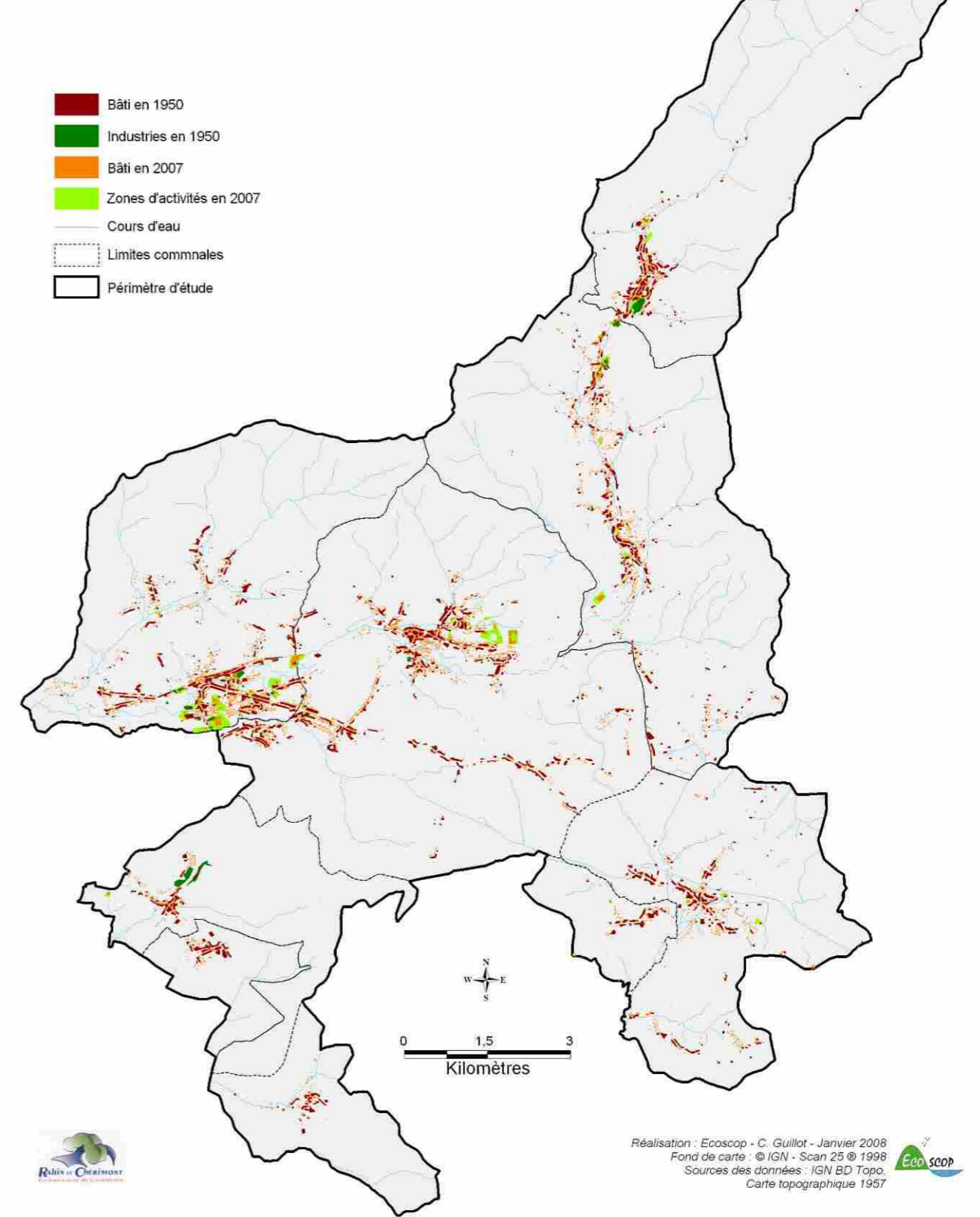
Carte postale datant du début des années 1900
 Les habitations se structurent autour de l'église et le long de l'axe principal.
 Au premier et au second plan, on observe un paysage très ouvert avec quelques réseaux de haies.



Photographie aérienne récente
 L'habitat s'est densifié autour des constructions anciennes, principalement le long de la route. Certains quartiers (à droite) se sont totalement construits. Autour des habitations, le paysage est beaucoup plus refermé ; la forêt a nettement progressé, au dépend des prairies

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

EVOLUTION DES SURFACES BÂTIES DE 1950 À 2007



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Janvier 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo, Carte topographique 1957

2.1.4. Unité 3 : Le Plateau des étangs de la Lizaine

Cette unité est caractérisée par un vaste plateau vallonné, à l'Est de la CC Rahin et Chérimont. Ce plateau, qui présente des altitudes faibles de 350 à 420 m, est entaillé par la vallée de la Lizaine ainsi que par des petits vallons annexes (le Savoyard, le Ruisseau des Noriandes). L'ensemble fait encore partie de l'entité topographique de la dépression sous-vosgienne.

Sur ce plateau, deux bourgs principaux se sont établis : Frahier-et-Chatebier et Echavanne, auxquels s'ajoutent de nombreux hameaux et habitats isolés.

Le paysage est fortement marqué par la vocation agricole du plateau, ce qui constitue un élément structurant de cette unité. Le paysage agricole s'organise ainsi autour de trois systèmes :

- le plateau principal qui rejoint les bourgs d'Echavanne et de Frahier-et-Chatebier, des Totruses aux Cuvottes, et qui englobe la majorité de l'unité,
- le bassin au Sud de Plancher-Bas, de Noirmouchot aux Champs le Suisse, délimité au Nord par la voie de chemin de fer,
- et enfin l'espace agricole se développant autour des hameaux de Chatebier et Petit Chatebier, du Moulin Verdant aux Champs du Charbonnier.

Ces trois systèmes sont séparés par des boisements relativement réduits en superficie.

L'ensemble est ponctué d'une multitude des petits étangs privés qui confèrent une certaine identité à cette entité.

L'organisation ancienne des espaces et la mise en évidence des structures paysagères

Les structures villageoises

L'analyse de la carte de Cassini établi à la fin du XVIII^{ème} siècle nous renseigne déjà sur les implantations privilégiées de l'habitat dicté par la topographie et par la présence de l'eau où plusieurs moulins utilisent la force motrice de l'eau pour fonctionner.

La Lizaine, petite rivière traversant l'unité du Nord vers le Sud, a conditionné les activités et l'implantation de l'habitat sur les communes de Frahier-et-Chatebier et Echavanne. La force hydraulique est principalement utilisée pour les moulins à eaux, tels que le moulin Verdant ou le moulin du Chanois (visible sur la carte de Cassini).

Le lien étroit entre la présence de l'eau et l'implantation humaine se traduit également par la construction de plusieurs fontaines-lavoirs datant du XIX^{ème} siècle. La création du Canal de la Haute-Saône dans les années 1880 et qui traverse le village de Frahier-et-Chatebier, contribue à maintenir cette relation entre l'eau et le bâti même si sa construction reste inachevée. Un port est aménagé à Frahier et plusieurs ponts-canaux sont visibles sur les routes de la commune.

D'un point de vue de l'organisation des villages, l'habitat est structuré autour de la route principale (Nationale 19), ainsi qu'autour d'axes perpendiculaires (Départementale 219). L'habitat est très peu dense et s'étire le long de ces axes de communication, figurant des structures assez linéaires.

A l'écart des bourgs, les hameaux et les corps de ferme isolés sont très disséminés et ponctuent l'espace agricole et les étangs (la Cuvotte, Chatebier, le Petit Chatebier).

Les espaces ruraux

Contrairement aux unités précédentes, l'activité agricole organise l'essentiel du paysage, profitant d'un relief beaucoup plus avantageux. La place laissée à la forêt est réduite et se cantonne aux versants les plus raides et aux terres les moins fertiles.

L'activité agricole s'organise principalement autour de l'élevage bovin. La majorité des prairies est destinée au pâturage ou à la fauche pour le fourrage. Les cultures sont assez peu développées et sont plutôt destinées à des cultures de subsistance.

Cette agriculture active a façonné le paysage végétal. Au début des années 1950, toutes les zones agricoles sont reliées entre elles et l'ouverture du paysage est importante.

Les nombreux étangs (Etangs Noirefau, Etang Pircolin, Etang Tabourot) contribuent à former un paysage rural diversifié.

Cette unité paysagère est ainsi mise en valeur par une mosaïque d'habitats très riche, composée d'un mélange de pâturages et de prairies de fauche, de cultures, d'étangs, de petits boisements de feuillus et de prés-vergers.



Photographie aérienne de Frahier-et-Chatebier (2007). Le bourg, avec sa structure assez étalée, est entouré par une mosaïque de milieux bien diversifiés (prairies, cultures, étangs, microboisements, ...) qui contribue à créer un paysage très ouvert.

Les évolutions marquantes des paysages depuis 50 ans

L'évolution des structures villageoises

L'augmentation de la population est constante depuis 1950 avec l'attraction croissante du pôle urbain de Belfort. De nombreuses personnes s'installent en périphérie de la ville, n'hésitant plus à faire plusieurs dizaines de kilomètres entre leur domicile et leur lieu de travail. Ceci confère un caractère résidentiel aux communes de cette unité.

Même si, proportionnellement, Frahier-et-Chatebier et Echavanne se sont moins construites que les autres communes de la périphérie de Belfort, le nombre d'habitations récentes est relativement élevé.

D'une façon générale, l'urbanisation s'est faite dans le prolongement des axes (Nationale 19 / Départementale 219) et des hameaux existants. Le hameau du Petit Chatebier, par exemple, connaît un fort développement, avec un nombre d'habitations qui a plus que triplé. L'effort de densification est faible et l'habitat reste très dispersé avec des écarts entre les maisons importants.

A côté de cela, de nouveaux axes s'urbanisent (Godebiche, la Vanouze), formant de nouvelles structures linéaires, alors que les habitations y étaient quasi inexistantes en 1950.

Certains hameaux se sont aussi développés autour d'anciennes fermes isolées de 1950, créant de nouveaux éléments dans le paysage : les Charmilles, les Rouge Vis, les Murgies.

Le type d'habitat a également fortement évolué par la création de petits lotissements et de petites maisons qui possèdent d'avantage un caractère périurbain.

Cet étalement, ainsi que ces nouvelles implantations isolées et déconnectées des structures urbaines traditionnelles provoquent une perte d'identité des hameaux et des bourgs et un mitage de l'espace agricole.

Malgré tout, les communes sont dynamiques et les nouvelles constructions (mairie, salle culturelle) contribuent à maintenir une certaine unité autour des bourgs.

L'évolution des espaces ruraux

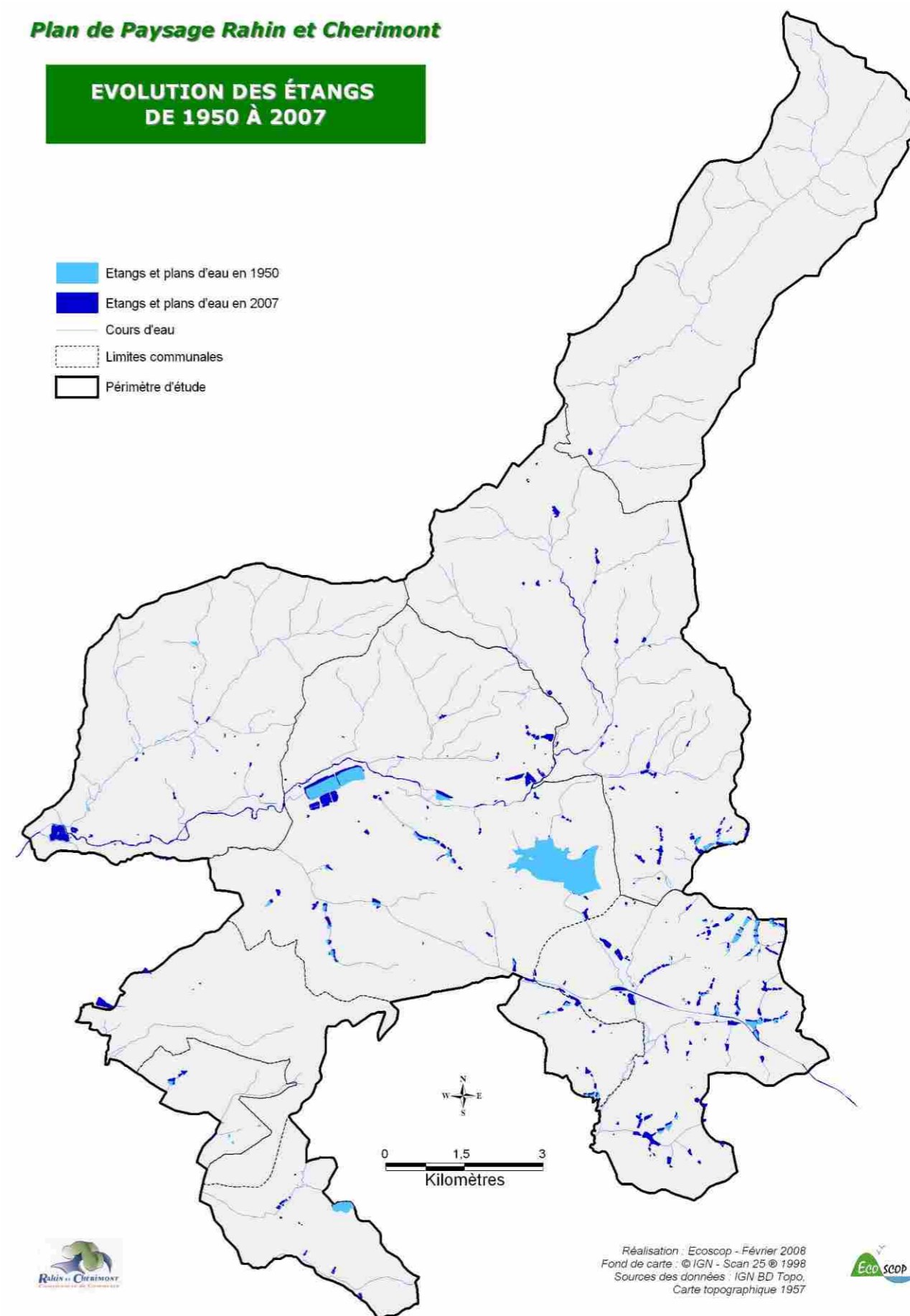
Les espaces agricoles semblent bien se maintenir depuis ces cinquante dernières années et peu de parcelles sont abandonnées. En comparant les cartes d'occupation du sol de 1950 et 2007, on remarque que la place de la forêt reste à peu près identique. Quelques microboisements de résineux ponctuent néanmoins le paysage agricole.

L'agriculture évolue cependant avec l'artificialisation ou la mise en culture de nombreuses prairies, l'extension de l'urbanisation et l'exploitation de granulats qui a donné naissance à de nombreux plans d'eau.

Ces étangs, le plus souvent de petite taille, sont aménagés dans les vallons et viennent compléter ceux déjà existants (étangs de Chatebier, les Carpières, les Fossiers). La présence de ces étangs a favorisé, avec la recherche par les populations locales ou citadines environnantes de zone de tranquillité au cœur des milieux naturels préservés, le développement de petits aménagements aux abords des étangs (petit abri, habitations légères de loisirs, caravanes, ...) peu intégrés dans le paysage.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

EVOLUTION DES ÉTANGS DE 1950 À 2007



2.1.5. Unité 4 : Le Bassin de Belverne

Cette unité topographique rassemble la seule commune de Belverne. Elle s'inscrit dans une entité beaucoup plus vaste du bassin de Chenebier, qui s'étend hors du territoire de la CC, sur les communes de Chenebier et Etoyon.

La commune se caractérise par ses collines boisées, typiques du dôme sous-vosgien qui prolonge au Sud la dorsale vosgienne. Au creux de ce relief accidenté, le village s'installe sur un plateau à 400 m d'altitude.

D'une superficie de 615 ha, Belverne est un petit village comptant 129 habitants au recensement de 1999.

L'organisation ancienne des espaces et la mise en évidence des structures paysagères

Les structures villageoises

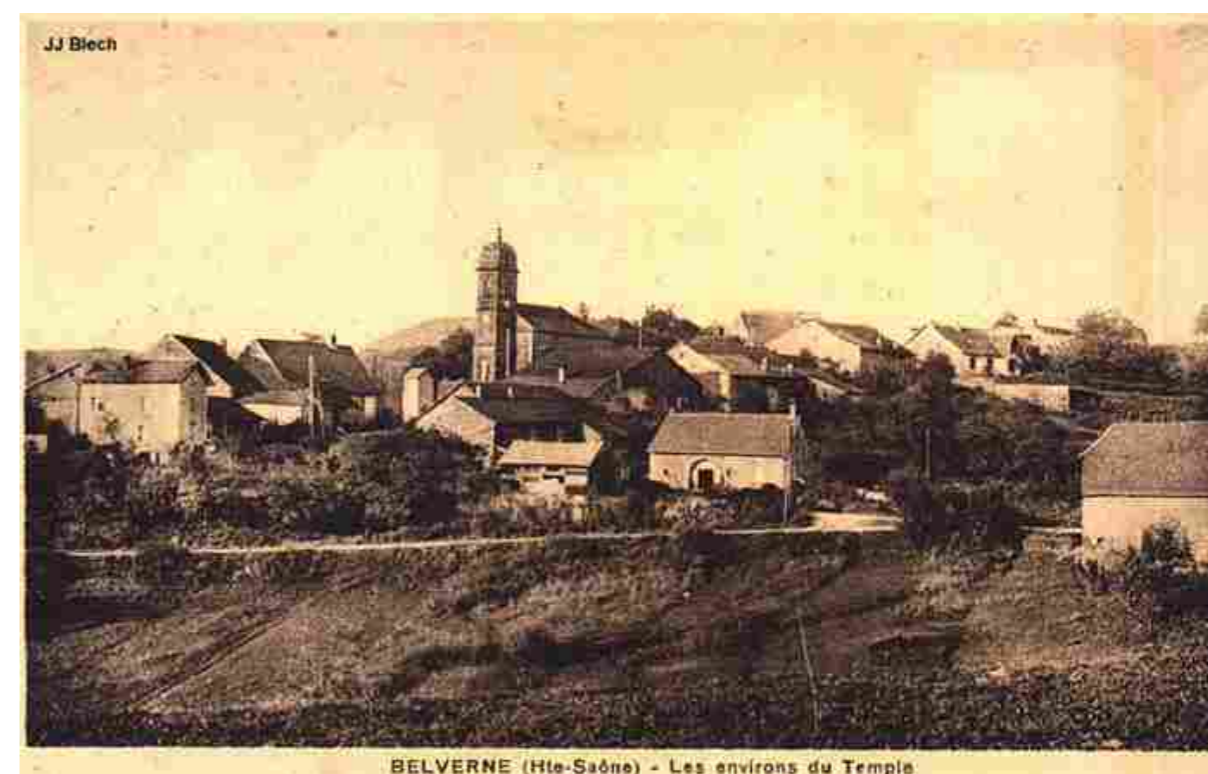
La morphologie du terrain et les contraintes topographiques ont fortement influencé l'implantation de l'habitat pour cette commune. Belverne est resserré dans une sorte de petite conque entourée de tous les côtés par de fortes pentes couvertes de forêts.

De plus, comme pour les unités précédentes, la présence de l'eau (ruisseau du Fau) a aussi conditionné la structure villageoise, comme l'atteste la présence de 3 moulins (Grosjean, Vieux Moulins et Plerrot) et la présence de plusieurs fontaines au centre du village.

Les habitations n'occupent qu'une faible partie du territoire communal et sont majoritairement installées sur les hauteurs du relief surplombant le vallon du Fau. Le bourg principal possède une densité relativement élevée et regroupe les bâtiments les plus remarquables (Temple du XIX^{ème} siècle, fontaine monumentale à piliers, lavoir). Le bâti s'articule autour de la Départementale 299, d'où partent les rues intra-communales principales. Les constructions se succèdent le long du réseau routier, avec une structure linéaire et une distribution relativement homogène.

En dehors du centre du village, les habitations s'installent au gré du relief donnant un bâti dispersé et peu homogène. Une grande partie de ces habitations est alors isolée du centre du village (Prés au Prince, Pré Comte).

L'architecture des maisons est typique des maisons agricoles et des petites exploitations mixtes, avec des grands toits et des murs épais en grès rose.



Carte postale ancienne (non datée) de Belverne.
Les habitations se concentrent autour du Temple, formant une entité assez homogène

Les espaces ruraux

Le caractère rural est profondément marqué dans cette commune et lui confère une identité propre.

Le territoire communal est essentiellement forestier (Bois des Creux, Côté Renard, le Mabressey). Cette forêt occupe tous les versants qui entourent le village.

Les prairies et les cultures se localisent autour des habitations, et créent une sorte de clairière qui troue le manteau forestier. Les prairies s'installent également le long du réseau hydrographique (ruisseau des Terriers, du Fau, du Rhal), à la faveur des petits ravins qui entaillent le versant. En 1950, la proportion d'espaces ouverts représente plus du tiers du territoire communal. Ces espaces sont essentiellement destinés à la polyculture (betterave, pomme de terre) et à l'élevage bovin (pâturage, fourrage).

Au sein du village, on observe une forte interpénétration de la nature et du bâti. Le réseau de haies est bien développé et les nombreux arbres isolés remarquables contribuent à intégrer le paysage naturel au bâti. La population locale accorde également beaucoup d'importance à ses vergers, qui sont proches des habitations. Outre l'intérêt paysager fort, ces vergers (essentiellement des cerisiers et quelques pommiers) sont récoltés pour être distillés dans la distillerie communale.

Le milieu naturel est également caractéristique avec de nombreuses zones humides intéressantes (forêts alluviales, prairies humides, formations humides à hautes herbes) dans la vallée du Fau (Pré Comte, Prés au Prince, Vieilles Loges).



Photographie aérienne de Belverne (2007). Le bourg principal est entouré de prairies, formant une clairière au sein de la forêt. A gauche, le chantier de la Nationale 19 longe le territoire communal et crée une profonde entaille dans le massif forestier.

Les évolutions marquantes des paysages depuis 50 ans

L'évolution des structures villageoises

Le rythme des constructions depuis 1950 est assez faible et de ce fait, la structure villageoise a peu évolué depuis 50 ans. Les maisons récentes, construites après 1990, sont peu nombreuses et s'installent plutôt aux entrées du village. L'habitat dispersé évolue peu.

La dominante rurale du bourg est bien conservée avec la restauration de plusieurs exploitations agro-pastorales. Les nouvelles constructions s'intègrent généralement bien dans le paysage, en reprenant les grandes lignes d'architecture du vieux bourg.

Le village possède aujourd'hui un caractère strictement résidentiel car l'ensemble de la population travaille en dehors du département (agglomération de Belfort, région de Montbéliard, Sochaux) et qu'il n'existe aucune activité industrielle, artisanale ou commerciale.

L'évolution des espaces ruraux

Depuis les années 1950, l'évolution des milieux ruraux a conduit à une fermeture progressive du paysage. En 50 ans, la superficie labourable est restée très faible (3% du

territoire communal) et les prairies sont de moins en moins entretenues. L'absence d'agriculteur sur le ban communal depuis de nombreuses années obligent des exploitants extérieurs à venir entretenir les prairies et cultures.

Du fait d'un parcellaire fortement morcelé, et d'un relief contraignant, l'exploitation est particulièrement difficile. Le plus souvent, les plus petites parcelles sont abandonnées au profit d'îlots plus grands, plus ou moins bien entretenus.

Les friches agricoles s'étendent donc et la progression de la forêt se fait petit à petit depuis les versants

Les vergers, quant à eux, restent bien entretenus et contribuent à conserver un élément typique du village de Belverne.

2.1.6. Unité 5 : Les villages du dôme sous-vosgien

Le dôme sous-vosgien de Chérimont est le résultat d'une déformation géologique locale qui a permis l'affleurement des couches de l'ère primaire. Les paysages qui s'y développent sont assez similaires à ceux des Vosges plus au Nord. Des vallées très ramifiées divisent l'espace en plusieurs bassins aux versants raides et aux ravins abrupts (la Béchette, le ruisseau des Battants). L'ensemble est occupé par une forêt relativement compacte.

Les villages de cette unité, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine, s'inscrivent dans le relief, au sein d'une dépression sous le flanc Sud-Ouest de ce dôme. Autour des habitations, une zone agricole assez dynamique se développe à la faveur d'une topographie plus plane.

Cette unité préfigure le début d'une plaine agricole plus vaste qui s'étend au Sud et à l'Ouest, en direction de Lure.

L'organisation ancienne des espaces et la mise en évidence des structures paysagères

Les structures villageoises

Là encore, l'implantation des villages résulte de la double influence du relief et de la présence de l'eau.

Dès le XVIII^{ème} siècle, l'énergie hydraulique puisée sur les ruisseaux de Clairegoutte, des Battants et de la Béchette, est utilisée pour l'artisanat (clouteries principalement, tanneries, teintureries, forges, tissages, ...). Le village de Clairegoutte devient alors un centre artisanal important. Pendant les siècles suivants, l'industrie textile (tissage, filature et blanchisserie de toile de coton, soierie) a progressivement remplacé l'artisanat et s'est installé à l'écart des villages.

Les deux bourgs se sont établis à la périphérie du massif boisé, sur les pentes Ouest du dôme sous-vosgien. Comme pour les unités précédentes, les structures villageoises sont assez linéaires et se répartissent le long du réseau routier (Départementale 212 notamment), avec une densité plus ou moins importante. Malgré tout, les habitations

restent réunies sur une partie des territoires communaux et, contrairement aux autres communes de la CC, on ne retrouve pas de hameaux ni de fermes isolées.

Le bâti est composé de belles maisons de grès rose et gris à plusieurs étages, ainsi que de vastes demeures qui témoignent d'un passé artisanal et industriel très riche.

Les espaces ruraux

Le développement rural de la région s'amorce dès le XVIII^{ème} siècle avec l'installation de fermiers anabaptistes venant du Comté de Montbéliard. Ces fermiers mettent en place plusieurs innovations agricoles (apport d'engrais par fumage des champs, prairies artificielles composées de luzerne et de trèfle, nouvelle race bovine, la « Montbéliarde », instituant une tradition laitière et fromagère) qui transforme le secteur en une région agricole dynamique.

Les pâtures, les prés de fauche et les champs cultivés occupent une place importante dans le paysage, reléguant la forêt aux versants abrupts du dôme sous-vosgien. Au sein de ces systèmes, les haies, les alignements d'arbres, les bosquets et arbres isolés occupent une place importante et structurent ce paysage agricole très ouvert.

Cependant, l'élément le plus caractéristique de cette unité est la multitude de vergers et de prés-vergers, qui s'insèrent aussi bien dans le paysage agricole que dans le tissu urbain, s'enchevêtrant entre les habitations.

Les évolutions marquantes des paysages depuis 50 ans

L'évolution des structures villageoises

Progressivement, les activités artisanales et industrielles sont abandonnées à cause de l'indisponibilité en eau. La dernière industrie textile ferme au début des années 1980. Malgré cette perte d'activité, la population augmente de façon moyenne, du fait de l'attraction croissante des villes de Lure et Belfort.

Aujourd'hui villages-dortoir, Clairegoutte et Frédéric-Fontaine connaissent une urbanisation modérée au cours de ces dernières décennies. Les nouvelles constructions se font aux entrées de villages, dans le prolongement de la Départementale 212 et des rues communales principales (Prés Horiot, nouvelle rue perpendiculaire à la D212 illustrée par la photo ci-contre). Ces habitations s'installent de façon relativement éparse, sans véritable effort de densification des bourgs anciens.

Au Nord de Clairegoutte, un nouveau lotissement est créé en marge du bourg ancien. Ce second noyau, déconnecté du bâti ancien, affaiblit l'identité du village et serait à maîtriser au risque de voir tout le bas de pente s'urbaniser et se banaliser.

A Frédéric-Fontaine, les maisons récentes s'installent à l'entrée du village (Champ de la Bêche) mais aussi autour du bâti ancien et l'étalement semble mieux maîtrisé.



Photographie aérienne de Clairegoutte (2007). Le bâti ancien du village s'organise le long du réseau routier, avec un noyau plus dense au centre du village. Les constructions récentes, quant à elles, s'inscrivent de façon éparse dans de nouveaux espaces et mitent le paysage agricole

L'évolution des espaces ruraux

Depuis 1950, l'espace agricole se maintient et l'activité semble restée assez dynamique. Les superficies de milieux ouverts sont identiques à celles de 1950, malgré quelques plantations (dont boisements de résineux) aux Prés Barry et au Chêne Grillot.

Les populations restent très attachées à leur terre, à leurs vaches montbéliardes, à leurs cerisiers et à leurs fameux coco-jaunes. Le nombre de vergers en l'occurrence, a augmenté au cours de ces dernières années.

Ce paysage caractéristique, composé d'une mosaïque d'habitats alternant milieux ouverts (cultures, prairies de fauche et pâtures) et structures arborées (vergers, haies, alignement d'arbres ou arbres isolés) contribue à façonner l'identité de ces villages.

On note néanmoins une tendance à l'intensification agricole sur les parties les plus planes de la dépression. Il s'agit de terres labourées et de prairies semées qui remplacent peu à peu les prairies naturelles.

2.2 Les richesses paysagères

Les richesses et les sensibilités paysagères sont issues des évolutions anciennes et plus récentes de l'occupation du sol, de comportements humains plus individualistes, de certaines politiques publiques, d'une faible dépendance économique par rapport à l'espace rural et périurbain local et d'une plus grande dépendance par rapport aux espaces économiques extérieurs.

Dans la détermination des richesses et sensibilités (composants qualitatifs du paysage), il peut s'agir d'éléments patrimoniaux qui perdurent au fil des siècles et des décennies, de l'apparition de nouveaux paysages et d'éléments ayant conduit à un enrichissement.

Mais il s'agit aussi des problèmes paysagers qui découlent de ces évolutions et qui rendent les richesses paysagères vulnérables voire les dégradent.

2.2.1. Unité 1 : La haute vallée du Rahin

Les richesses paysagères de l'unité de la haute vallée du Rahin sont :

- des tourbières, zones humides et des forêts humides de bois tendre remarquables dans les pentes du massif du Ballon de Servance (diversité du paysage forestier), en bordure du Rahin et du Rhien (paysage naturel et espace tampon avec les zones habitées, pâturées ou fauchées) ;
- des chaumes sommitales renommées et remarquables (Ballon de Servance, Planche des Belles Filles, Haut de la Chevestraye) qui participent à la diversité d'une unité paysagère très boisée et à son attractivité ;
- des affleurements rocheux (rocher du Laurier, roche des Fées, etc.) bien visibles dans le paysage péri-villageois (points d'appel) utilisés comme des supports de points de vue vers les centres bourgs et des témoins de l'histoire géologique et glaciaire de ce secteur ;
- des sites naturels plus ponctuels attachés principalement à la partie torrentielle du Rahin : source du Rahin, cascade du Crémillot, cascade de la Goutte des Saules, Saut de la Truite ;
- des enclaves ou clairières agricoles sur les versants pentus de Plancher-Les-Mines appelées les « plains » (terres défrichées) et correspondant aux anciens pâturages et zones défrichées (Plain de la Berbasse, Plain des Bœufs, Plain Janvier, etc.). Il s'agit de zones ouvertes ou potentielles dans le vaste massif boisé de la vallée étroite du Rahin. Elles permettent le maintien d'une petite agriculture de montagne, la présence de points de vue et agrémentent certains itinéraires routiers comme la D97 qui relie la vallée du Rahin à celle de l'Ognon via le village d'altitude de Belfays ;
- une multitude de sites patrimoniaux et zones d'intérêt paysager où le bâti traditionnel, le mobilier rural et les espaces ruraux (mosaïque de prés, arbres isolés, bosquets et arbres fruitiers) forment un ensemble paysager préservé, cohérent et garant également d'une ouverture paysagère (abords de la chapelle Saint-Antoine, plaine de la Racine zone d'élargissement du Rahin, bas de pente de la Montignotte, thalweg des Roches réouvert grâce à une activité de chèvrie, Prés Thiébaud, Es Mortey et Champs du Houx dans la vallée du Rhien sur des pentes plus douces, etc.) ;

- des promontoires ou terrains surélevés au centre de la vallée ou latéraux formés par des dépôts fluvioglaciers ou des moraines (Les Tertres, Le Venet, Nord de Magny) où se développent encore de beaux prés garants d'espaces de respiration en marge des habitations et de la conurbation de la vallée ;
- du petit patrimoine rural au cœur des villages et sur les versants (fontaines, lavoirs, murets en pierre, etc.)
- des vergers péri-villageois associés à la structure villageoise traditionnelle de Plancher-Bas et de la vallée du Rhien,
- le passage du Rahin en agrément des structures villageoises et des ensembles industriels utilisant autrefois et pour certains encore aujourd'hui la force hydraulique du cours d'eau, en animation des espaces prairiaux de fond de vallée ;

Illustrations des atouts paysagers



Plancher-Les-Mines : le bâtiment de la mairie témoigne de l'histoire industrielle de la vallée.

Plancher-Les-Mines : cheminement et abords remis en valeur (murets, pâture) afin de relier le village à la chèvrie des Roches récemment aménagée. Cet aménagement péri-villageois a contribué à rouvrir le paysage et à diversifier sa découverte.



Plancher-Les-Mines : la structure villageoise est de type linéaire en fond de vallée avec des écarts sur les premières pentes. Les affleurements rocheux sont bien présents dans le paysage.



Plancher-Les-Mines : Enclave agricole au sein des versants boisés. Cette ouverture paysagère permet d'offrir un beau point de vue vers le versant opposé. Cette « coulée agricole » descendait autrefois jusqu'au village dans le fond de vallée.



Plancher-Les-Mines : ce bel ensemble bâti traditionnel agrémente la clairière agricole du Plain de la Berbasse.



Plancher-Les-Mines : le paysage périvillageois est marqué par d'imposants affleurements rocheux ce qui renforce le caractère naturel de ces espaces.



Plancher-Bas : les paysages en bordure du Rahin témoignent encore de l'ancienne industrie de la vallée et de l'utilisation de la force motrice de l'eau. Ce patrimoine à l'abandon doit pouvoir participer à la valorisation touristique et culturelle du territoire.



Plancher-Les-Mines : la tête de la vallée du Rahin conserve quelques ouvertures paysagères grâce au maintien d'une activité d'élevage. Ici des vaches rustiques adaptées aux terrains humides et difficiles.



Plancher-Les-Mines : la chapelle Saint-Antoine participe à la diversité et à l'intérêt patrimonial du paysage de la haute vallée du Rahin.



Plancher-Les-Mines : la croix du Choléra domine le village et offre un point de vue remarquable vers la vallée. Ces espaces de pente périvillageois sont à valoriser pour la qualité du cadre de vie.

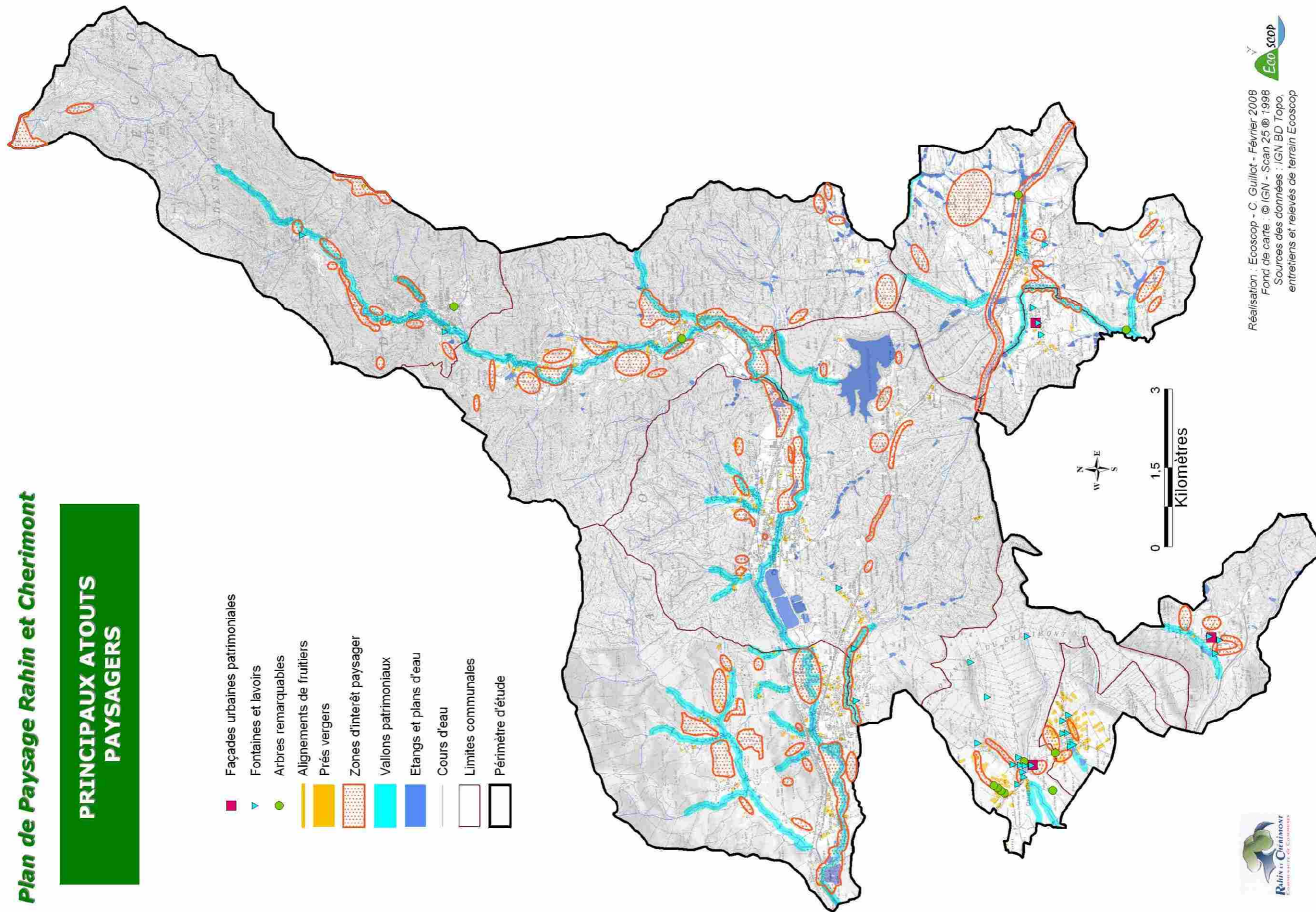


Plancher-Les-Mines : la rue de Fresse emprunte un élargissement de la vallée qui profite à l'agriculture et à l'extension urbaine du village. Cette ouverture offre également un espace de respiration aux habitations.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

PRINCIPAUX ATOUTS PAYSAGERS

- Façades urbaines patrimoniales
- ▼ Fontaines et lavoirs
- Arbres remarquables
- Alignements de fruitiers
- Prés vergers
- Zones d'intérêt paysager
- Vallons patrimoniaux
- Etangs et plans d'eau
- Cours d'eau
- Limites communales
- Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Février 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo, entretiens et relevés de terrain Ecoscop

2.2.2. Unité 2 : La moyenne vallée du Rahin

La vallée centrale et élargie du Rahin présente les richesses paysagères suivantes à l'échelle de la CCRC:

- une vallée élargie et un cours d'eau structurant le paysage de la CCRC selon une direction Est-Ouest ;
- des milieux alluviaux (forêts, zones humides, ripisylves) remarquables ;
- un paysage prairial relictuel mais typique d'une zone alluviale de moyenne montagne garante d'ouvertures paysagères, notamment depuis la N19 sur une portion « Le Prairot » au lieu-dit « Sous Grattery » en limite Ouest de Ronchamp ;
- un réseau de plans d'eau artificiels de grande taille (anciennes ballastières, bassin d'alimentation-réserve d'eau de l'ancien canal de Haute-Saône à Champagny) convertis en sites touristiques et de loisirs. La digue du bassin de Champagny est la plus haute d'Europe et devrait être classé au patrimoine mondial de l'Unesco (cf. entretien en commune) ;
- des points de vue et une covisibilité depuis les coteaux et quelques sites remarquables en promontoire vers la plaine (chapelle Notre-Dame-Du-Haut de Ronchamp, mont et vierge de Bermont, les anciens puits de mines, etc.)
- des larges versants forestiers ceinturant au Nord et au Sud la vallée élargie et urbanisée du Rahin ;
- la vallée du Rhien, véritable « excroissance » de la vallée du Rahin et espace de respiration à proximité de la conurbation de Ronchamp-Champagny. Cette vallée abritent les principaux espaces agricoles de cette unité organisés en terrasses surmontées de haies ;
- le vallon du Beuveuroux qui assure une coupure verte entre les hameaux du centre de la vallée et ceux implantés au pied du large massif de Chérimont (exemple entre le Morbier au Nord et Eboulet au Sud) ;
- une moyenne vallée fortement marquée par l'héritage industriel et minier (ancien puits de mines Ste-Marie, d'Etaçon, de Magny, cités des Epoisses, Saint-Jean, Saint-Charles) et qui constitue un support d'interprétation et de valorisation ;
- la portion de la route N19 qui traverse le vaste massif de Chérimont, de la Cité des Epoisses à l'Ouest jusqu'au Canton des Oliviers à l'Est, constitue un axe particulier de découverte du paysage forestier et de transition entre cette unité paysagère et l'unité du plateau et de la vallée de la Lizaine ;

Illustrations des atouts paysagers



Le Ban de Champagny : la route qui mène au bassin est particulièrement pittoresque (succession d'un paysage agricole bien entretenu, d'un bâti traditionnel et de perspectives remarquables vers le massif vosgien).



Champagny vue depuis la colline de Bermont : Des travaux de rénovation pastorale ont permis de rouvrir les proches coteaux de la ville et d'offrir à nouveau de beaux points de vue vers la vallée et la forêt de Chérimont.



Champagny : en limite de la zone alluviale du Beuveuroux une fontaine-lavoir couverte a été récemment restaurée. Elle participe à la diversité patrimoniale de ce secteur au nord d'Eboulet.



Champagny : le bassin de Champagny a été construit à la fin du XIXe siècle pour servir de réservoir d'eau pour l'alimentation du canal de la Haute-Saône. C'est maintenant une base nautique et un lieu de détente.



Ronchamp : la vallée du Rhien s'ouvre sur des espaces agricoles et des écarts empreints d'un fort caractère rural. Le patrimoine arboré et fruitier tient encore une place importante dans le paysage. Chaque écart forme une petite clairière particulièrement attractive d'un point de vue du cadre de vie et de la promenade.



Ronchamp : les anciens puits de mines et les terrils environnants composent aussi le paysage identitaire de la vallée. Ils peuvent jouer à moyen terme de véritables îlots de nature entre le dense tissu urbain de cette portion de vallée.



Ronchamp : la chapelle Notre-Dame-Du-Haut est un des sites culturels majeurs de la CCRC et constitue un point d'appel remarquable dans le paysage (projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco en cours).



Ronchamp : le point de vue offert depuis la colline de la chapelle de Ronchamp est très vaste et permet d'apprécier le paysage de la vallée du Rahin. Il existe une relation paysagère (covisibilité) et culturelle (chemin de croix reliant le cimetière à la chapelle) forte entre ce site et le fond de vallée

2.2.3. Unité 3 : Le plateau des étangs de la Lizaine

Le plateau des étangs et de la vallée de la Lizaine abritent les richesses paysagères suivantes :

- un chapelet assez dense d'étangs dans les vallons et principaux thalwegs de l'unité ;
- le passage de l'ancien Canal de la Haute-Saône qui anime le paysage de ce plateau. Un équipement de structure linéaire auquel sont associés plusieurs éléments de patrimoine, dont les ponts canal, l'ancien port de Frahier, des passages en milieu boisé, des chemins de halage/de digue voûtés au niveau du bois de la Barre du Midi, etc. ;
- des perspectives visuelles lointaines vers les contreforts des Vosges du Sud et des Vosges Saônoises depuis les axes majeurs de traversée des communes (N19, D16, D219a) et des principaux coteaux (les Esserts, les Murgies à Echavanne, le Gros Buisson, le Champ de la Croix à Chatebier, la Vaunouze, Godebiche et les Creuses à Frahier) ;
- des forêts humides de bois tendre associées au passage et au fond alluvial de la Lizaine ;
- des vallons et des petites zones alluviales occupés par des prairies (ruisseau des Noriandes, Lizaine, ruisseau Le Savoyard) garantissant un paysage ouvert et préservé grâce aussi au maintien de cours d'eau méandreux et de ripisylves associées. On note aussi du patrimoine bâti lié à l'eau et à l'utilisation de la force motrice de ces cours d'eau (moulin Verdant à Chatebier, moulin à Frahier en limite du Chanois, moulin à Echavanne) ;
- un patrimoine fruitier et arboré en ceintures des villages, des hameaux et des écarts qui agrémentent les espaces agricoles ;
- du petit patrimoine rural composé de fontaines, de fontaines-lavoirs, de fontaine souterraine (Echavanne), de croix et calvaires ;
- les zones d'intérêt paysager repérées dans cette unité correspondent à des espaces agricoles et naturels préservés, typiques et support d'un cadre de vie et de découverte de grande qualité pour les habitants (coteau agricole occupé par des prairies au Gros Buisson en surplomb de Chatebier, mosaïque de milieux avec pièces en eau aux abords naturels à Chatebier et Petit Chatebier, haut de coteau en pelouses ou landes pâturées à Frahier au niveau des lieux-dits « Les Grands Hauts », « La Rouchotte », etc.) ;



Les bords de la Lizaine entre Echavanne et Frahier sont de grande qualité et sont potentiellement des espaces de promenade et de découverte à mieux valoriser. La conjugaison d'espaces en prairies, de linéaires boisés et de patrimoine bâti attaché au cours d'eau est remarquable.

Illustrations des atouts paysagers



Les vues offertes depuis la route N19 s'ouvrent sur un paysage où les prairies et les éléments boisés ponctuels sont bien présents.



Le fond de vallée de la Lizaine conserve un caractère très rural. La pâture reste encore dominante et les linéaires boisés structurent la lecture du paysage.



Le passage de l'ancien canal de la Haute-Saône présente à la fois des intérêts paysagers, écologiques et de loisirs (lieu de promenade).



La plupart des thalwegs de cette unité sont occupés par des étangs, des zones humides et des espaces agricoles attenants qui peuvent être de qualité.



Le plateau de la Lizaine possède les espaces ouverts et agricoles les plus importants en superficie de la CCRC. La forêt reste malgré tout très présente dans le paysage sous de grands massifs en périphérie de l'unité et de petits bois dans les vallons.

2.2.4. Unité 4 : Les villages du dôme sous-vosgien

Les villages du dôme sous-vosgien abritent les richesses paysagères suivantes :

- Frédéric-Fontaine et Clairegoutte font partie de l'ancienne seigneurie d'Etobon ou des Cinq villages des Bois sous l'influence de la grande forêt du Chérumont située en arrière-plan et qui joue un rôle important et structurant de lisière entre les espaces ouverts agricoles et les espaces boisés ;
- cette unité présente la plus forte densité de fontaines et fontaines-lavoirs. A Clairegoutte, huit fontaines-lavoirs à obélisques édifiées entre 1875 et 1880 sont visibles au milieu du tissu bâti et au moins quatre en milieu forestier. A Frédéric-Fontaine, elles sont moins nombreuses mais participent aussi de par leur architecture, leur taille et leur localisation à la richesse du patrimoine villageois ;
- les deux villages possèdent des anciennes églises reconstruites en temples protestants avec pour Clairegoutte un clocher de type « dôme à l'impérial » qui est une forme généralisée du XVIII à mi-XIXème siècle. La toiture en tuiles vernissées multicolores est très caractéristique également de cette architecture franc-comtoise ;
- au sein de ce paysage arboré et prairial quelques arbres remarquables se détachent dans le paysage (séquoia de 35 mètres dans la propriété de l'ancienne cure à Clairegoutte, noyers de grand âge et majestueux au détour et en alignement de chemins, etc.)
- une coupure verte au « Champs du Pally » marque et identifie encore de manière distincte les deux villages ;
- l'élément caractéristique et identitaire des espaces périvillageois de cette unité est lié aux vergers et prés-vergers qui se développent en ceinture et en interstices des habitations, en parcelles allongées au milieu de l'espace agricole. On trouve une variété importante d'arbres fruitiers (pommés, cerises, coco-jaunes (prunes), poires, mirabelles, autres variétés de prunes, noyers et noisetiers), dont des variétés anciennes ;
- une façade urbaine patrimoniale est présente à Clairegoutte. Elle est liée à la portion de la rue des « Grands Vergers » qui serpente vers le cimetière et à une poche de prés et de vergers non urbanisés entre le centre ancien et des constructions contemporaines de la voie de « Jobert » ;
- des vallons/thalwegs patrimoniaux structurent et organisent la lecture du paysage (vallon de la Clairegoutte, thalweg scindant en deux le village de Frédéric-Fontaine) avec une occupation du sol spécifique composée de prairies et zones humides, de bois et bosquets ;
- le vallonnement et l'ouverture paysagère aux abords des villages permettent de bénéficier de points de vue et de perspectives plus lointaines ;



Clairegoutte : Les routes d'accès au village offrent des vues intéressantes sur la structure villageoise du fait d'une implantation dans un léger thalweg. Le clocher typiquement franc-comtois constitue le point d'appel majeur dans le paysage.



Clairegoutte : Les espaces périvillageois plantés de vergers sont complétés par un réseau d'arbres isolés, comme ici un noyer au port monumental.



Clairegoutte : La fontaine-lavoir du Corney du Haut a été restaurée en 2006. Elle fait partie du riche patrimoine rural et bâti de la commune.



Clairegoutte : L'architecture et la volumétrie des anciennes demeures témoignent de la période florissante du village au XVIIIème en tant que centre artisanal (19 cloutiers, des teinturiers, bonnetiers, forgerons et meuniers).



Frédéric-Fontaine : la trame de vergers est bien identifiable dans le paysage. Au printemps, la floraison des arbres fruitiers contribue à la qualité des paysages et de l'image de marque de la commune. L'attachement aux vergers est démontré par l'apparition dans le paysage de nouvelles plantations d'arbres fruitiers.



Frédéric-Fontaine : le temple du village est unique en France car il accueille dans le même bâtiment la mairie ainsi que l'école. Il forme avec la place centrale et la fontaine-lavoir un ensemble bâti de très grande qualité.

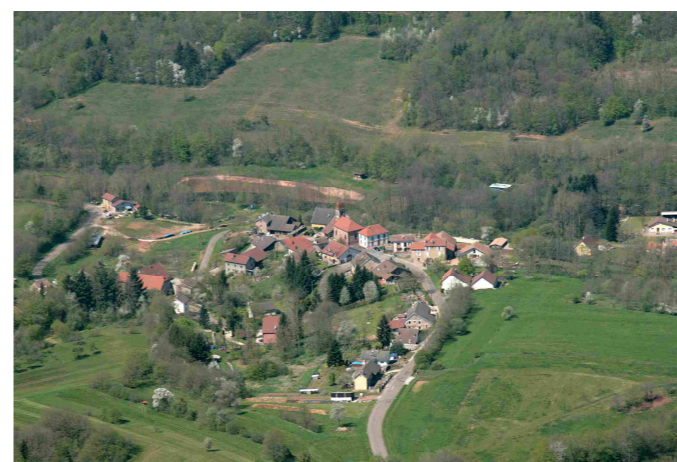


Frédéric-Fontaine : le village est ceinturé par des prés et des prés-vergers auxquels les habitants sont très attachés. Il existe une distillerie communale et un atelier de jus de pommes depuis les années 1980. Les coco-jaunes (variété de prunes) sont une spécificité/spécialité de la commune.

2.2.5. Unité 5 : Le bassin de Belverne

Les qualités paysagères, la lisibilité et la compréhension de cette unité repose sur :

- un village situé dans une clairière au relief accidenté et entourée de vastes forêts de feuillus. Le paysage en arrière-plan de la place centrale, du temple et de la mairie est dominé au Nord par le Chérumont et la Tête de Cheval, une ligne de crête culminant à 590 mètres d'altitude au cœur de la forêt domaniale du Chérumont. Les ambiances paysagères de cette unité sont organisées et dominées par les structures boisées (grands massifs et versants boisés, végétation des bords de rivières, plantations d'arbres fruitiers, haies séparatives de parcelles agricoles et parcelles bâties, etc.) ;
- son église luthérienne couronnée par un beau clocher "à l'impériale", au toit vernissé, haut de 30 mètres ;
- une façade urbaine patrimoniale calée sur la portion basse de la rue du temple où les anciennes fermes et maisons forment un alignement harmonieux et relativement cohérent ;
- un petit patrimoine rural préservé et accessible (fontaines, lavoirs). Il reste malgré tout un potentiel de valorisation inexploité pour certains et notamment au niveau de la qualité de leurs abords ;
- sa position en promontoire et à la convergence de plusieurs petits vallons et ruisseaux (Fau, Rhal et Terriers) qui animent et agrémentent les espaces pérevillageois par des espaces en prés, de la végétation de bords de cours d'eau et des alignements d'arbres le long des chemins ;
- un large versant dénommé « la Côte » exposé plein ouest et faisant face au centre du village s'impose massivement dans le paysage depuis notamment la place de l'église et de la mairie. A dominante forestière, ce versant présente malgré tout encore quelques ouvertures agricoles et paysagères en bas de pente diversifiantes dans le paysage ;
- une mosaïque de milieux avec alternance de milieux ouverts et fermés caractérise les proches espaces autour des habitations jusqu'à une agréable interpénétration de la nature et du bâti ;
- une entrée Est du village de qualité avec des terres agricoles de rebord de plateau bien entretenues et offrant ainsi des vues vers le village.



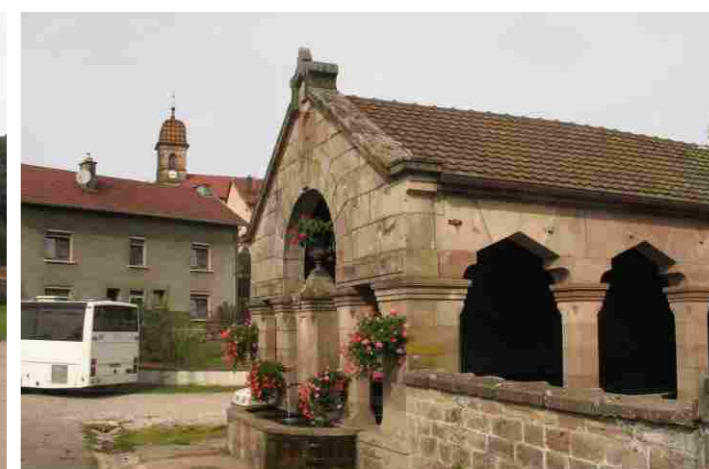
Le petit village de Belverne s'est implanté à mi-pente et de façon concentrique en surplomb des vallons du Fau et des Terriers.



L'architecture traditionnelle est encore bien présente dans le paysage urbain de la commune. Le corps principal du bâti est construit sur 3 niveaux auquel est accolée la grange et sa belle porte cochère.



Le caractère isolé du cimetière et son mur d'enceinte en pierre en font un point d'appel important dans le paysage. Son implantation en entrée de village renforce sa patrimonialité.



Les rues du village sont ornées par quatre belles fontaines, celle ci-contre est une fontaine-lavoir couverte et à piliers qui occupe une place centrale dans le village et des abords à fort potentiel de valorisation.

















Vue sur la façade urbaine patrimoniale de Belverne depuis la rue du Fahiney. Cette impression de village perché ne pourra être maintenue qu'à la condition de préserver le caractère naturel et agricole du vallon situé en contrebas.

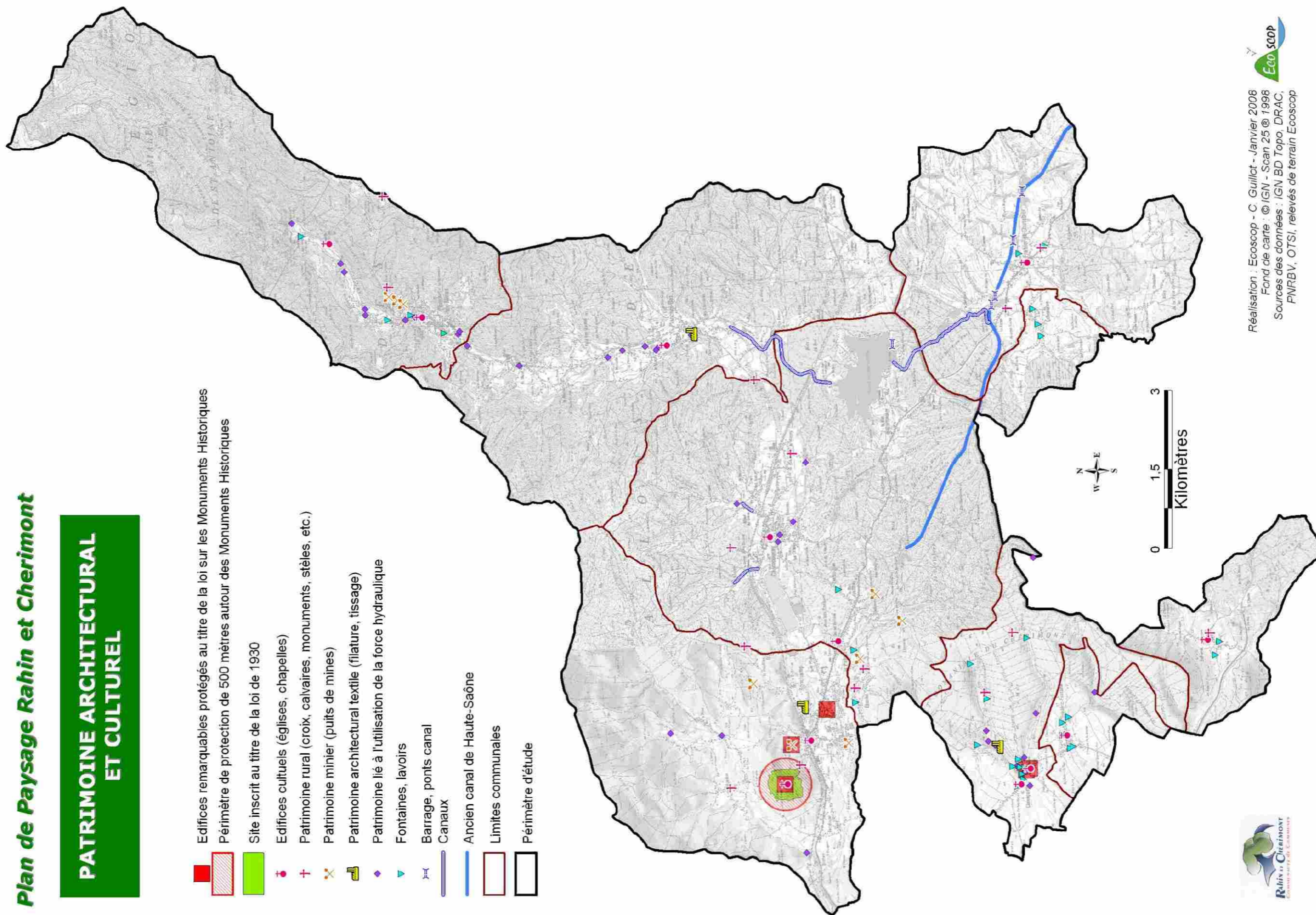
Au cœur du village subsiste une poche verte de prés-vergers qui garantit un magnifique écrin au petit patrimoine rural (lavoirs notamment). Ainsi, la présence de cette coulée agricole permet de maintenir une façade urbaine patrimoniale.



Plan de Paysage Rahin et Cherimont

PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

-  Edifices remarquables protégés au titre de la loi sur les Monuments Historiques
-  Périmètre de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques
-  Site inscrit au titre de la loi de 1930
-  Edifices culturels (églises, chapelles)
-  Patrimoine rural (croix, calvaires, monuments, stèles, etc.)
-  Patrimoine minier (puits de mines)
-  Patrimoine architectural textile (filature, tissage)
-  Patrimoine lié à l'utilisation de la force hydraulique
-  Fontaines, lavoirs
-  Barrage, ponts canal
-  Canaux
-  Ancien canal de Haute-Saône
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillaud - Janvier 2006
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998
 Sources des données : IGN BD Topo, DRAC, PNRBV, OTSI, relevés de terrain Ecoscop

L'histoire de la CCRC est fortement empreinte dans le paysage urbain et rural du territoire. Les centres villageois, les hameaux, les écarts, les espaces agricoles et même les espaces forestiers abritent un riche patrimoine architectural et culturel qui participe à la qualité paysagère du territoire et à sa découverte. On dénombre ainsi (sans valeur d'exhaustivité) :

- 6 édifices remarquables sont protégés au titre des « Monuments Historiques » :
 - la chapelle de Ronchamp inscrite puis classée MH le 11/06/2004,
 - le chevalement du puits Sainte-Marie (Ronchamp) inscrit MH le 29/03/2001,
 - l'école en bois (Ronchamp) inscrite MH le 09/11/2000,
 - la carrière d'extraction au lieu-dit « Marbranche » datée du néolithique (Plancher-Les-Mines) inscrite MH le 14/10/1994,
 - l'ancienne ferme-clouterie (Clairegoutte) inscrite le 24/09/1992,
 - le temple luthérien du 18^{ème} siècle (Clairegoutte) inscrit le 11/03/1991.

Parmi ces sites, seule la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut bénéficie d'un périmètre de protection de 500 mètres autour du monument. Ce périmètre dépasse celui du site inscrit et englobe la majeure partie des versants de la colline sur laquelle est implantée la chapelle et le chemin de croix. Les premières pentes situées à l'Est, de la voie ferrée jusqu'au cimetière sont particulièrement soumises à la vue depuis la vallée du Rahin et sont davantage soumises à la pression urbaine, mais elles ne bénéficient pas de protection spécifique.

- 1 site inscrit au titre de la loi 1930 : la Chapelle de Notre-Dame-Du-Haut à Ronchamp et ses abords (versants forestiers) protégés par arrêté du 11/03/1960 sur une superficie de 31 ha
- 12 édifices culturels majeurs regroupant des églises, des temples et des chapelles.
- une quinzaine d'éléments de petit patrimoine rural et culturel relativement dispersés sur l'ensemble du territoire et représentés par des croix, des calvaires, des monuments ou des stèles (table du statuaire et stèle en forêt domaniale de Chérumont, Vierge de Bermont à Champagny, monument à la Planche des Belles Filles, etc.). Le bon état de conservation/de restauration et la qualité des abords de ces différents sites sont importants dans le cadre de la valorisation du petit patrimoine surtout lorsqu'ils sont en lien avec des sentiers pédestres balisés.
- 9 sites miniers regroupés à deux endroits : Plancher-Les-Mines (3 anciens sites de mines de plomb argentifères datant du XV^{ème} siècle), et le bassin Ronchamp-Champagny (6 anciennes mines de charbon, dont l'exploitation cessa dans les années 1950). Les sites en moyenne vallée du Rahin marquent le paysage des coteaux et interpellent le visiteur par la présence d'anciens ouvrages et équipements comme le chevalement du puits Ste-Marie ou encore l'ancien puits de l'Etaçon, etc. La valorisation et l'interprétation de ces sites sont bien effectuées, alors les autres sites en versant Nord le sont moins.
- 3 sites (Ronchamp : ancienne usine textile à usage de tissage et de filature aujourd'hui convertie en usine de transformation des métaux, Plancher-Bas : ancienne usine à usage de tissage et filature de coton aujourd'hui désaffectée, et Clairegoutte : ensemble textile et artisanal composé d'un tissage de coton, d'une

usine de teinturerie et une saboterie, voué aujourd'hui à de l'activité économique diverse et de l'habitat) repérés par la DRAC et le PNRBV dans l'inventaire du patrimoine architectural lié à l'industrie textile.

- 35 sites liés à la force hydraulique (scierie, moulins, huileries, clouteries, etc.) recensés dans l'étude sur l'utilisation de la force de l'eau dans le PNRBV en partenariat avec la SHAARL. Ces sites sont nombreux dans la haute vallée du Rahin. A l'échelle de la CCRC, seulement deux sites sont inscrits au « réseau force hydraulique du PNRBV ».
- 8 ouvrages hydrauliques (barrage, ponts canal, canaux) liés principalement au passage de l'ancien canal de la Haute-Saône.
- 33 fontaines et lavoirs patrimoniaux concentrés dans les communes au Sud de la CCRC. Si globalement ce patrimoine a fait l'objet d'opérations de restauration et de valorisation, plusieurs sites nécessitent encore des travaux (exemple : le lavoir Saint-Antoine à Plancher-Les-Mines, 2 fontaines à Clairegoutte, 3 fontaines à Echavanne, et quelques unes à Frahier).

2.2.6. Les attraits touristiques

La CCRC est parcourue par un réseau dense de sentiers pédestres qui s'appuie à la fois sur le réseau balisé par le Club Vosgien et sur la mise en place d'itinéraires intercommunaux. Sur les 145 km de sentiers pédestres thématiques balisés par la CCRC, trois thèmes sont proposés à la découverte : le patrimoine naturel, le patrimoine minier et le patrimoine historique local. Composé de 16 sentiers ce réseau est adapté et peut satisfaire un public varié puisque les distances à parcourir sont comprises entre 3 et 15km.

Le territoire de la CCRC est également traversé par 50 km de sentier de Grande Randonnée, le GR59 qui relie Belverne à Ronchamp via le massif forestier de Chérimont.

Un autre sentier renommé transite par l'ouest de la CCRC, il s'agit du sentier des Ducs qui s'étend en Franche Comté et en Lorraine.

Dans un cadre naturel et paysager comme celui des Vosges Saônoises, les amateurs et pratiquants de VTT peuvent parcourir 26 km de circuits balisés dans le massif boisé du Ballon de Servance et de la Planche des Belles Filles en lien avec le Territoire de Belfort, et dans le massif du Mont de Vannes qui se prolonge vers la Vallée de l'Ognon.

La topographie du territoire de la CCRC se prête aussi agréablement à la pratique de la randonnée équestre avec 55 km route et chemin balisés au titre de la « Trace équestre des Ballons Comtois » qui forme une boucle et emprunte presque toutes les unités paysagères du secteur.

L'attractivité touristique de la CCRC repose également sur 2 sites majeurs aménagés pour les loisirs aquatiques et les sports de plein air. En effet, le bassin de Champagney et les anciennes ballastières constituent des sites très fréquentés et adaptés à une demande de la population locale et de touristes en quête de lieux de baignade notamment.

On recense 58 points de vue dont certains sont bien reconnus localement, alors que d'autres méritent d'être valorisés et mieux appropriés par les usagers.

Au titre du patrimoine naturel, la CCRC compte 3 cascades remarquables concentrées dans la haute vallée du Rahin (Saut de la Truite, Cascade de la Goutte des Saules, Cascade du Crémillot). Une valorisation intéressante et durable des abords torrentiels du Rahin a été réalisée avec la mise en place d'aires de pique-nique et de repos. Cette tête de vallée attire aussi par la présence des chaumes du Ballon de Servance et de la Planche des Belles Filles.

Parmi les attraits touristiques, il faut bien évidemment inclure l'ensemble du patrimoine culturel dont les principaux sites sont repérés sur la carte ci-contre. Une partie importante de la fréquentation du territoire de la CCRC est assurée par la présence de la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut de Ronchamp qui attire

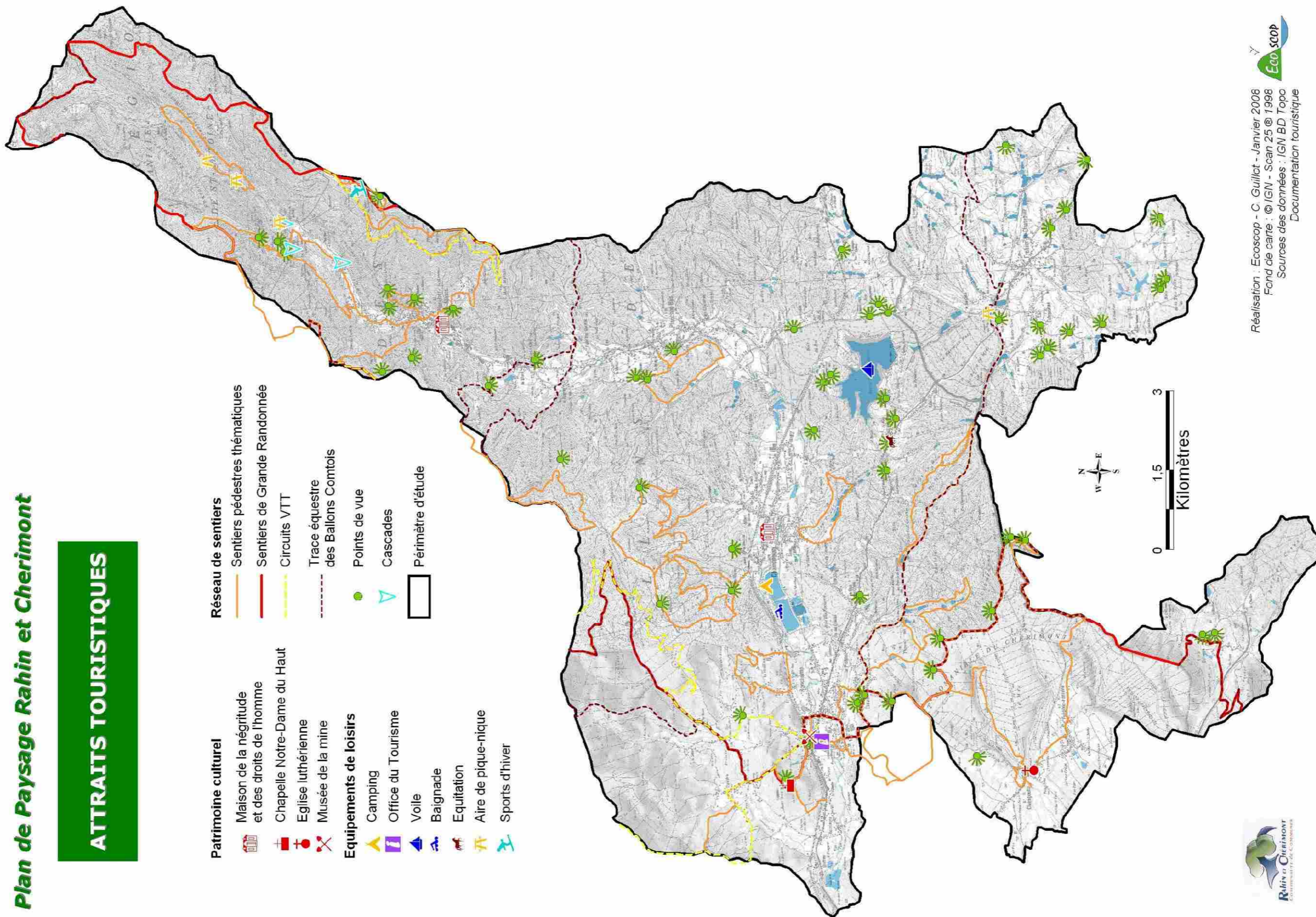
Malgré un nombre d'équipements Des portions de territoire peu pourvus en produits et attraits touristiques valorisés

Des initiatives et des projets comme celui du Mont de Bermont à Champagney sont à soutenir et à promouvoir dans le cadre d'une politique de valorisation touristique, patrimoniale, écologique et même culturelle du territoire intercommunal.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

ATTRAITIS TOURISTIQUES





- | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------|
| Patrimoine culturel | Réseau de sentiers |
| Maison de la négritude et des droits de l'homme | Sentiers pédestres thématiques |
| Chapelle Notre-Dame du Haut | Sentiers de Grande Randonnée |
| Eglise luthérienne | Circuits VTT |
| Musée de la mine | Trace équestre des Ballons Comtois |
| Equipements de loisirs | Points de vue |
| Camping | Cascades |
| Office du Tourisme | Périmètre d'étude |
| Voile | |
| Baignade | |
| Equitation | |
| Aire de pique-nique | |
| Sports d'hiver | |

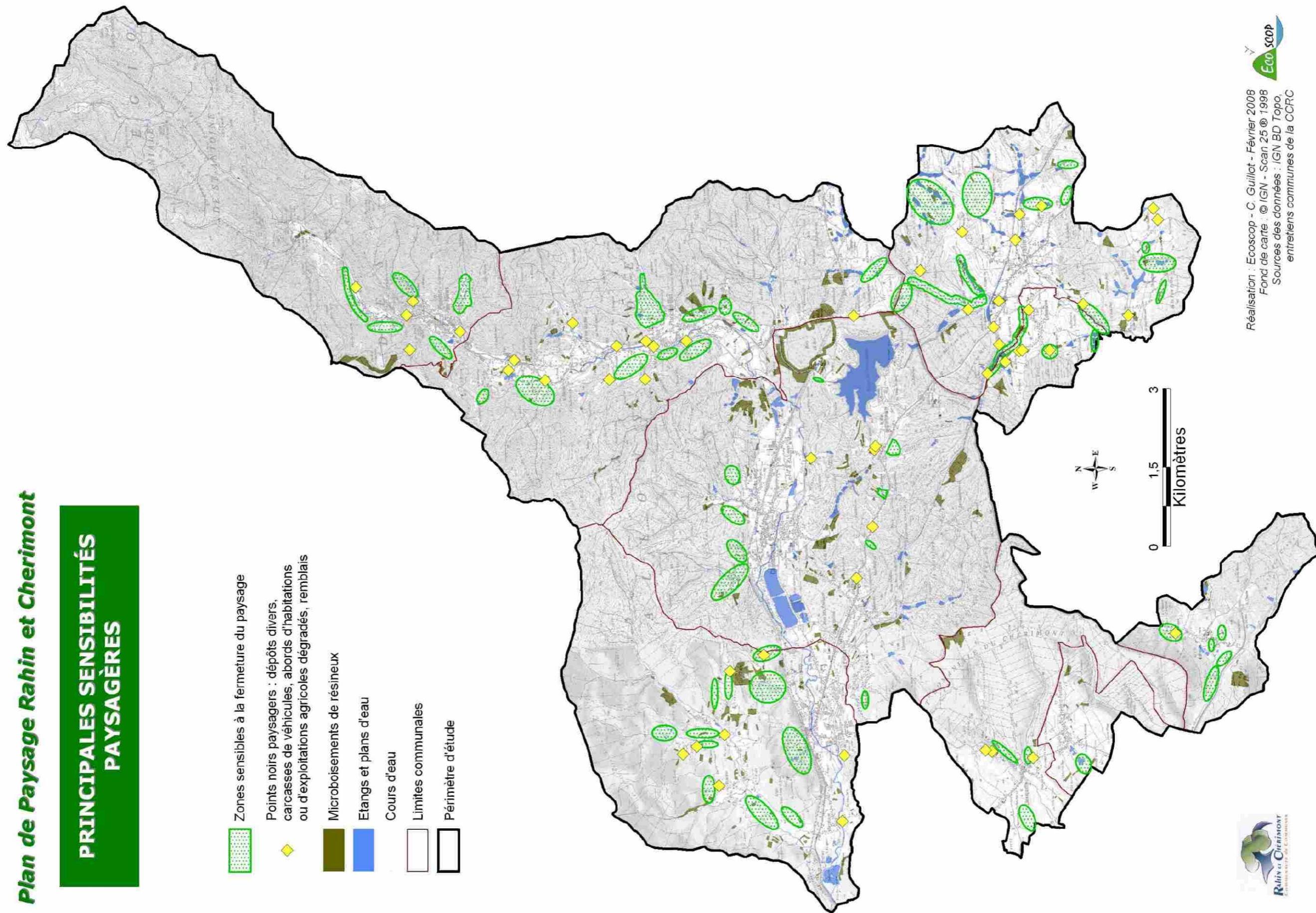


Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Janvier 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo
 Documentation touristique

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

PRINCIPALES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

-  Zones sensibles à la fermeture du paysage
-  Points noirs paysagers : dépôts divers, carcasses de véhicules, abords d'habitations ou d'exploitations agricoles dégradés, remblais
-  Microboisements de résineux
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Février 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo, entretiens communes de la CCRC

2.3 Les problèmes et sensibilités paysagères

Illustration de différents types de fermeture paysagère par enrichissement



Frahier et Chatebier : des pâtures où la charge animale insuffisante ne permet pas le contrôle du genêt.



Frahier et Chatebier : Dans les vallons humides et plus difficiles d'accès le retrait de l'agriculture entraîne la fermeture des navsanes et de belles coulées agricoles.



Plancher-Les-Mines : le point de vue de la vierge sur le versant exposé plein ouest est de faible envergure et son entretien semble surtout être du au passage d'une ligne électrique



Ronchamp : dans les communes de la moyenne vallée du Rahin, des espaces de transition entre les grands versants boisés et les espaces bâtis de vallée sont actuellement en attente de vocation et de mutation.



Champagney : le type de charge animale et les travaux engagés ne permettent pas toujours de garantir une ouverture paysagère satisfaisante. Ici, le genêt est encore très présent.



Plancher-Bas : un autre type de fermeture paysagère s'observe dans la CCRC : l'envahissement des bords de cours d'eau par des plantes exogènes comme la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon (ici sur la photographie).



Echavanne : la fougère aigle colonise rapidement les espaces abandonnés par l'activité agricole.



Echavanne : les fonds de vallons comme ici dans le vallon des Noriandes sont envahis par la fougère.



Plancher-Bas : la question de la pérennisation des ouvertures paysagères et de leur entretien reste posée. Faut de charge animale ou d'entretien par l'homme, le premier stade de recolonisation des terrains réouverts est rapidement les fougères et les genêts

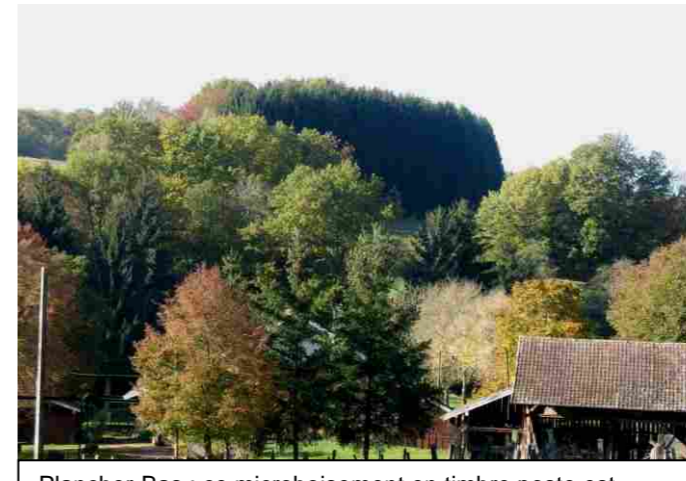
Illustration de la problématique des microboisements et des haies de résineux



Echavanne : Des haies de résineux isolés dans l'espace agricole assombrissent le paysage et réduisent les échappées visuelles.



Frahier et Chatebier : une jeune plantation de résineux qui jouxte les habitations et réduit les espaces de respiration



Plancher-Bas : ce microboisement en timbre poste est particulièrement imposant dans le paysage et cet environnement agricole.



Ronchamp : la signalisation de l'entrée sur le territoire de la CCRC est dépréciée par cette haie de résineux



Frahier et Chatebier : cette plantation de résineux artificialise le paysage agricole environnant



Frahier et Chatebier : des résineux en bordure d'étangs rigidifient le paysage et conduisent aussi à l'acidification des EAUX



Plancher-Bas : le paysage du fond alluvial du Rahin est rigidifié par des haies de résineux.



Plancher-Les-Mines : l'aire de pique-nique en bordure du Rahin et la découverte de ce site naturel sont affaiblies par la présence de cette plantation monospécifique de résineux



Champagney : les abords de la route N18 sont ponctués de haies ou plantations de résineux qui assombrissent le paysage.



Champagney : le caractère monumental de la digue du bassin de Champagney est masqué par les résineux









Ronchamp : la signalisation de l'entrée sur le territoire de la CCRC est dépréciée par cette haie de résineux



Plancher-Bas : la plaine alluviale du Rahin entre Plancher-Bas et Champagney est obstruée par plusieurs haies de résineux

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

EVOLUTION DES BOISEMENTS DE 1950 À 2007

-  Forêt en 1950
-  Reforestation entre 1950 et 2007
-  Cours d'eau
-  Etangs et plans d'eau
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude

Avertissement sur l'utilisation des données cartographiques :
 La reforestation entre 1950 et 2007 est obtenue en superposant la forêt présente sur la carte topographique de 1957 et la zone arborée issue de la BD Topo de l'IGN, qui englobe également les routes et chemins à l'intérieur des grands massifs forestiers. Mais ces derniers ne sont pas touchés par la reforestation.

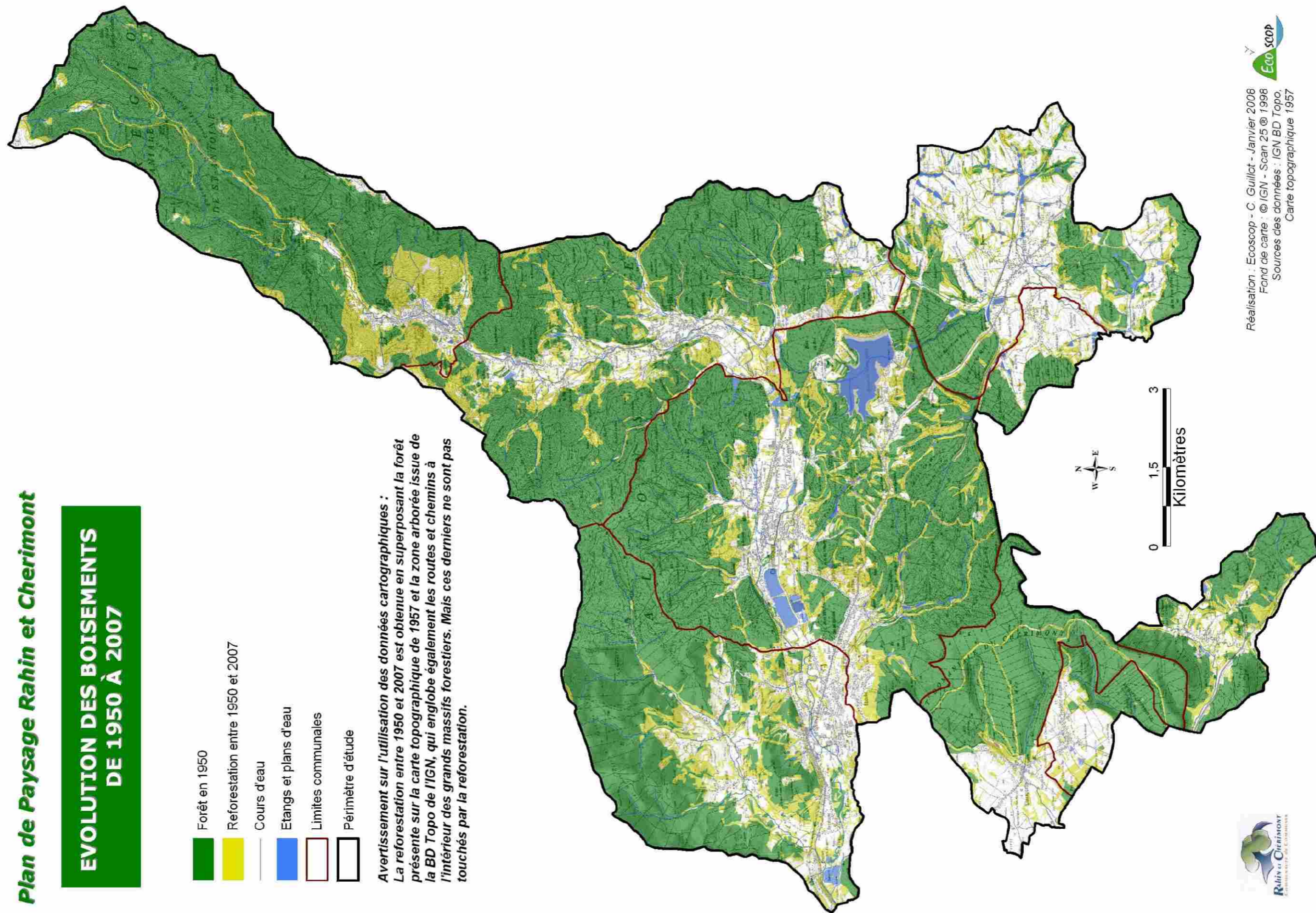


Illustration de la problématique des dépôts sauvages et abords de hangars



Echavanne : les abords de ce hangar agricole pourraient être mieux organisés, surtout en bordure de cette route qui mène au vallon des Noriandes, un site naturel et



Frahier Et Chatebier : les baignoires ne trouvent pas toujours une bonne intégration dans le paysage



Frahier Et Chatebier : une prairie humide attenante à la Lizaine et bien visible depuis le réseau routier est en cours de remblaiement



Champagney : les dépressions et vallons servent malheureusement de première zone de remblaiement au détriment comme ici des paysages de bord de route et des milieux prairiaux.



Plancher-Bas : les bords du Rahin ont été largement comblés dans ce secteur et servent aujourd'hui à divers dépôts.



Plancher-Bas : le stockage d'engins agricoles, de matériaux divers dans et aux abords d'un hangar devenu vétuste affaiblit le point de vue et le paysage aux environs du sentier pédestre.



Plancher-Les-Mines : à proximité de la route D98 qui mène à Belfahy, une zone de point est dégradée par des dépôts sauvages.








Clairegoutte : La vétusté de certains hangars et leur isolement en milieu agricole ouvert les rendent particulièrement imposants dans le paysage.

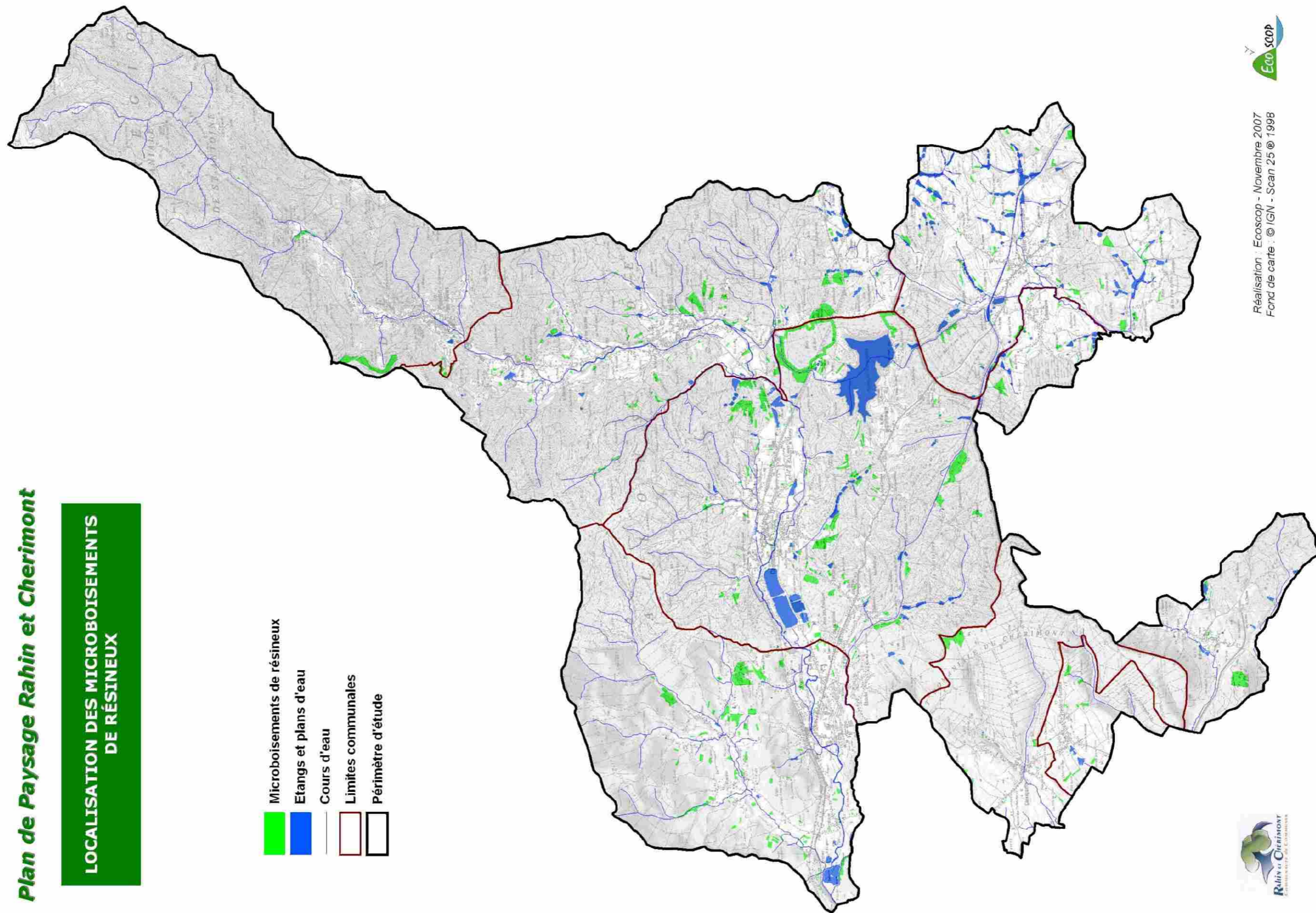


Echavanne : L'entrée de la commune est affaiblit par un hangar agricole, un panneau publicitaire imposant et une caravane abandonnée

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

LOCALISATION DES MICROBOISEMENTS DE RÉSINEUX

-  Microboisements de résineux
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - Novembre 2007
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998



Illustration de la problématique des extensions urbaines



Un continuum bâti s'est développé en haute et moyenne vallée du Rahin. Les coupures vertes ont disparu tout comme la lisibilité des entrées de communes.

La conurbation de fond de vallée entre Plancher-Bas et Plancher-Les-Mines est quasiment double le long de la D16 et des rues parallèles. Seules quelques poches vertes subsistent.

La conurbation entre Champagny et Ronchamp est liée à l'axe principal de traversée de la CCRC, la route N19 qui est urbanisée des anciennes cités au lieu-dit « Le Bas des Côtes » au hameau de Recologne à la sortie de Ronchamp.



Les tendances d'évolution des extensions sont l'étalement urbain en plaine et sur les coteaux



Plusieurs constructions neuves sont isolées de la trame urbaine existante et déconnectées du réseau viaire principal. Le mitage urbain de la CCRC se poursuit.



De nombreuses zones humides, fonds de vallons et versants sont remblayés au profit de l'urbanisation.

Illustration des autres problématiques et sensibilités

Des entrées de villages et de la CCRC à valoriser et mieux aménager



Une superposition d'éléments disparates, peu attrayants comme des haies de résineux, et absence

Ces espaces stratégiques dans l'attractivité et le reflet de la qualité d'un territoire manquent dans certains cas de véritables politiques et plans d'aménagement d'ensemble.



Les réseaux électriques et téléphoniques



un quadrillage visuel et un affaiblissement des perspectives lointaines et d'éléments patrimoniaux



Abandon et absence d'entretien du petit patrimoine

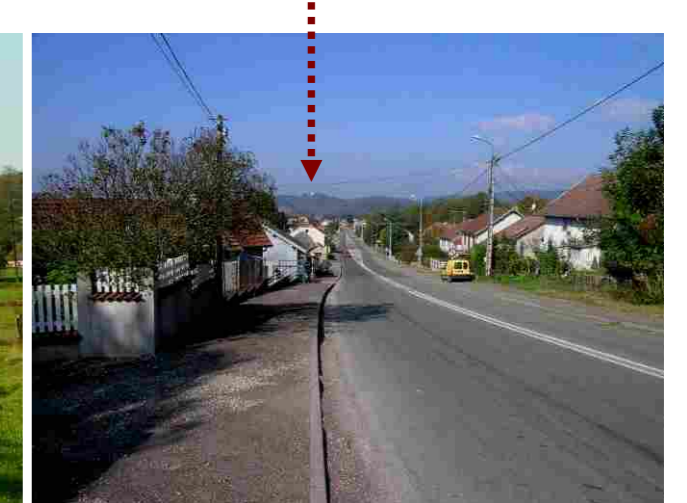


Les « baignoires-abreuvoirs » : un usage détourné et des objets transformés en points noirs

La chapelle de Ronchamp depuis le hameau d'Eboulet



La chapelle de Ronchamp depuis la N19 (« Bas des Côtes »)



2.4 Les outils de gestion et de prise en compte des milieux et des paysages

2.4.1. Les documents d'urbanisme

A l'exception de Frédéric-Fontaine et de Plancher-Les-Mines, toutes les autres communes de la CCRC se sont dotées d'un document d'urbanisme.

Communes de la CCRC	Documents d'urbanisme (état fin 2007)
Belverne	Carte communale en cours d'élaboration, ancien POS
Champagney	POS approuvé le 30/12/2005, projet de PLU
Clairegoutte	POS approuvé le 16/08/1991
Echavanne	RNU, ancien MARNU de 1995, projet de Carte communale
Frahier-Et-Chatebier	PLU approuvé le 10/10/2005
Frédéric-Fontaine	RNU
Plancher-Bas	POS approuvé le 09/05/2001
Plancher-Les-Mines	RNU, Projet de Carte communale
Ronchamp	POS approuvé

Parmi les neuf communes de la CCRC, seule Frahier-Et-Chatebier possède un Plan Local d'urbanisme approuvé, nouveau dispositif issu de la loi SRU. Dans le cadre des travaux de construction de la 2x2 voies et afin d'intégrer ce nouvel équipement dans la planification de son territoire communal, Belverne a du procéder à une mise à jour de son document d'urbanisme. Avec la mise en place d'une carte communale, elle a choisi une procédure adaptée aux communes de petite taille, mais très limitée en matière de réglementation et de maîtrise des projets urbains.

Quatre communes disposent d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé entre 1991 et 2005.

La destination des sols dans les autres communes est régie par le Règlement National de l'Urbanisme qui fixe les règles de construction en matière de localisation, de desserte, d'implantation, de volume et d'aspect extérieur.

La commune d'Echavanne était dotée d'un MARNU (Modalités d'Application du Règlement National de l'Urbanisme) pour une durée de validité de 4 ans, facilitant la décision en matière d'occupation du territoire communal. Mais ce document n'est actuellement plus en vigueur et son existence a pris fin en 2000 avec la mise en œuvre de la Loi SRU. Elle projette en revanche de lancer une carte communale, tout comme Plancher-Les-Mines.

Afin d'analyser les documents d'urbanisme et la vocation future des espaces communaux, nous avons pris le parti de cartographier les zonages figurant dans les MARNU bien qu'ils soient devenus caducs, mais ces derniers servent la plupart du temps de base à la réflexion et à la définition d'un nouveau document d'urbanisme.

A travers ces documents d'urbanisme, les communes ont planifié et spatialisé le développement urbain et économique de leur territoire, mais également pour certaines, la protection de leur environnement et de leur cadre de vie.

Tableau de la destination générale des sols

Zonage documents d'urbanisme	Superficie (ha)	% de la CCRC
Zone urbaine	881	5.65%
Zone d'urbanisation future	126	0.81%
Zone destinée à l'accueil d'activités	58	0.37%
Zone d'équipements sportifs et de loisirs	74	0.48%
Zone destinée à l'accueil d'équipements de loisirs	36	0.23%
Zone à vocation agricole	2516	16.11%
Zone naturelle protégée	7687	49%
Zone naturelle intégrant des équipements	302	1.94%
Zone agricole et naturelle (MARNU)	909	5.83%
Communes non dotés de documents d'urbanisme (RNU)	2892	18.5%

La plupart des communes a prévu des zones d'urbanisation future en densification du tissu urbain existant, de manière à agglomérer les zones déjà bâties. Au regard de ces documents de planification, on constate également quelles sont les communes soumises et exposées aux plus fortes pressions urbaines.

Ainsi, le noyau Ronchamp/Champagney confirme sa position de pôle urbain, avec plusieurs nouvelles zones prévues à l'urbanisation, notamment dans les espaces de la plaine alluviale du Rahin (les terres agricoles et en partie boisées entre le Plain et la Piotnaz sont vouées à être urbanisées, comme ceux entre la Recologne et la N19, et plusieurs sites environnants des activités économiques).

Sur les coteaux, la densification et le remplissage des « dents creuses » le long des axes routiers perpendiculaires à l'axe principal de la vallée du Rahin, laissent déjà une intéressante marge de manœuvre pour des constructions neuves dans ces espaces particulièrement prisés (exposition sud et à l'écart des grandes voies de communication de la vallée). A Ronchamp, la zone la plus sensible est située au pied de la chapelle Notre-Dame-Du-Haut qui au regard du POS est amenée à se bâtir davantage au détriment probablement des abords et des perspectives remarquables vers le monument.

Le caractère rural de la vallée du Rhien est relativement préservé à travers le POS. Seule de la densification est prévue dans les principaux écarts, ce qui permet de conserver quelques coupures vertes dans un site malheureusement beaucoup touché par le mitage urbain. L'inscription d'une large ceinture à vocation agricole de part et d'autre du Rhien et des écarts garantit également à la vallée de conserver son cachet et son identité.

La planification des zones réservées aux activités est directement et principalement liée aux sites industriels et artisanaux historiques (tissage, scierie et mines) avec réutilisation des bâtiments et/ou du foncier existant. Trois sites sont postérieurs aux années 50 et donc consommateurs de nouveaux espaces à l'avenir. Il s'agit de la zone des Champs May au Nord de Magny (Champagney), de la zone artisanale en bordure de la D4 avant le croisement avec la D16 (Plancher-Bas) et la zone artisanale récemment ouverte à Frahier-Et-Chatebier au niveau de nœud routier N19 et D16.

Les anciens terrils liés à l'exploitation du charbon sont potentiellement des sites intéressants pour le développement des activités industrielles et artisanales (prolongement de zones existantes, superficies importantes, etc.). C'est d'ailleurs la vocation qui leur a été donnée à travers les documents d'urbanisme. Ces sites présentent néanmoins un fort potentiel de renaturation et de zones vertes au sein du dense tissu urbain de la vallée.

La vocation touristique et de loisirs des anciennes ballastières et des espaces en eau et forestiers voisins est réaffirmée à travers une inscription au POS de deux zones destinées à l'accueil et à l'extension d'équipements sportifs et de loisirs.

Au Sud-Est du territoire, la commune de Frahier-Et-Chatebier est par son implantation et ses bonnes conditions d'accessibilité (route N19 et E54) directement sous influence de la ville et de l'agglomération de Belfort. Plusieurs nouveaux lotissements ont vu le jour dans des zones déjà urbanisées et vouées à la densification. Il reste encore sur la commune de nombreuses possibilités de constructions dans des zones d'urbanisation immédiate. Quant aux zones d'urbanisation future elles représentent des surfaces importantes localisées préférentiellement dans le quart nord-ouest de la commune à proximité du carrefour routier entre la N19 et la D16.

Quant à Clairegoutte, les surfaces d'urbanisation future sont vastes et représentent presque le doublement des surfaces bâties actuellement.

La pression urbaine est moindre dans les communes situées dans la haute vallée du Rahin et à Belverne plus enclavé et moins attractive du fait de la proximité de la nouvelle 2x2 voies.

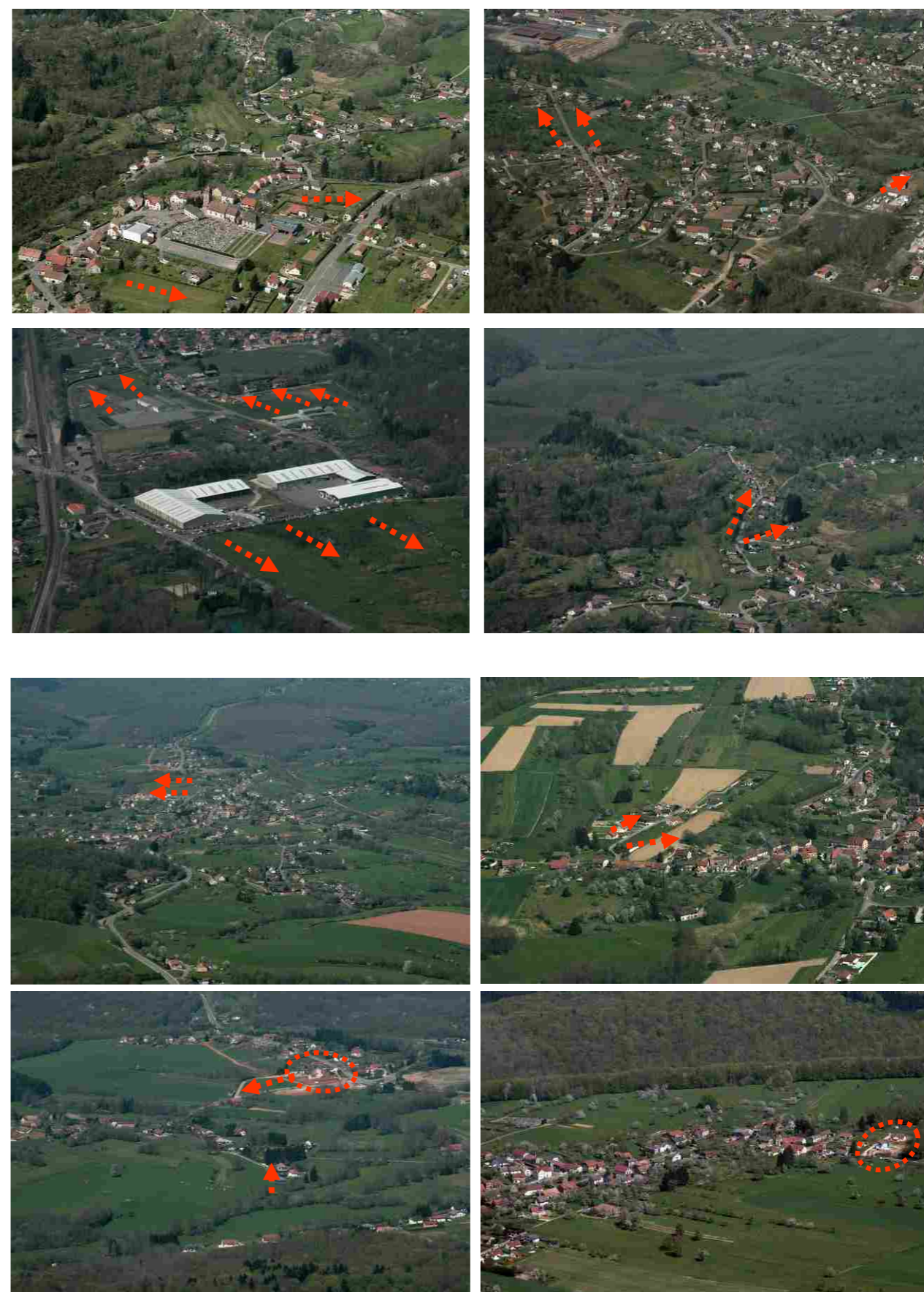
La superposition de ces zonages avec les sites paysagers patrimoniaux, les façades urbaines patrimoniales, les zones d'intérêt paysager et les zones humides permet de doter les communes de la CCRC d'un document d'inventaire et de référence pour engager une réflexion sur le développement et la planification urbaine future du territoire.

Dans les secteurs identifiés comme patrimoniaux, une attention particulière devra être recherchée et apportée au moment des choix de zonages (futurs PLU et cartes communales). Afin d'aider les communes, des premières pistes de travail sont synthétisées ci-après sous la forme de principes urbains. Il s'agit à travers cette démarche de rendre le plan de paysage et son étude préalable opérationnels, et de promouvoir à l'échelle de la CCRC une approche transversale et partagée de la préservation des paysages.

Les principes urbains :












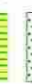




- protéger les façades patrimoniales de toute nouvelle urbanisation ;
- préserver les axes et perspectives de découverte des entrées de villages et des sites touristiques (exemple Chapelle de Ronchamp) ;
- préserver les coupures vertes ;
- respecter les limites naturelles, comme des limites à l'urbanisation (zone alluviale, zones humides, etc.) ;
- densifier la trame urbaine existante ;
- etc.

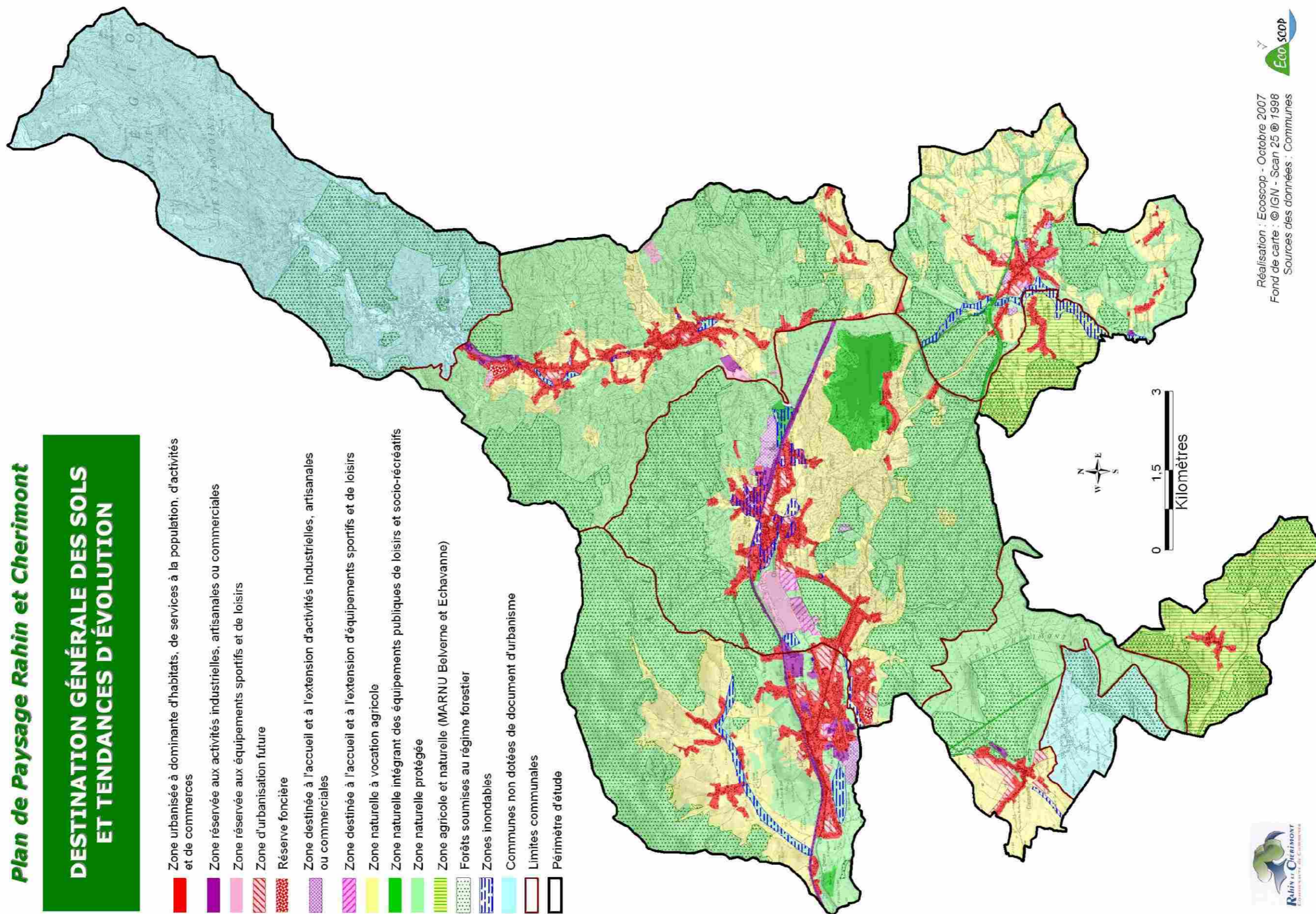
Les tendances d'évolution des structures villageoises à travers les documents d'urbanisme



Plan de Paysage Rahin et Cherimont

DESTINATION GÉNÉRALE DES SOLS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION

-  Zone urbanisée à dominante d'habitats, de services à la population, d'activités et de commerces
-  Zone réservée aux activités industrielles, artisanales ou commerciales
-  Zone réservée aux équipements sportifs et de loisirs
-  Zone d'urbanisation future
-  Réserve foncière
-  Zone destinée à l'accueil et à l'extension d'activités industrielles, artisanales ou commerciales
-  Zone destinée à l'accueil et à l'extension d'équipements sportifs et de loisirs
-  Zone naturelle à vocation agricole
-  Zone naturelle intégrant des équipements publics de loisirs et socio-récréatifs
-  Zone naturelle protégée
-  Zone agricole et naturelle (MARNU Belverne et Echavanne)
-  Forêts soumises au régime forestier
-  Zones inondables
-  Communes non dotées de document d'urbanisme
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



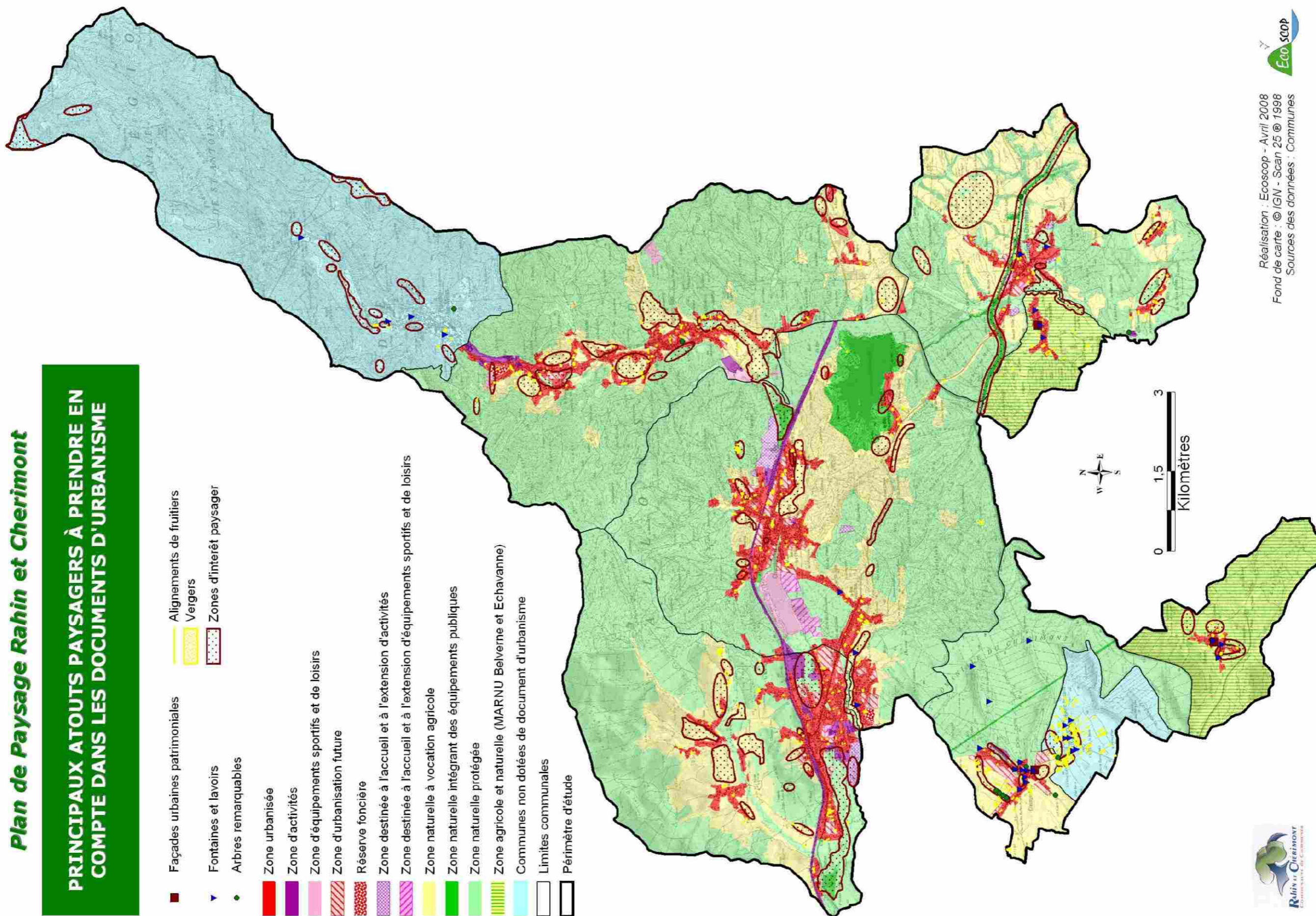
Réalisation : Ecoscop - Octobre 2007
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998
 Sources des données : Communes



Plan de Paysage Rahin et Cherimont

PRINCIPAUX ATOUS PAYSAGERS À PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Façades urbaines patrimoniales
- ▼ Fontaines et lavoirs
- Arbres remarquables
- Zone urbanisée
- Zone d'activités
- Zone d'équipements sportifs et de loisirs
- Zone d'urbanisation future
- Réserve foncière
- Zone destinée à l'accueil et à l'extension d'activités
- Zone destinée à l'accueil et à l'extension d'équipements sportifs et de loisirs
- Zone naturelle à vocation agricole
- Zone naturelle intégrant des équipements publics
- Zone naturelle protégée
- Zone agricole et naturelle (MARNU Belverne et Echavanne)
- Communes non dotées de document d'urbanisme
- Limites communales
- Périmètre d'étude
- Alignements de fruitiers
- Vergers
- Zones d'intérêt paysager



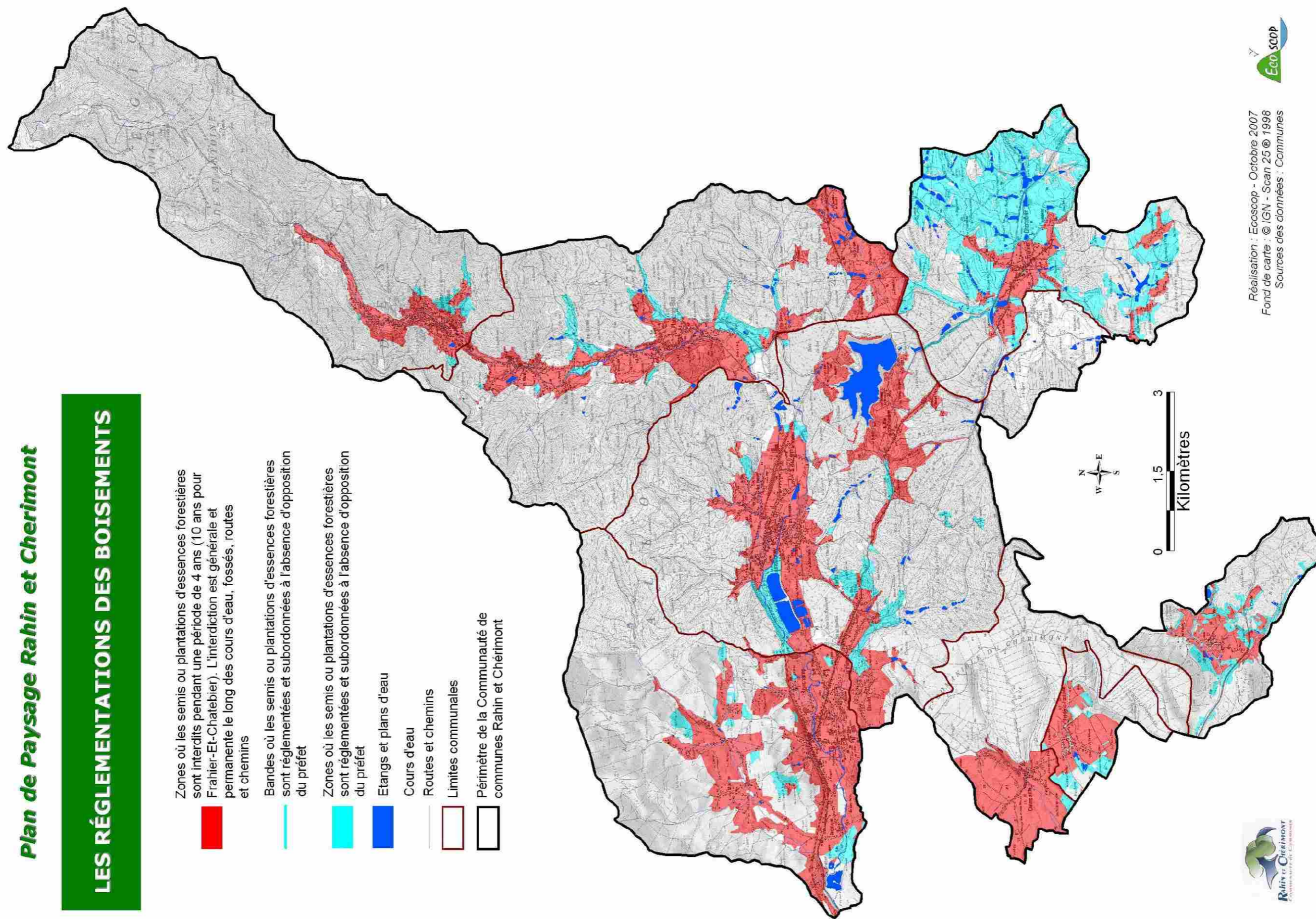
Réalisation : Ecoscoop - Avril 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : Communes



Plan de Paysage Rahin et Cherimont

LES RÉGLEMENTATIONS DES BOISEMENTS

- Zones où les semis ou plantations d'essences forestières sont interdits pendant une période de 4 ans (10 ans pour Frahier-Et-Chatebier). L'interdiction est générale et permanente le long des cours d'eau, fossés, routes et chemins
- Bandes où les semis ou plantations d'essences forestières sont réglementées et subordonnées à l'absence d'opposition du préfet
- Zones où les semis ou plantations d'essences forestières sont réglementées et subordonnées à l'absence d'opposition du préfet
- Etangs et plans d'eau
- Cours d'eau
- Routes et chemins
- Limites communales
- Périmètre de la Communauté de communes Rahin et Cherimont



Réalisation : Ecoscop - Octobre 2007
 Fond de carte : © IGN - Scan 20 © 1998
 Sources des données : Communes



2.4.2. Des réglementations des boisements obsolètes

La réglementation des boisements est une procédure à l'origine destinée à favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, forestières et les espaces de nature ou de loisirs. Depuis 1999, d'autres motifs peuvent justifier la mise en place ou la révision de cet outil de planification des plantations forestières, dont le préjudice que peut porter un boisement par rapport aux fonds voisins agricoles, aux espaces habités, aux espaces de loisirs, aux paysages remarquables, aux milieux naturels et à la gestion équilibrée de l'eau. Issue des 7 modes d'aménagement foncier, la réglementation des boisements est régie par le Code Rural.

Afin de mieux gérer et maîtriser l'évolution des plantations et semis d'essences forestières, la majorité des communes de la Communauté de Communes se sont dotées de cet outil entre 1969 et 1978 pour définir à l'échelle de leur ban communal quatre zonages :

- un zonage qui englobe la totalité des territoires communaux et où les semis et ou plantations d'essences forestières sont **interdits en permanence** à moins de 6 mètres des cours d'eau à débit permanent, à moins de 50 mètres des habitations, à une distance pouvant varier de 6 à 10 mètres de l'axe des chemins selon l'importance des voies ou d'un manque de visibilité ;
- un zonage à l'intérieur duquel les semis et plantations d'essences forestières sont **interdits** (pour une durée de 4 ans) ;
- un zonage à l'intérieur duquel les semis et plantations d'essences forestières sont **réglementés**. Pour les communes, le préfet peut imposer dans les zones réglementées, une marge « non sylvandi » de 4 à 20 mètres selon l'exposition ou l'essence introduite, entre les limites des semis et plantations et celles des fonds voisins non boisés,
- un zonage **libre** aux semis ou plantations d'essences forestières.

Seule la commune de Frahier-Et-Chatebier dispose d'une réglementation des boisements plus récente (2000). Les dispositions d'interdiction permanente s'appliquent aussi aux fossés d'assainissement, à partir de 50 mètres des habitations, et à une distance pouvant varier de 6 à 10 mètres de l'axe des voies communales, chemins ruraux et chemins d'association foncière. La zone interdite est désormais valable pour une durée de 10 ans, et des dérogations sont possibles pour les boisements linéaires ou des sujets isolés. Dans la zone réglementée de Frahier qui comprend l'ensemble des espaces agricoles (contrairement aux autres communes), les semis et plantations d'essences forestières y compris la culture d'arbres de Noël doivent faire l'objet d'une demande au préfet.

Enfin, la commune d'Echavanne ne possède pas de réglementation des boisements. Elle se situe sous arrêté de zone, c'est-à-dire qu'en l'absence de cet outil de planification, toutes les parcelles sont réglementées.

Réglementation des boisements			
	Date des arrêtés préfectoraux	Durée d'interdiction	Après expiration
Belverne	Arrêté du 13 octobre 1969 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées
Champagney	Arrêté du 17 mai 1977 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées
Clairegoutte	Arrêté du 17 mai 1977 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées
Echavanne	Arrêté de zone	Toutes les parcelles sont réglementées.	
Frahier-Et-Chatebier	Arrêté du 21 février 2000 portant interdiction et réglementation de certains boisements	10 ans avec dérogations possibles pour boisements linéaires ou sujets isolés	zones réglementées
Frédéric-Fontaine	Arrêté du 20 juin 1972 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées
Plancher-Bas	Arrêté du 17 mai 1977 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées
Plancher-Les-Mines	Arrêté du 17 mai 1977 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées
Ronchamp	Arrêté du 21 février 1978 portant interdiction et réglementation de certains boisements	4 ans	zones réglementées

Source : DDAF 70, Service Forêt, Chasse et Milieux Naturels.

La carte ci-contre présente globalement l'importance et la localisation des différents zonages :

- 3232 ha de zone interdite aux plantations englobant les principaux espaces agricoles (fond de vallée principale du Rahin, vallon secondaire du Rhiem, clairières, piémont du dôme sous-vosgien et plateaux agricoles) et espaces périvillageois (abords et ceintures autour des noyaux villageois et des principaux hameaux), soit à peine 20,6% du territoire intercommunal. A titre de comparaison, sur le territoire proche de la CC des 1000 Etangs, la zone interdite était de 38% ;
- environ 1268 ha de zone réglementée aux repeuplements dans certains secteurs de lisières, de vallons secondaires, d'espaces interstitiels aux étangs ou en ceinture de hameaux, d'enclaves au sein de massifs forestiers ou en bordure de routes, soit environ 8% de la superficie de la CC Rahin et Chérumont ;
- Et puis 11115 ha de zone libre aux plantations sauf dans les limites des interdictions permanentes décrites ci-dessus. Cette superficie, qui représente plus de 70% du territoire englobe toutes les forêts communales bénéficiant du régime forestier, des forêts domaniales (notamment Saint-Antoine), et aux grands tenants de forêts privées.

Cette carte de zonages superposée à l'occupation du sol actuelle nous a permis de mettre en évidence :



















- Les limites de certains zonages et le manque de pertinence par rapport à la vocation actuelle de parcelles, notamment agricole et qui sont inscrites en zone libre aux boisements ;
- L'obsolescence de l'outil pour 8 communes : avec des zones interdites qui cessent de produire effet au terme de 4 ans à compter de la date des arrêtés préfectoraux et qui désormais sont inscrites en zone réglementée vis-à-vis des plantations de semis et d'essences forestières même en ceinture et en cœur de structures bâties ;
- Des réglementations de distances de plantations, vis-à-vis notamment des cours d'eau qui pourraient être supérieures ;
- L'absence de réglementation sur le choix des essences forestières autorisées par rapport aux conditions climatiques des secteurs (essences forestières de fonds de vallons, de versants secs, ombragés, ainsi que les mélanges d'essences forestières préconisés, etc.) ;
- Des zones à forts enjeux touristiques (passage et abords de la trace équestre, route touristique et d'accès à des structures de restauration et d'hébergement touristique (Le Rhien), passage de sentiers thématiques d'interprétation, route d'accès au bassin de Champagney, etc.) pour le territoire, classées en zone libre aux plantations.

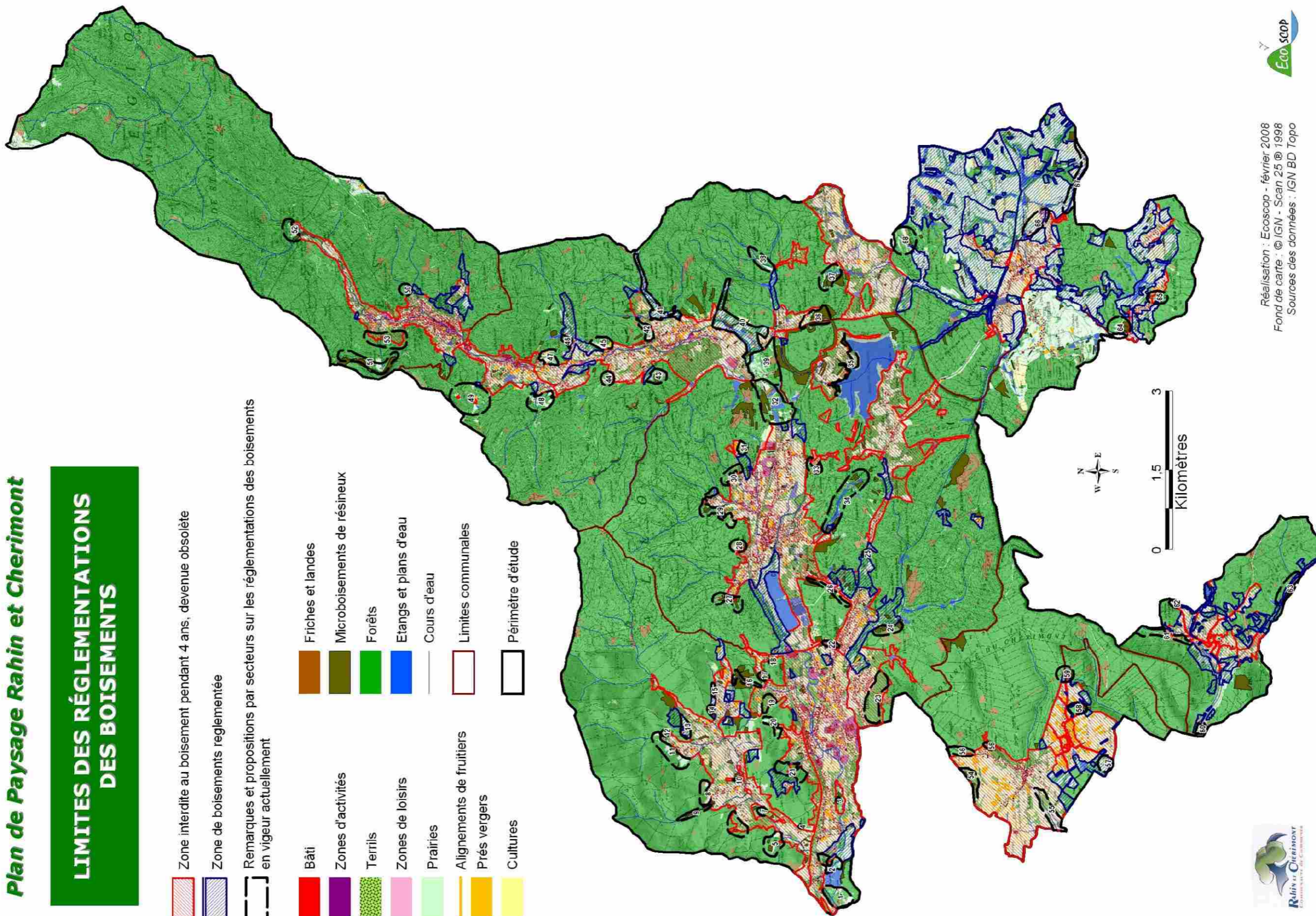
Enfin, contrairement à une pratique courante dans le Département du Bas-Rhin, ces réglementations des boisements ne fixent aucune règle spécifique concernant les cultures d'arbres de Noël (à l'exception de Frahier qui les soumet préalablement à une demande au préfet). Il est pourtant possible de fixer une durée et une hauteur de plantation de ces arbres afin d'éviter le travers de cultures de sapin de Noël qui évoluent au bout de 20 ans vers de véritables pessières dont l'impact paysager est problématique en secteur de montagne et de piémont vallonné.

Ci-après figure une analyse fine des zonages mais toutefois non exhaustive, à laquelle est associée de premières recommandations à mettre en place dans le cadre d'une procédure de révision de ces documents. Cette procédure est désormais instruite par le Conseil Général de la Haute-Saône qui doit se doter d'une politique des boisements.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

LIMITES DES RÉGLEMENTATIONS DES BOISEMENTS

-  Zone interdite au boisement pendant 4 ans, devenue obsolète
-  Zone de boisements réglementée
-  Remarques et propositions par secteurs sur les réglementations des boisements en vigueur actuellement
-  Bâti
-  Zones d'activités
-  Terrils
-  Zones de loisirs
-  Prairies
-  Alignements de fruitiers
-  Prés vergers
-  Cultures
-  Friches et landes
-  Microboisements de résineux
-  Forêts
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - février 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998
 Sources des données : IGN BD Topo



Légende et commentaires de la carte ci-contre :

	Description sites / Enjeux	Limites des réglementations des boisements actuelles et propositions	Communes
1	Site du Prés des Corvées entre la route N19/E54 et le Rahin. Zone alluviale en entrée de commune. Site stratégique pour l'image de marque et la biodiversité (inventaire zone humide remarquable).	Zone actuellement libre aux boisements. Confirmer la vocation de site par une réglementation voire une inscription en zone interdite, même si boisement spontané.	Ronchamp
2	Zone alluviale du Rahin au niveau du lieu-dit "Grattery". Enjeux par rapport aux milieux naturels (zones humides remarquables), à la géomorphologie fluviale et au paysage de bords de route (N19/E54).	Zone actuellement libre aux boisements. Confirmer la vocation naturelle de site par une réglementation voire une inscription en zone interdite, même si boisement spontané.	Ronchamp
3	Lit mineur et majeur en rive droite du Rahin (sous le hameau de la Gaberie). Fond de vallée boisé.	Zone actuellement libre aux boisements. Confirmer la vocation naturelle de site par une réglementation voire une inscription en zone interdite, même si boisement spontané.	Ronchamp
4	Premières pentes entretenues et ouvertes en entrée du vallon du Rhien. Proximité des habitations et de la route touristique (accès Logis de France)	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages. Protection du paysage.	Ronchamp
5	Zone alluviale du Rhien. Enjeux pour la préservation des paysages ouverts, de l'activité agricole et des milieux naturels (zone humide remarquable).	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages. Ou réglementer pour éviter les plantations de résineux.	Ronchamp
6	Pentes au Nord-Ouest du Prés Lian essentiellement boisées.	Intérêt de la zone interdite sur cet espace ? Préférer la réglementation des plantations afin de maîtriser la qualité des paysages forestiers.	Ronchamp
7	Fond de vallon du Rhien à l'Est de la Courbotte. Enjeux par rapport aux milieux naturels (zones humides remarquables).	Zone actuellement libre aux boisements. Confirmer la vocation naturelle de site par une réglementation et éviter ainsi les plantations de résineux.	Ronchamp
8	Pentes au Nord du hameau de Mourière en partie ouverte par l'agriculture.	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages. Ou réglementer pour éviter les plantations de résineux.	Ronchamp
9	Vallon et affluent du Rhien totalement enrésiné. Enjeux pour la biodiversité (milieux aquatiques et semi-aquatiques).	Réglementer cette zone pour éviter les plantations de résineux et donc proscrire ces essences forestières.	Ronchamp
10	Fond de vallée du Rhien et thalweg perpendiculaire à proximité des habitations de Mourière et offert à la vue depuis les axes routiers dominant le vallon. Enjeux cadre de vie, image de marque et biodiversité (zones humides remarquables).	Zone actuellement libre aux boisements. Confirmer la vocation naturelle de site par une réglementation et éviter ainsi les plantations de résineux.	Ronchamp
11	Pentes douces à l'arrière des habitations de la Selle en exposition plein Est encore entretenues. Enjeux cadre de vie, agricoles et paysagers.	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages. Ou réglementer pour éviter les plantations de résineux.	Ronchamp
12	Tête de vallon de la Selle en partie entretenue.	Zone actuellement libre aux boisements. Confirmer la vocation naturelle de site par une réglementation voire une inscription en zone interdite, même si boisement spontané.	Ronchamp
13	Versant dominant la tête de vallon du Rhien. Présence d'habitations et parcelles ouvertes par l'agriculture. Enjeux cadre de vie, agricole, touristique (passage trace équestre).	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages. Ou réglementer pour éviter les plantations de résineux.	Ronchamp
14	Haut de versant des Prés Thiébaud actuellement ouvert et entretenu. Enjeux cadre de vie et paysage.	Réglementer les abords et lisières et proscrire dans cette zone les résineux.	Ronchamp
15	Pente des Prés Thiébaud en partie ouverte. Enjeux paysagers et agricoles si entretenus par un exploitant.	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages. Ou réglementer pour éviter les plantations de résineux.	Ronchamp
16	Forêt enrésinée de Tançon où s'exerçait autrefois une activité d'extraction. Site empreint d'histoire et développement des attraits touristiques et de loisirs (passage sentier thématique et route d'accès au Rhien).	Réglementer au minimum cette zone pour éviter les plantations de résineux et donc proscrire ces essences forestières, notamment en bordure de route.	Ronchamp

17	Axe routier reliant le vallon du Puits d'Etaçon au hameau de la Houillère. Enjeux cadre de vie, paysage et de sécurité routière.	Réglementer au minimum cette zone pour éviter les plantations de résineux et donc proscrire ces essences forestières, notamment en bordure de route.	Ronchamp
18	Versant périvillageois de la Houillère. Boisements proches des habitations.	Etendre la zone interdite à l'arrière des habitations afin de garantir un espace de respiration. Ou réglementer pour éviter les plantations de résineux.	Ronchamp
19	Versant boisé plongeant vers le fond de vallée et la route d'accès au Rhien. Enjeux cadre de vie, touristique et sécurité routière.	Réduire la zone interdite en haut de versant et ne maintenir qu'une bande en espace à vocation d'ouverture le long de la route.	Ronchamp
20	Prolongement de versant habité et rebord de plateau. Passage d'un circuit VTT.	Etendre la zone interdite vers le Nord afin de prendre en compte l'occupation du sol en prairie ou au minimum réglementer le secteur pour limiter les plantations de résineux.	Ronchamp
21	Portion de versant permettant la connexion entre la zone bâtie de l'ancien puits Ste-Marie et la Chapelle de Ronchamp. Superposition de cheminements (VTT, Grande Randonnée et trace équestre).	Inscrire cette zone en réglementée pour éviter les plantations de résineux dans l'environnement de la Chapelle et les perspectives majeures vers ce site.	Ronchamp
22	Le prolongement de la Cité des Epoisses vers Ronchamp possède une vocation de zone d'habitat. Enjeux de cadre de vie et d'image de marque en entrée de communes.	Zone libre aux boisements actuellement. Connecter les 2 zones interdites de Champagny et Ronchamp et les préserver des plantations de résineux.	Champagny
23	Versant très largement boisé entre la Blanche Pierre et le hameau d'Eboulet. Enjeu de cadre de vie et de loisirs (passage de plusieurs itinéraires)	Réduire la zone interdite en haut de versant et ne maintenir qu'une bande en marge des habitations afin de leur garantir un espace de respiration avant la forêt.	Champagny
24	Fond de vallon de Beuveroux, fortement envahi par les boisements de résineux aux abords de la trace équestre.	Etendre au minimum la zone réglementée à l'Ouest du chemin et jusqu'à l'ancien puits de mine afin de proscrire les résineux. Dans le cadre d'une valorisation du patrimoine industriel de ce secteur, une partie du fond de vallée pourrait être réouverte et donc inscrite en zone interdite aux boisements.	Champagny
25	Abords de la N19 entre Ronchamp et le Ban de Champagny. Route stratégique de desserte et de découverte de la CCRH au cœur du Massif de Chérumont.	Connecter les 2 zones réglementées afin d'assurer une cohérence dans la gestion forestière des bords de route et réglementer les essences forestières (proscrire les résineux).	Champagny
26	Cité Saint-Jean développée selon une structure linéaire le long de la D312. Habitations "coincées" entre 2 massifs boisés.	Favoriser la protection des espaces construits en interdisant les boisements et mise en cohérence et pertinence avec l'occupation du sol actuelle. Prévoir le cas échéant la gestion des lisières du Bois des Epoisses en réglementant les essences forestières en retrait des habitations.	Champagny
27	Têtes du vallon de la Bouverie fermées par les résineux. Passage d'un sentier de découverte thématique.	Réglementer au minimum la zone afin d'éviter l'apparition de résineux. Au mieux interdire les plantations afin de redonner une ouverture paysagère à ce vallon.	Champagny
28	Promontoire dominant la vallée du Rahin récemment et nouvellement occupé (exploitation agro-touristique). Enjeux paysagers, patrimoniaux et de loisirs.	Favoriser et confirmer l'ouverture de ce secteur par son inscription en zone interdite aux boisements et non libre aux plantations.	Champagny
29	Versant du Mont de Serre aux pentes adoucies favorables à l'activité agricole et en proximité avec des habitations.	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour protéger la zone des résineux en réglementant les essences forestières.	Champagny
30	Espace en partie entretenu ouvert par l'activité agricole (Nord de la Rougevie). Zone de lisière proche du bâti. Enjeu de cadre de vie.	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour protéger la zone des résineux en réglementant les essences forestières.	Champagny
31	Espace en partie ouvert dans le prolongement de constructions et à proximité des réservoirs de la Côte André. Coteau visible depuis le fond de vallée du Rahin.	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour protéger la zone des résineux en réglementant les essences forestières.	Champagny
32	Terrains "coincés" entre la route D4 et le Rahin où alternent zones en eau, en forêt et en prairies. Enjeux d'image de marque, de paysage et de biodiversité (milieux aquatiques et alluvionnaires).	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour favoriser des lisières forestières souples et non enrésinées en bord de route et d'étangs. Au mieux étudier la faisabilité de maintenir les zones ouvertes en interdisant les boisements et maintenir une mosaïque de milieux et de paysages.	Champagny

33	Frange mixte de lisières forestières et petites clairières bâties. Enjeu cadre de vie.	Garantir un espace tampon et de respiration entre les constructions et la forêt en réglementant (proscrire les résineux) une bande autour de la zone interdite aux boisements.	Champagney
34	Chapelet d'étangs installé dans un fond de vallon étroit. Enjeu pour les loisirs (passage d'un sentier thématique), la biodiversité (acidification du sol et des eaux par plantations de résineux).	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour protéger le cours d'eau et les étangs des résineux et permettre à plus long terme la restauration des milieux par des plantations indigènes en réglementant les essences forestières.	Champagney
35	Abords/berges du bassin de Champagney plus ou moins boisés et occupés par des résidences secondaires et de l'habitat de loisirs.	Prolonger la zone interdite jusqu'aux pourtours du bassin ou proposer une bande de plantations réglementées (sans résineux) afin de maintenir une lisière de qualité.	Champagney
36	Bois des Peuvernes en bordure de la D16, axe stratégique de traversée de la CCRC, d'accès au bassin de Champagney et à la haute vallée du Rahin. Enjeu touristique, d'image de marque.	Prévoir une bande de quelques mètres en zone réglementée pour une lisière de qualité.	Plancher-Bas
37	Abords de la D219 qui mène à la clairière des Granges Godey et à la commune d'Errevet. Paysage environnant d'une zone d'étangs. Enjeu de sécurité routière, de biodiversité et de loisirs.	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour protéger le vallon des résineux et permettre à plus long terme la restauration des milieux par des plantations indigènes en réglementant les essences forestières en bordure des étangs.	Plancher-Bas
38	Tête de vallon (ruisseau de Malembre) à l'Est du hameau de Pré Bresson. Enjeu de paysage, de loisirs et de biodiversité.	Etendre la zone réglementée afin de préserver le fond de vallon et el cours d'eau des plantations de résineux par la réglementation des essences forestières. Définir une distance de plantation par rapport au cours d'eau supérieure à 6 mètres.	Plancher-Bas
39	Espace de divagation du Rahin entre la D4 et le canal de dérivation/d'alimentation du bassin de Champagney. Enjeu d'image de marque, de paysage et de biodiversité.	Au minimum, favoriser l'inscription d'une zone réglementée pour protéger la zone des résineux en réglementant les essences forestières.	Plancher-Bas
40	Abords du Rahin et des zones habitées du hameau des Charrières. Zone semi-ouverte et vulnérable à la fermeture par enrésinement. Enjeu de cadre de vie, de découverte et de paysage.	Favoriser le maintien des zones ouvertes péri-villageoises et aux abords du canal par une inscription en zone interdite aux plantations. Réglementer les essences forestières sur les pentes à l'Est des Vieux Prés afin d'éviter l'apparition de résineux.	Plancher-Bas
41	Fond de vallon du ruisseau de la Goutte au paysage mixte (agricole, naturel et bâti). Axe d'entrée de la CCRC depuis le territoire de Belfort (D12). Enjeu d'image de marque, de paysage, et de biodiversité.	Possibilité de maintenir une véritable coulée naturelle, agricole et paysagère en entrée Est de la commune de Plancher-Bas. Favoriser la connexion avec la zone déjà interdite aux plantations du cœur du village ou au minimum réglementer les essences forestières et proscrire ainsi les essences de résineux.	Plancher-Bas
42	Bas de pente du versant du Rondot occupé par un établissement scolaire et un environnement agricole et rural attrayant.	Favoriser le maintien des espaces encore ouverts en interdisant les boisements. Et permettre la mise en cohérence et la pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages (plantation récente d'un verger).	Plancher-Bas
43	Espace encore en partie ouvert avec des possibilités de points de vue vers le fond de vallée et le large versant du Mont Ménard, de la Tête des Sapins et de la Planche des Belles Filles. Enjeux de paysage, de loisirs et de découverte.	Favoriser le maintien des zones agricoles et des enclaves paysagères en interdisant les boisements. Et permettre la mise en cohérence et la pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages.	Plancher-Bas
44	Zone diversifiée de bois, d'espaces agricoles, de bâti et traversée par un cours d'eau. Enjeu de cadre de vie et de paysage.	Favoriser le maintien des zones agricoles et des enclaves paysagères en interdisant les boisements. Et préserver les abords des zones habitées des plantations de résineux.	Plancher-Bas
45	Abords du ruisseau des Gouttes au niveau du hameau de la Rue. Zone ouverte participant à la qualité des espaces péri-villageois.	Favoriser le maintien de la zone ouverte par son inscription en zone interdite. Permettre la mise en cohérence et la pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages.	Plancher-Bas

46	Espaces péri-villageois composés de terrains agricoles et de résidences. Espace tampon à maintenir ouvert.	Favoriser le maintien de zones ouvertes même sur les marges en interdisant les boisements.	Plancher-Bas
47	Zone mixte de bois, de prés et d'habitat vulnérable à la fermeture entre les Tertres et la D16. Enjeu de cadre de vie, de paysage et d'image de marque.	Réglementer au minimum cette zone pour éviter les plantations de résineux et donc proscrire ces essences forestières à proximité des habitations. Au mieux interdire toutes plantations dans ce secteur afin de garantir la qualité paysagère du site (ouverture et possibilités de points de vue vers le fond de vallée).	Plancher-Bas
48	Terrains en pente douce entre la butte du Rapois et les Prés du Chary. Paysage en mosaïque très vulnérable à la fermeture avec pourtant des potentialités de valorisation agricole et de points de vue vers le hameau du Mont.	Favoriser au minimum la réglementation des essences forestières de part et d'autre de la l'axe bâti pour des raisons de cadre de vie, et de paysage.	Plancher-Bas
49	Réseau de clairières agricoles situées de part et d'autre de la route D97 qui relie la haute vallée du Rahin à celle de l'Ognon via la commune de Fresse. Axe touristique vers la commune de Belfahy.	Favoriser au minimum la réglementation des essences forestières en bordure de la route et proche du bâti pour des raisons de paysage, de cadre de vie et d'attractivité touristique. Au mieux interdire les plantations sur les plus grandes parcelles à vocation agricole.	Plancher-Bas
50	Versant et vallon des Roches ayant fait l'objet d'un projet agricole et paysager (création installation chèvrerie et rénovation pastorale).	Favoriser le maintien des zones (ré)ouvertes par leur inscription en zone interdite. Permettre la mise en cohérence et la pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages.	Plancher-Les-Mines
51	Paysage boisé de bords de route (D983). Axe fréquenté (migration quotidienne Belfahy-vallées Ognon et Rahin, déplacement hebdomadaire de découverte vallées vers sommets). De l'ancien paysage pastoral il ne reste que la clairière du Plain de la Berbasse. Axe à fort potentiel de points de vue.	Favoriser au minimum la réglementation des essences forestières en bordure de la route et proche de l'enclave agricole et bâtie pour des raisons de paysage, de cadre de vie et d'attractivité touristique. Possibilité de réouverture paysagère et de coulée agricole en bordure de la D98 (route de découverte intervallée).	Plancher-Les-Mines
52	Tête de la vallée du Rahin à l'aval du Saut de la Truite où s'ouvre le paysage. Présence de patrimoine (Maisons forestières, chapelle Saint-Antoine, etc.). Site très fréquenté l'été (passage de la D16 qui mène au Ballon de Servance, nombreuses aires de pique-nique en bordure du cours d'eau).	Prolonger la zone interdite aux plantations vers l'amont afin d'intégrer l'ensemble des zones encore ouvertes et entretenues. Coulée agricole et paysagère à rouvrir par la suppression des microboisements de résineux en bordure de la D16.	Plancher-Les-Mines
53	Ancien versant pâturé mais participant aujourd'hui dans le paysage à une grande entité boisée de Le Prage.	Intérêt de la zone interdite sur cet espace ? Préférer la réglementation des plantations afin de maîtriser la qualité des paysages forestiers et des espaces tampon avec les zones construites.	Plancher-Les-Mines
54	Haut de pente boisé et sensible visuellement.	Préférer la réglementation des plantations et des essences forestières (proscrire les résineux) afin de soigner la qualité des lisières.	Clairegoutte
55	Vallon de la Clairegoutte composé de zones humides remarquables.	Préférer la réglementation des essences forestières en bordure du cours d'eau pour des raisons de biodiversité et de paysage, plutôt que l'interdiction qui n'empêche pas la replantation. Définir une distance de retrait de plantation par rapport au cours d'eau supérieure à 6 mètres.	Clairegoutte
56	Espace actuellement boisé en bordure de route d'accès au village. Axe stratégique de découverte.	Préférer la réglementation des plantations et des essences forestières (proscrire les résineux) afin de soigner la qualité des lisières.	Clairegoutte

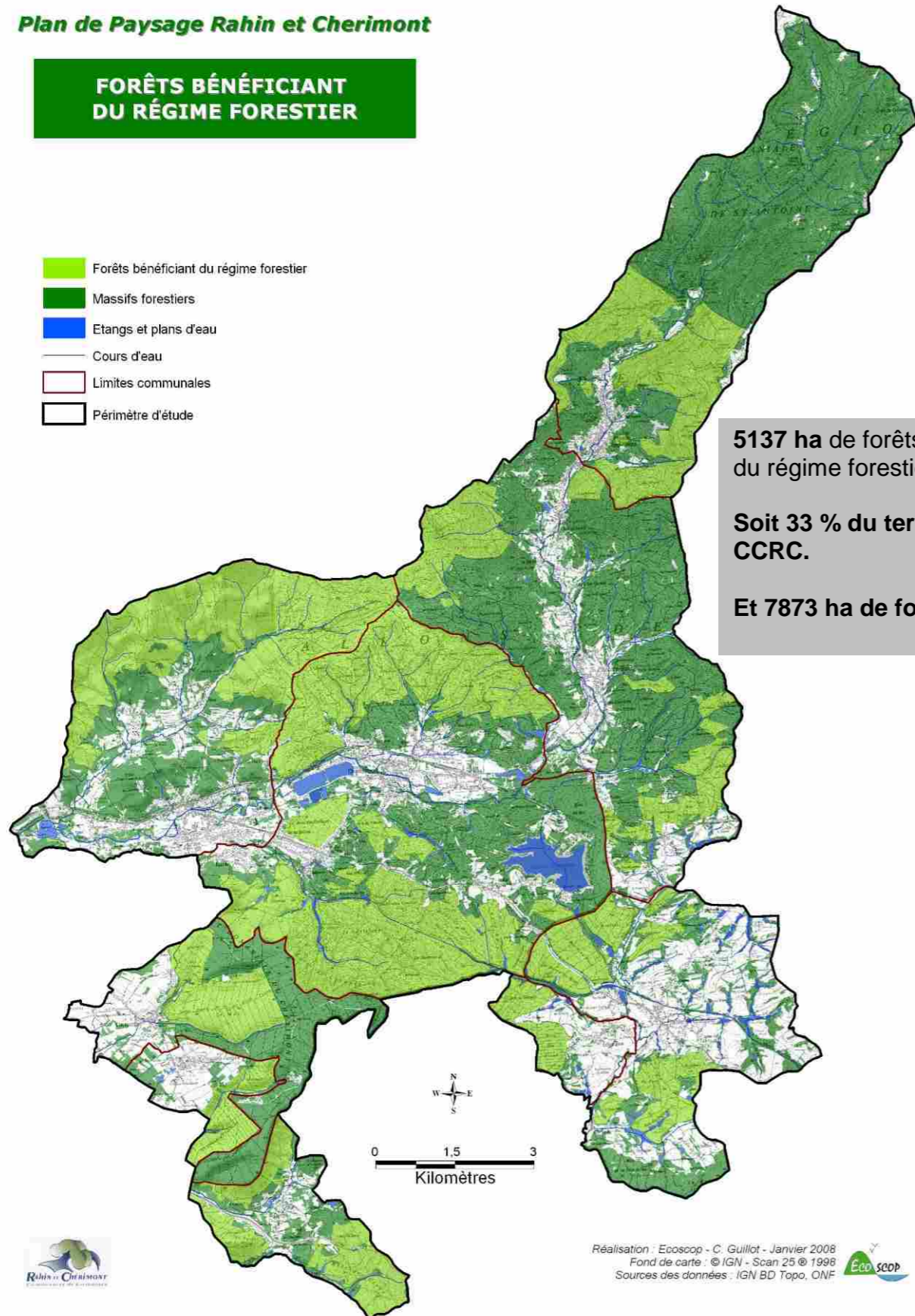
57	Enclave agricole proche de la route D96 très sensible visuellement.	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les plantations. Et permettre la mise en cohérence et la pertinence entre l'occupation du sol actuelle et les zonages	<i>Frédéric-Fontaine</i>
58	Espace mixte de bois, de prés et de vergers, proche du village. Vulnérable à l'enrésinement.	Favoriser la réglementation des plantations d'essences forestières pour l'ensemble de l'entité boisée.	<i>Frédéric-Fontaine</i>
59	Route d'accès à la forêt de Chérimont .	Prolonger la zone interdite au Nord de la route, et réglementer ensuite les plantations jusqu'à la trouée du passage de la ligne électrique haute tension.	<i>Frédéric-Fontaine</i>
60	Vallée étroite du Fau traversée par la D438 et depuis peu par N19 (2X2 voies) qui reliera bientôt Langres à Delle. Présence de zones humides remarquables.	Etendre la zone réglementée à toutes les lisières de ce fond de vallée (connectées les zones actuelles) et maintenir les zones ouvertes même minimales par leur inscription en zone interdite aux plantations afin de préserver des espaces de respiration au village de Belverne.	<i>Belverne</i>
61	Tête du ruisseau du Fau composé de zones humides remarquables (forêt humide bois tendre).	Protéger le fond de vallée du Fau des plantations de résineux en réglementant les essences forestières.	<i>Belverne</i>
62	Thalweg entretenu ouvert entre la butte du château d'Avigout et celle de la Grande Bouloie.	Favoriser le maintien des zones agricoles en interdisant les plantations et en prolongeant le zonage vers el Nord.	<i>Belverne</i>
63	Fond de vallon étroit du ruisseau des Terriers. Zone excentrée du village mais importante pour le cadre de vie des habitants de la Vieille Verrière et le maintien de la biodiversité (zones humides).	Etendre la zone réglementée à toutes les lisières de ce fond de vallée et maintenir les zones ouvertes même minimales par leur inscription en zone interdite aux plantations afin de préserver des espaces ouverts dans les vallons étroits du village.	<i>Belverne</i>
64	Porte d'entrée de la CCRC depuis le Sud-Ouest. Bords de la Lizaine d'intérêt naturel et paysager.	Inscrire au minimum ces parcelles en zone réglementée afin d'éviter les plantations de résineux fortement visibles depuis la route D16 et l'entrée sur le territoire de la CCRC.	<i>Frahier-Et-Chatebier</i>
65	Zone de lisière et de contact entre le bâti et la coteau forestier. Espace en promontoire à fort potentiel de points de vue. Enjeu de cadre de vie et de paysage.	Favoriser l'inscription en zone réglementée (maîtriser la qualité des espaces péri-villageois).	<i>Frahier-Et-Chatebier</i>
66	Prolongement au Nord et à l'Ouest du hameau de Godebiche. Espaces péri-villageois et terres agricoles à préserver des boisements.	Prolonger le zonage interdit au Nord et vers l'Ouest (limites à affiner)	<i>Frahier-Et-Chatebier</i>
67	Du fait de la position en promontoire de la route N19, de nombreuses ouvertures paysagères sont offertes depuis cet axe et ses abords vers les espaces ruraux de Frahier. Axe stratégique d'entrée et de découverte de la CCRC.	Inscrire l'ensemble des terres agricoles en zone interdite aux plantations. Protection de l'espace de travail agricole et de l'ouverture paysagère.	<i>Frahier-Et-Chatebier</i>
68	Tête du vallon du Creusot maintenu ouvert par l'activité agricole et la présence d'étangs. Ouverture paysagère qui se prolonge au Nord-Est sur la commune d'Errevet	Prolonger le zonage réglementé vers le Nord afin de préserver le fond de vallée des plantations de résineux.	<i>Frahier-Et-Chatebier</i>
De manière générale il est important sur la commune de Frahier et Chatebier de préserver les espaces agricoles et de les protéger des "repiquages" par leur inscription en zone interdite aux plantations. D'autre part il est nécessaire de préserver les fonds de vallées et vallons de l'enrésinement en réglementant les essences forestières.			<i>Frahier-Et-Chatebier</i>

2.4.3. Statut et gestion de la forêt

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

FORÊTS BÉNÉFICIAINT DU RÉGIME FORESTIER

-  Forêts bénéficiant du régime forestier
-  Massifs forestiers
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude




5137 ha de forêts bénéficiant du régime forestier.

Soit 33 % du territoire de la CCRC.








Et 7873 ha de forêt privée.

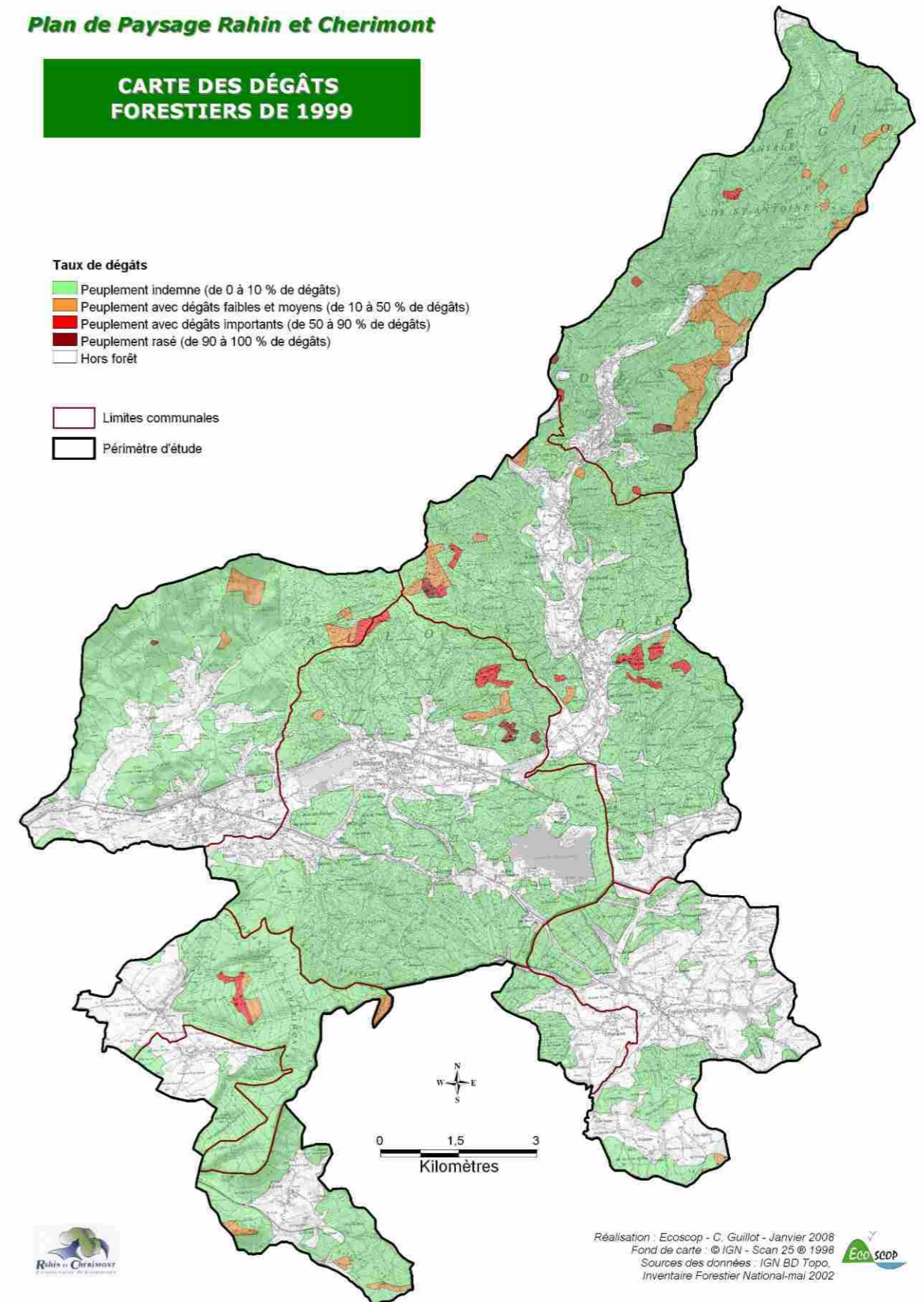


Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Janvier 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo, ONF 

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

CARTE DES DÉGÂTS FORESTIERS DE 1999

- Taux de dégâts**
-  Peuplement indemne (de 0 à 10 % de dégâts)
-  Peuplement avec dégâts faibles et moyens (de 10 à 50 % de dégâts)
-  Peuplement avec dégâts importants (de 50 à 90 % de dégâts)
-  Peuplement rasé (de 90 à 100 % de dégâts)
-  Hors forêt
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Janvier 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo, Inventaire Forestier National-mai 2002 

2.4.4. Bilan des rencontres communales

- Toutes les communes ont été rencontrées
- **Période d'entretien** : 04 au 10 octobre 2007
- 8 communes sur 9 ont engagé des actions de gestion/valorisation des paysages ou du patrimoine au cours des 5 dernières années

Ces actions ont concerné plusieurs domaines d'intervention :

- le déboisement de parcelles enfrichées et des travaux de réouverture paysagère (vocation agricole ou touristique avec la réhabilitation de points de vue),
- la création de sentiers,
- l'aménagement de places de villages,
- la réorganisation/réaménagement foncier,
- l'aménagement forestier avec la révision de certains Plans d'Aménagement Forestier,
- l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme communaux (POS et/ou passage en PLU),
- l'entretien de cours d'eau.

Les principales difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de ces actions :

- la réglementation (liée aux installations classées, ou aux cours d'eau à écrevisses),
- l'absence de maîtrise du foncier,
- les aspects financiers et le montage de dossiers de subventions.

Les priorités en matière de paysage et d'environnement pour les communes :

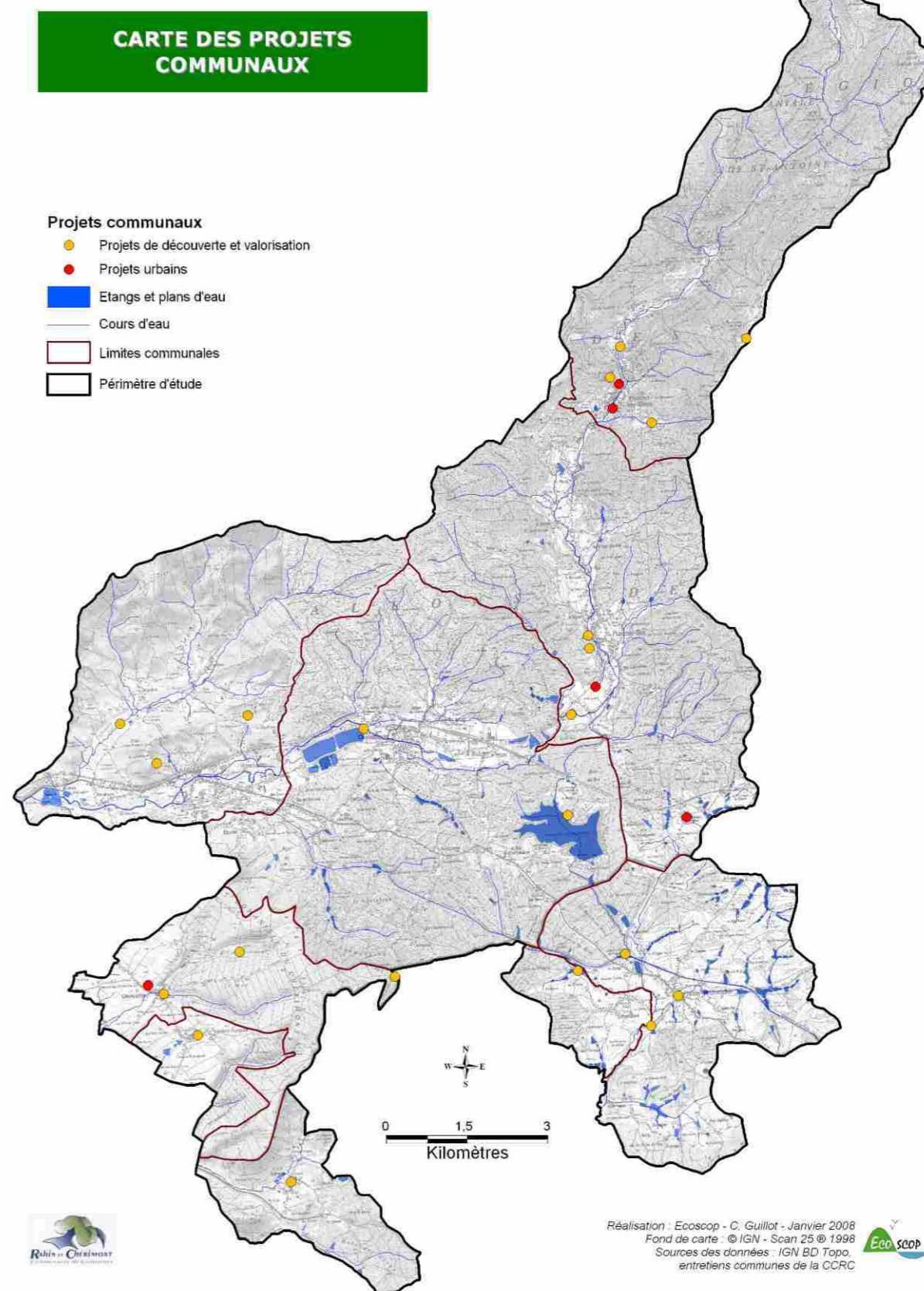
- la (ré)ouverture de points de vue et d'espaces péri-villageois ;
- des projets de développement touristique (hébergement sous forme de village de gîtes) ;
- la poursuite des actions de restauration du patrimoine bâti (bâtiments, fontaines, ravalement de façades, etc.) ;
- la valorisation et /ou la création de sentiers avec notamment la mise en place de petits équipements (bancs, bornes d'interprétation, tables d'orientation, etc.) ;
- la requalification de friches industrielles ;
- la révision de la réglementation des boisements ;
- l'aménagement et la valorisation du bassin de Champagny et de l'ancien canal de Haute-Saône ;
- le soutien et l'attribution d'aides à l'installation de jeunes agriculteurs ;
- l'ouverture de nouvelles zones constructibles et urbanisables à court et moyen terme.

La discussion a également porté sur les **projets envisagés ou envisageables**. Au total on recense :

- **21** projets de découverte et de valorisation (sentiers, petits équipements, aire de jeux, table d'orientation, aménagements de centres villageois)

- et **5** projets urbains (lotissements privés et communaux, élaboration de cartes communales)

Plan de Paysage Rahin et Cherimont





Plan de Paysage Rahin et Cherimont

ENJEU DE RÉOUVERTURE PAYSAGÈRE


Zones à forts enjeux pour une réouverture paysagère et la pérennisation de l'agriculture de moyenne montagne


 Zones de microboisements, zones sensibles à l'enfrichement


 Bâti

 Microboisements de résineux

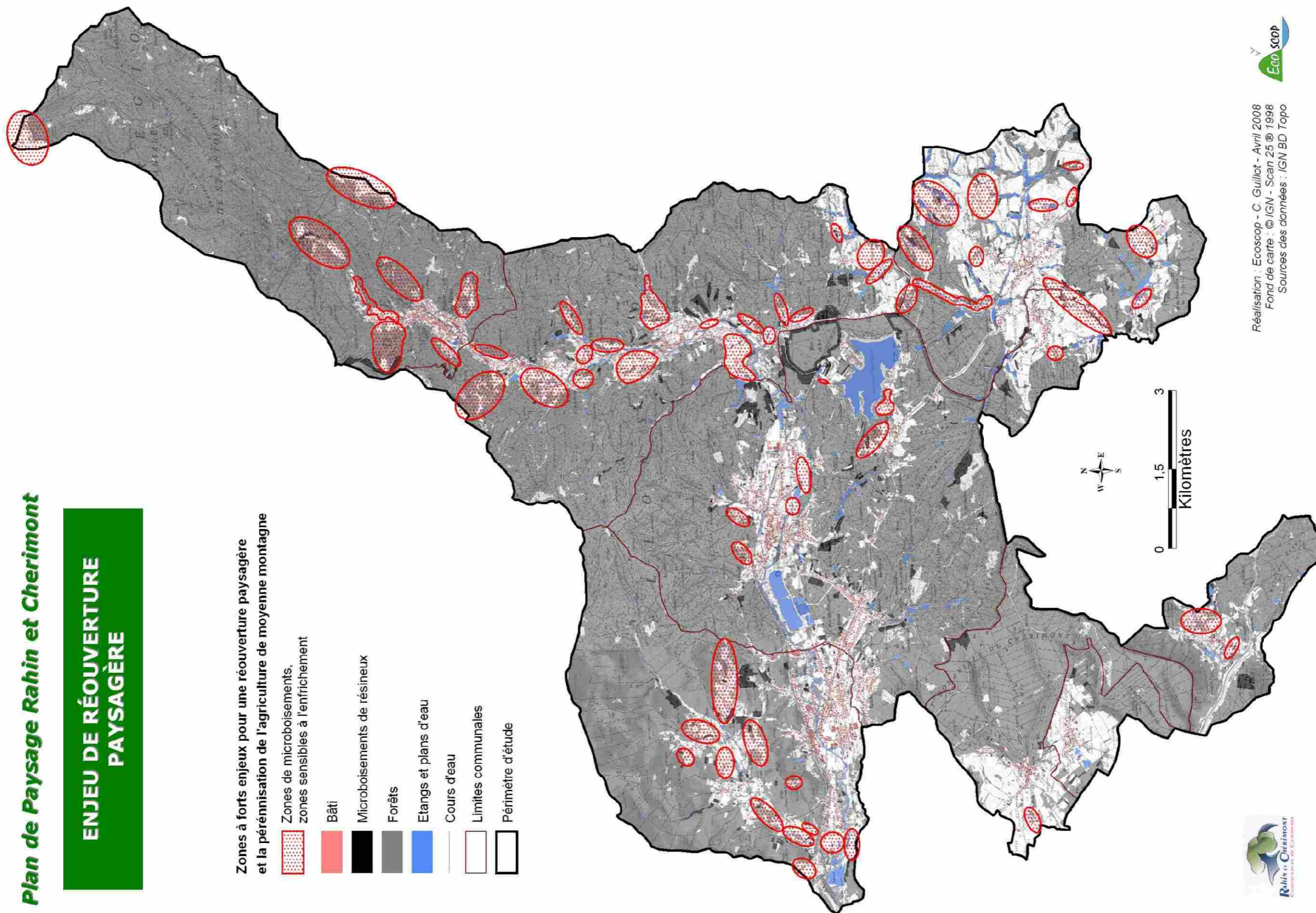
 Forêts

 Etangs et plans d'eau

 Cours d'eau

 Limites communales

 Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Avril 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo



2.5 Les grands enjeux

2.5.1. Zones à forts enjeux pour une réouverture paysagère et la pérennisation de l'agriculture de moyenne montagne

La détermination des zones à enjeux de la CCRC résulte de la superposition des zones à fortes sensibilités paysagères et environnementales identifiées dans le diagnostic et pouvant avoir des impacts et des conséquences fortes sur le développement futur et durable de son territoire en lien avec les choix d'extensions des villages, les orientations agricoles, les stratégies de développement et de valorisation touristique, etc.

Les choix de représentation cartographique se sont orientés vers 4 grandes formes :

- la représentation cartographique schématique sous forme de « patatoïdes » qui indique que dans ces zones dont les limites sont à préciser ultérieurement, il serait prioritaire d'intervenir ;
- la représentation cartographique ponctuelle sous forme de symbole qui identifie un site ou une problématique à traiter de manière précise ;
- la représentation cartographique linéaire qui repère les axes et circuits dont les abords sont plus particulièrement sensibles et à prendre en compte ;
- enfin, la représentation cartographique spatiale quasi parcellaire qui reprend les sites et richesses naturelles inventoriées pour la plupart de sources institutionnelles.

Cette cartographie des enjeux constitue le support à partir duquel les réflexions stratégiques, la concertation des différents groupes de travail devront être engagées afin de définir ensemble les orientations à promouvoir et les actions à engager pour la gestion future du paysage.

L'entretien et l'ouverture des paysages agricoles figuraient parmi les objectifs prioritaires de mise en œuvre et de justification d'un Plan de Paysage par la Communauté de Communes Rahin et Chérumont. Le phénomène de fermeture progressive des paysages par enrésinement et enrichissement a été cartographié et analysé afin de mieux comprendre ses origines (différenciées selon les unités paysagères).

Ainsi, ont été identifiées des zones à forts enjeux pour une réouverture paysagère qu'il serait souhaitable de réaliser prioritairement en lien avec l'agriculture de moyenne montagne du secteur, en vue de sa pérennisation. Dans d'autres cas, des initiatives privées, associatives ou publiques pourront être recherchés dans le cadre de la restauration et de la gestion de paysages ouverts.

Ces zones englobent des secteurs où les microboisements de résineux sont fortement préjudiciables dans le paysage et où leur suppression serait prioritaire, ainsi que les secteurs particulièrement sensibles à l'enrichissement depuis les lisières forestières du fait notamment de conditions d'exploitation plus difficiles (pentes, difficulté d'accès, etc.).

Elles sont majoritairement situées dans la haute vallée du Rahin, dans le fond de vallée principal, mais également dans les vallons secondaires et perpendiculaires qui débouchent sur les cœurs de villages ou qui accueillent des écarts ou hameaux densément occupés. Il s'agit des espaces les plus stratégiques et potentiellement exploitables pour l'agriculture de moyenne montagne (pâturages sur pentes et terrains plats de fauche). L'ouverture ou la reconquête de certains de ces espaces est en lien direct avec l'enjeu de cadre de vie. Pour d'autres, ils correspondent à des anciennes coulées agricoles ouvertes sporadiquement aujourd'hui (exemple du Plan de la Berbasse), et dont la reconquête est à privilégier.

La vallée du Rhien de tradition agricole est également fortement concernée par cet enjeu de réouverture paysagère. Il s'agit du « poumon vert et agricole » de la commune de Ronchamp qui témoigne encore de l'activité agricole. La reconquête de terres agricoles dans cette vallée est essentielle d'une part pour des raisons de conditions d'exploitation relativement favorables (pentes douces, facilité d'accès), et d'autre part pour l'image de marque de la vallée et le maintien de son cadre d'accueil (hébergement, restauration réputée, sites touristiques). En tête de vallée, il importe de regagner à la fois des terres en terrasses (lieux-dits « La Chèvre », « Es Mortey », etc.) afin de garantir des clairières agricoles et des coupures vertes entre les écarts, mais aussi en ceinture autour des constructions. A l'aval, l'ouverture de la coulée agricole le long du Rhien est prioritaire, notamment par rapport aux microboisements de résineux en bordure du cours d'eau et en « vitrine » depuis la route d'accès principal à la vallée.

Enfin, la vallée de la Lizaine et l'ensemble des vallons de cette unité sont concernés par cet enjeu de maintien des espaces agricoles et des paysages ouverts. Le réseau dense de petits vallons occupés par des chapelets d'étangs a conduit à une fermeture des espaces humides et des bas de pentes. La « privatisation » de ces espaces pour une vocation de loisirs a également fait apparaître des microboisements et des haies de résineux au détriment du paysage et de l'activité agricole du plateau.

2.5.2. Zones à forts enjeux pour le cadre de vie des habitants

Les paysages sont le support du cadre de vie des habitants d'un territoire ; ils ont un rôle climatique et esthétique, ils rendent un lieu agréable à vivre et propice à la convivialité. L'équilibre humain dépend en grande partie de la qualité des paysages et de l'environnement. Il est donc important de proposer à la population des orientations de gestion et de développement du territoire visant à maintenir la qualité du cadre de vie, voire à restaurer ce dernier quand il est dégradé.

Ces zones sont situées là où la forêt et le bâti entrent en concurrence. Elles sont importantes dans la haute vallée du Rahin et plus particulièrement sur le versant exposé plein Est moins pentu et plus densément bâti. Dans ces secteurs (« La Chevrotte », « Prés du Chary », « Les Creuses », etc.), où les constructions se sont implantées en bas de pente, les avancées de la végétation sont fortes, et inversement certaines extensions urbaines gagnent les versants pentus et boisés. Ce phénomène est encore plus marqué sur le coteau qui domine les communes de Ronchamp et de Champagny où la poussée urbaine est très forte.

L'axe de la route N19 entre le Bas des Côtes et l'ancien port de Frahier fait partie des axes routiers où l'enjeu de cadre de vie est important. Une grande partie des bords de route sont occupés par un habitat dispersé et des espaces périphériques déjà banalisés, ou en cours de banalisation par des remblaiements, des haies de résineux, un abandon des terres agricoles en prés et/ou en vergers, etc.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

ENJEU CADRE DE VIE

Zones à forts enjeux pour le cadre de vie des habitants de la CCRC

Zones sensibles proches des habitations et vulnérables à la fermeture du paysage



Bâti



Bâti



Microboisements de résineux



Forêts



Etangs et plans d'eau



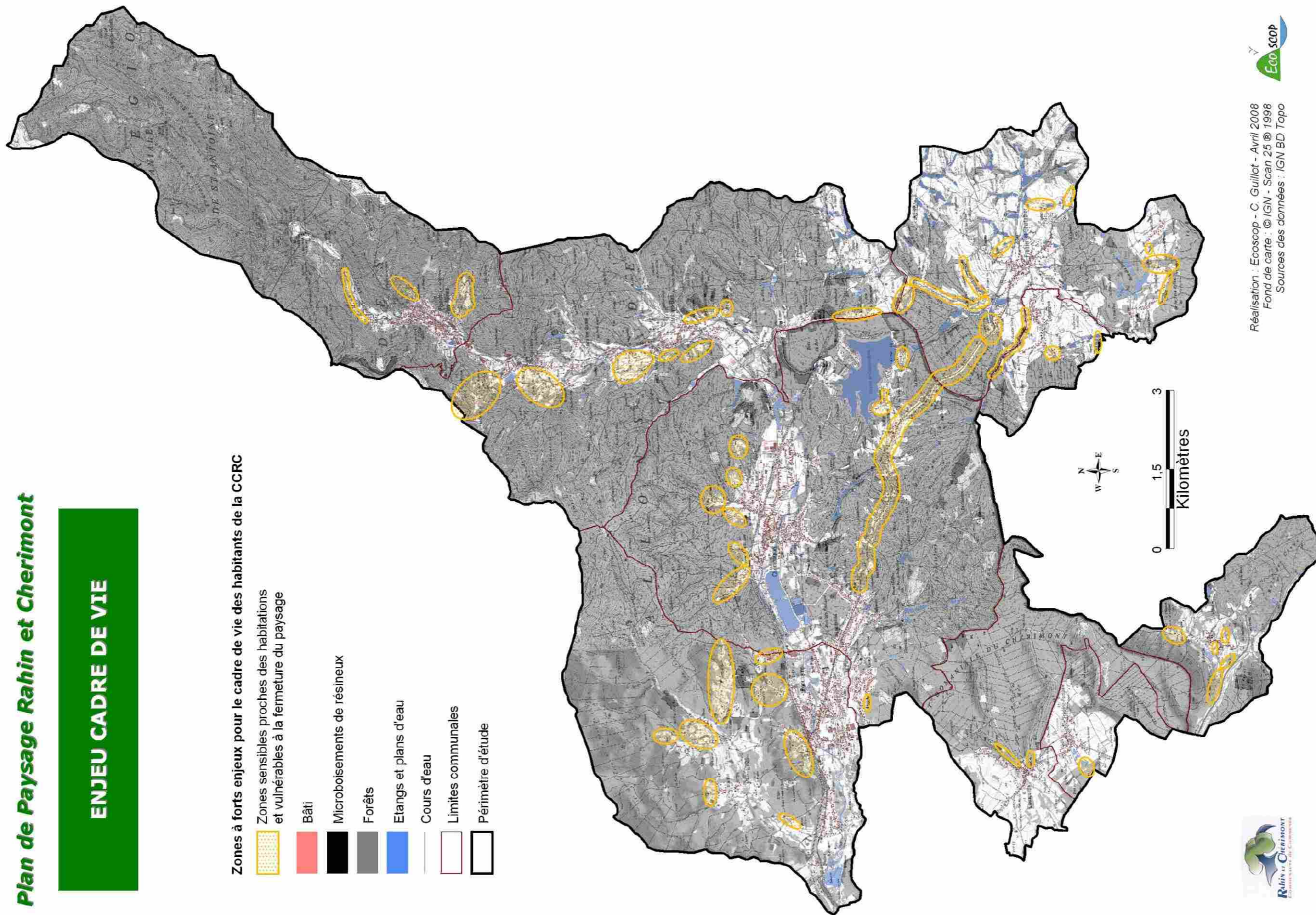
Cours d'eau



Limites communales



Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Avril 2008
Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998
Sources des données : IGN BD Topo



2.5.3. Zones à forts enjeux de préservation du paysage identitaire

On l'a vu précédemment, le découpage du territoire de la CCRC en différentes unités paysagères est lié à des paysages empreints d'une identité particulière et de caractéristiques qui leurs sont propres. C'est cette diversité de paysages bien identifiables qui fait la richesse du territoire Rahin et Chérumont.

C'est pourquoi, le maintien de ces éléments identitaires est un des enjeux majeurs du Plan de Paysage dans le but de ne pas banaliser et appauvrir le paysage. Ainsi, des paysages bien préservés sont l'expression d'une identité locale, d'un patrimoine commun dans lesquels les habitants peuvent se reconnaître. Ils sont également la mémoire du passé, comme un livre d'histoire ancienne et récente à ciel ouvert et toujours accessible.

Les zones à forts enjeux de la CCRC se situent et sont liés :

- au Nord, dans la Haute Vallée du Rahin, à tous les espaces agricoles de pentes et de fonds de vallée qui sont les témoins de l'agriculture de montagne et plus particulièrement des Vosges Saônoises ;
- au centre, au niveau des communes de Ronchamp et de Champagny, au passage du Rahin plus divagant qu'à l'amont et à ses espaces naturels associés, au patrimoine minier (chevalements, puits, terrils, etc.), au massif boisé de Chérumont ;
- au sud-ouest dans la commune de Frahier et dans les villages environnants à la présence d'étangs et d'un relief ondulé où un paysage en mosaïque défile le long des routes et chemins.

Dans les villages du dôme sous-vosgien, les espaces à enjeux de préservation du paysage identitaire se situent au niveau des ceintures de vergers et de prés-vergers qui forment un écrin de verdure. Au cœur des villages, l'architecture rurale, les clochers francs-comtois et surtout le petit patrimoine rural caractérisé ici par les fontaines-lavoirs reflètent une identité et un caractère bien marqués.

Plus globalement, le paysage rural et urbain de la CCRC est intimement lié à la présence de l'eau et sous toutes ces formes (éléments de petit patrimoine rural avec les fontaines, éléments structurants comme les canaux, les thalwegs et les dépressions occupés par des étangs, etc.). L'enjeu réside ici dans la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

2.5.4. Zones à forts enjeux pour l'image de marque de la CC Rahin et Chérumont

L'image de marque d'un territoire est souvent donnée par les premiers paysages que l'on traverse et les « portes d'entrée » que l'on franchit, notamment à partir des infrastructures routières. Les abords d'une voie ferrée peuvent aussi contribuer à l'image que l'on se fait d'une région. Dans le cas de la CCRC, le passage de l'axe ferroviaire Belfort-Paris via Vesoul est un élément structurant dans le paysage à ne pas négliger en termes de représentation.

Cette image de marque participe aussi à l'attractivité économique d'un territoire (maintien d'entreprises, accueil de nouvelles entreprises, développement et promotion d'activités et de prestations touristiques). Dans le cas d'un paysage peu entretenu (déprise agricole) et peu réhabilité (friches industrielles), où domine une ambiance d'abandon, cette image sera affaiblie, à l'inverse un paysage « soigné » en terme d'intégration des équipements et des infrastructures, de maintien de la lisibilité des grandes structures paysagères, contribuera à l'améliorer.

A l'échelle de la CCRC, les zones à forts enjeux pour l'image de marque englobent les principales entrées du territoire, dont celle au niveau de Plancher-Bas qui marque également le passage du département de la Haute-Saône à celui du Territoire de Belfort, une porte d'entrée qui est d'autant plus importante à soigner et éventuellement à mieux marquer.

Les entrées attachées à la route N19 constituent les 2 autres entrées majeures sur le territoire. A l'Est depuis Châlonvillars, le site est privilégié pour une signalisation et une porte de bienvenue sur le territoire de la CCRC (mise en place d'un panneau Relais Informations Services (RIS)), la topographie et la portion de route « perchée » offrent effectivement un panorama remarquable à valoriser. A l'Ouest au niveau du croisement de « Grattery » (N19 avec D73), le passage entre le plateau des Mille Etangs et la CCRC pourrait être mieux signalé en profitant des espaces non bâtis en bordure de route, et notamment d'une aire de stationnement.

Dans la vallée du Rahin, les entrées de villages et des communes de plus grande taille sont difficilement identifiables du fait des conurbations.

Au contraire, dans les villages des autres unités la présence de coupures vertes (espaces agricoles ou forestiers) permet de découvrir de manière individualisée les communes et de se repérer aisément dans le territoire.

Le long des axes majeurs de traversée de la CCRC, les entrées de villages et de hameaux sont à préserver ou à requalifier. Les abords de zones artisanales peu soignées, les zones de dépôts et les remblais sont importants et méritent d'être traités en priorité.

Avec le passage de la 2x2 voies au Sud de Belverne et de la voie ferrée (axe TGV), une attention particulière doit également être accordée aux abords et aux paysages environnants.

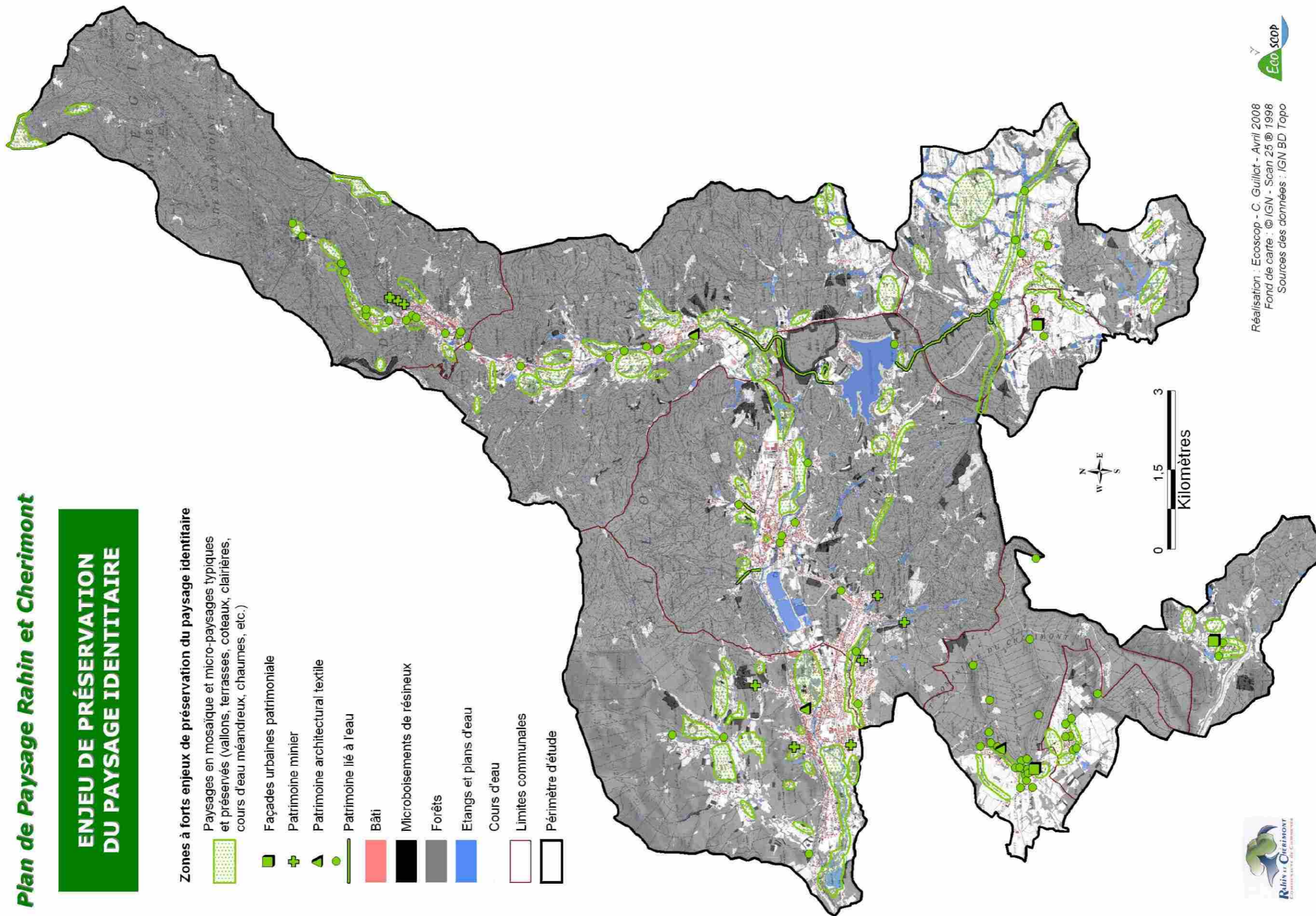
Plan de Paysage Rahin et Cherimont

**ENJEU DE PRÉSERVATION
DU PAYSAGE IDENTITAIRE**

Zones à forts enjeux de préservation du paysage identitaire

Paysages en mosaïque et micro-paysages typiques et préservés (vallons, terrasses, coteaux, clairières, cours d'eau méandreux, chaumes, etc.)

- Façades urbaines patrimoniales
- Patrimoine minier
- Patrimoine architectural textile
- Patrimoine lié à l'eau
- Bâti
- Microboisements de résineux
- Forêts
- Etangs et plans d'eau
- Cours d'eau
- Limites communales
- Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Avril 2008
Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998
Sources des données : IGN BD Topo



Plan de Paysage Rahin et Cherimont

ENJEU D'IMAGE DE MARQUE

Sites à forts enjeux pour l'image de marque de la CCRC

◆ Zones de dépôts, décharges, remblais, abords de bâtiments ou d'exploitations dégradés, carcasse de véhicules, points noirs paysagers

▲ Principales entrées du territoire

Principales traversées du territoire

Bâti

Microboisements de résineux

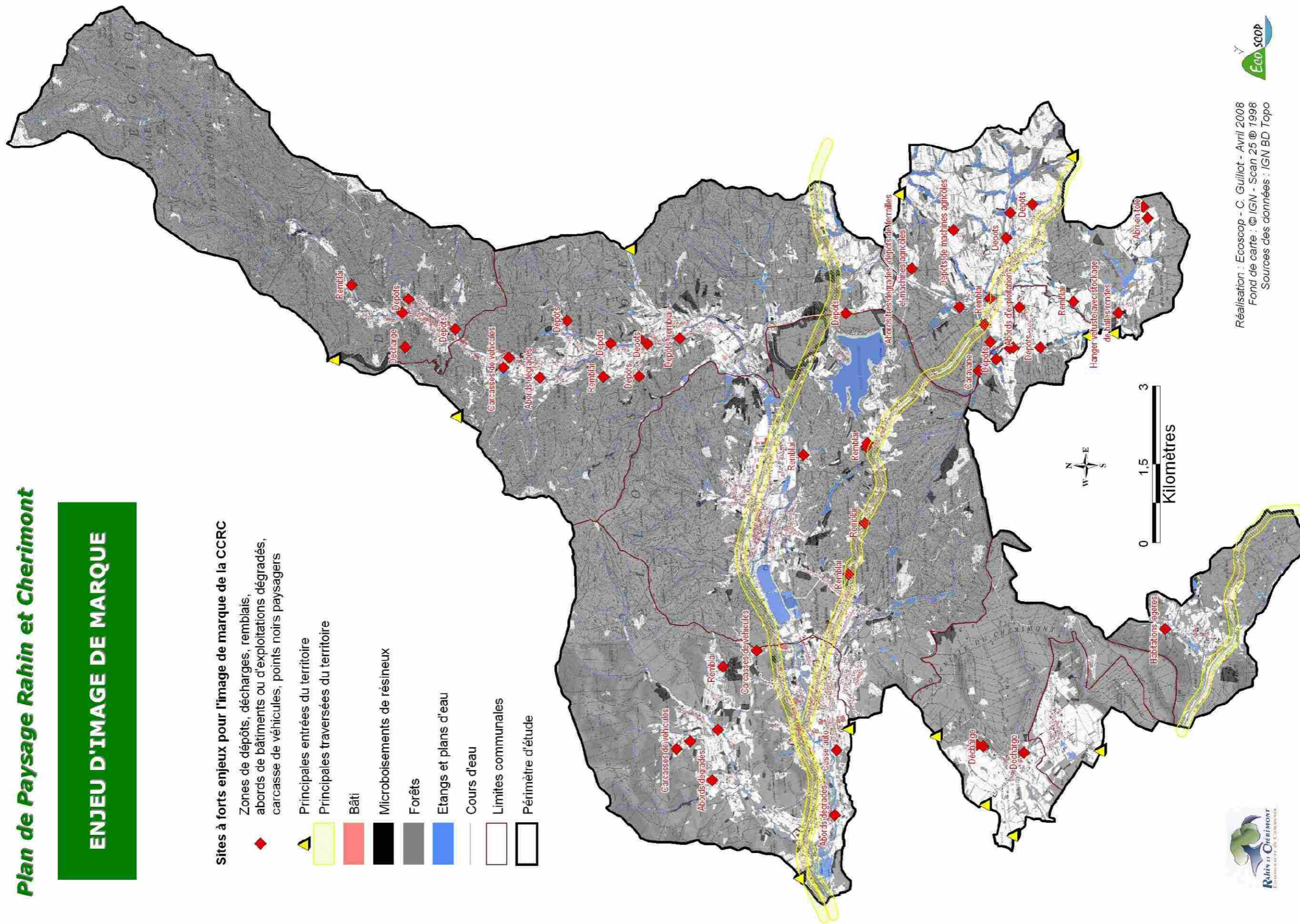
Forêts

Etangs et plans d'eau

Cours d'eau

Limites communales

Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Avril 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo



2.5.5. Zones à forts enjeux de valorisation, de découverte paysagère et touristique

Les paysages sont l'un des éléments majeurs du produit touristique effectivement consommé par les visiteurs.

Le paysage d'une région est en général la première raison de choix d'une destination qu'il s'agisse d'un moyen, court séjour ou d'une sortie dominicale. Il est donc indispensable de maintenir la qualité paysagère (le capital paysager) d'une région touristique, qui peut permettre, entre autres, une activité économique importante et diversifiée.

A l'échelle intercommunale, les attraits touristiques sont orientés vers la découverte de la nature et des paysages avec le réseau de sentiers, d'itinéraires touristiques et thématiques, les points de vue attenants, les sites naturels remarquables (cascades, tourbières, étangs, points de vue et panoramas en lisières de grands massifs forestiers renommés, chaumes du Ballon de Servance et de la Planche des Belles Filles, etc.), et vers la connaissance de l'histoire de la CC avec notamment les monuments culturels et culturel (chapelle de Ronchamp, Maison de la négritude et des droits de l'homme, etc.), le patrimoine bâti lié à l'eau (fontaines-lavoirs, moulins, scieries, ponts, industries textiles,...), le patrimoine minier (chevalements, terrils, etc.).

Les enjeux majeurs se situent donc bien au niveau de ces sites et de leurs abords. La qualité des aménagements à proximité, leur accessibilité, leur signalétique, les réelles possibilités de découverte, de loisirs, d'interprétation et de mise en réseau sont essentielles, et peuvent être améliorées au niveau de la CCRC.

L'enjeu repose également sur la mise en réseau des sites patrimoniaux et sur l'association de sites complémentaires à l'offre actuelle (Projet de gîte rural et de valorisation touristique sur le Mont Bermont par exemple), tout en améliorant la promotion et l'accessibilité à ces sites.

Enfin, l'aménagement des 2 grands sites de loisirs lié à l'eau (Bassin de Champagnay et Ballastières) doit dans ce contexte parfaitement s'inscrire dans la préservation et le respect de l'identité paysagère de la CCRC.

Le projet de classement de la Chapelle Notre-Dame-Du-Haut de Ronchamp au patrimoine mondial de l'UNESCO devrait permettre et contribuer à la mise en synergie de l'ensemble des sites identifiés dans le diagnostic.

2.5.6. Zones à forts enjeux de protection et de maintien des richesses naturelles

Les richesses naturelles de la CCRC (grands massifs boisés, cavités et mines, ruisseaux, zones humides et tourbières, étangs/bassins, chaumes) constituent également des éléments forts de son territoire et qui forgent son identité.

La reconnaissance et l'appropriation des habitants à ce territoire sont principalement faites par rapport à la présence de la forêt (massif de Saint-Antoine et forêt domaniale de

Chérimont), des cours d'eau et canaux (Rahin, Lizaine, etc.), des étangs et autres zones en eau (bassin de Champagnay, anciennes ballastières, etc.), et plus globalement des paysages vosgiens où se « marient » versants boisés et ouvertures agricoles et paysagères sur certains sommets.

Pour les visiteurs de passage ou de court séjour (gîtes et résidences secondaires), la découverte de ce patrimoine naturel, de son caractère encore préservé et peu perturbé par l'homme pour des sites emblématiques comme le Ballon de Servance, de la présence omniprésente de l'eau (eau vive et eau « close ») fait partie des « produits » recherchés.

Et même si ce patrimoine naturel est concentré dans le Nord du territoire en terme de patrimonialité (rareté et forte sensibilité), les autres milieux de la CCRC forment un maillage relativement homogène à préserver et à valoriser en tant que trame verte locale. Cette dernière se base essentiellement sur des noyaux forestiers, des zones prairiales et en eau qui dans l'état actuel restent particulièrement vulnérables face aux pressions urbaines et agricoles (retournement de prairies, remblaiement de zones humides, artificialisation des étangs et de leurs abords, etc.). Leur état fonctionnel et les connexions entre ces différents milieux est à parfaire dans le cadre d'un fonctionnement écologique satisfaisant (maintien des surfaces existantes et renaturation des espaces dégradés).

Dans la vallée du Rahin, le maintien d'une dynamique fluviale avec un cours d'eau encore méandreux et divagant par endroits, et auquel est associée une végétation originale, typique des lieux inondés (forêts humides de bois tendre, mégaphorbiaies, prairies inondables) et d'une faune riche et diversifiée (notamment les oiseaux) présente un atout pour la CCRC. Le maintien d'un bon état physique et biologique du cours d'eau constitue un enjeu majeur pour la biodiversité locale, la qualité de la ressource en eau et l'attractivité touristique du secteur (valorisation par la renaturation des passages en milieu urbain, des points de contact avec le réseau routier, etc.)

Sur les contreforts du Massif de Servance, les richesses naturelles sont liées au ballon de Servance (landes, marais, forêts), ainsi qu'aux milieux ouverts et forestiers de la vallée du Rahin. La préservation de certaines espèces animales et floristiques est directement liée aux modes de gestion agricole et forestière, l'absence d'entretien de certains milieux par une charge animale ou par l'homme peut avoir des incidences sur la biodiversité locale.











Enfin, il est de la responsabilité de tout gestionnaire et usager de ce territoire de préserver ce patrimoine naturel et la biodiversité qui y est associée dans le cadre d'un développement durable et en harmonie avec les différentes politiques engagées au niveau départemental, régional, national et européen notamment vis-à-vis du maintien des zones humides, de la qualité des eaux (superficielles et souterraines), et de la préservation des sites Natura 2000.

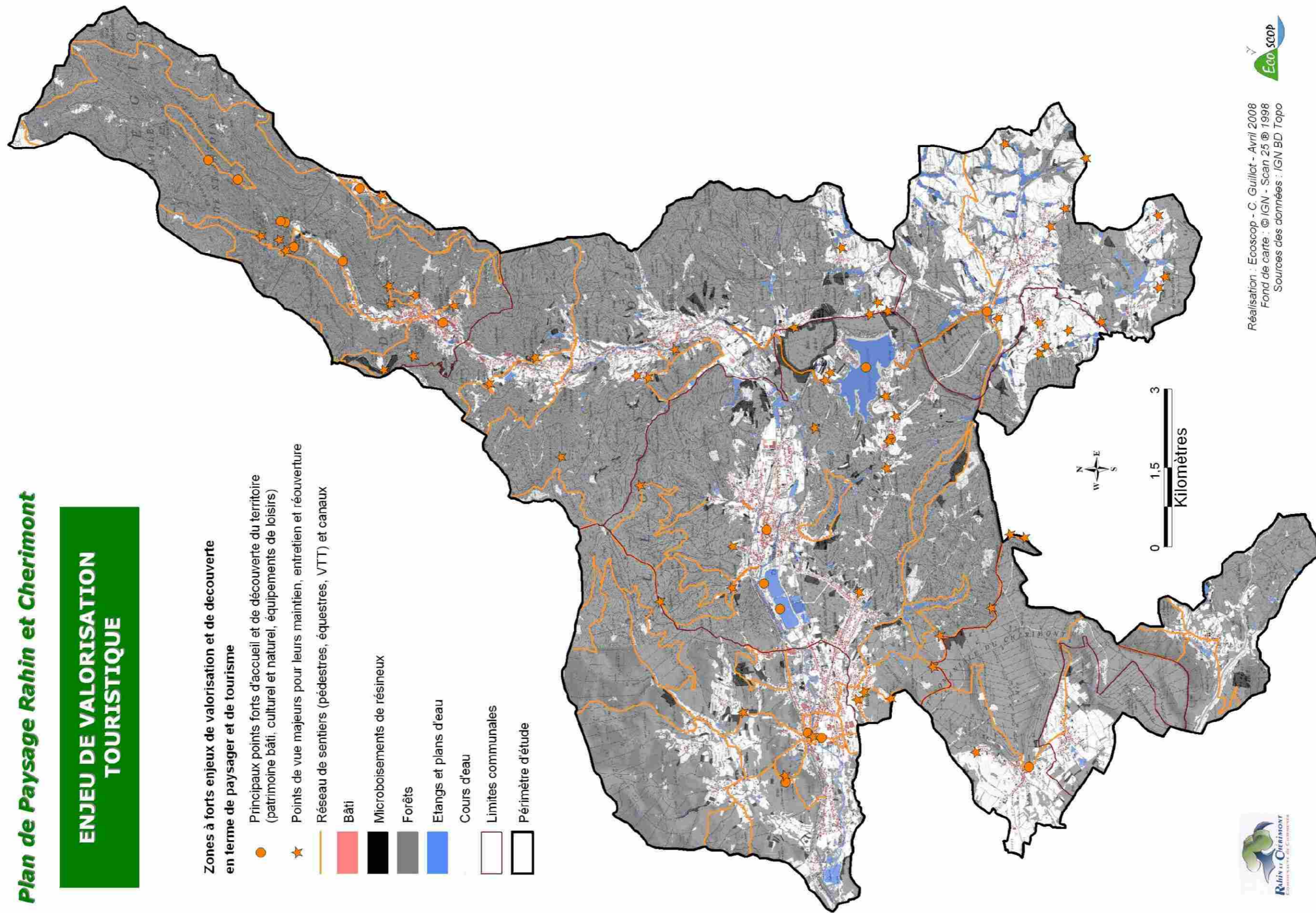
Le maintien de la biodiversité c'est aussi, le maintien d'un patrimoine utile, indispensable et économiquement plus rentable pour les générations futures. A titre d'exemple, la préservation de prairies inondables dans le fond de vallée du Rahin, c'est limiter préventivement et naturellement les risques d'inondation des zones bâties de la CC et des territoires situés à aval, c'est aussi la protection du patrimoine « sol » pour l'activité agricole.

Plan de Paysage Rahin et Cherimont

ENJEU DE VALORISATION TOURISTIQUE

Zones à forts enjeux de valorisation et de découverte en terme de paysager et de tourisme

-  Principaux points forts d'accueil et de découverte du territoire (patrimoine bâti, culturel et naturel, équipements de loisirs)
-  Points de vue majeurs pour leurs maintien, entretien et réouverture
-  Réseau de sentiers (pédestres, équestres, VTT) et canaux
-  Bâti
-  Microboisements de résineux
-  Forêts
-  Etangs et plans d'eau
-  Cours d'eau
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Avril 2008
 Fond de carte : © IGN - Scan 25 © 1998
 Sources des données : IGN BD Topo



Plan de Paysage Rahin et Cherimont

**ENJEU DE PROTECTION
DES RICHESSES NATURELLES**

Zones à fort enjeux de préservation et de maintien des richesses naturelles

Ballon de Servance, Forêt de Saint-Antoine, mines, ruisseaux, vallées et affluents

Espaces en eau et zones humides remarquables

Bâti

Microboisements de résineux

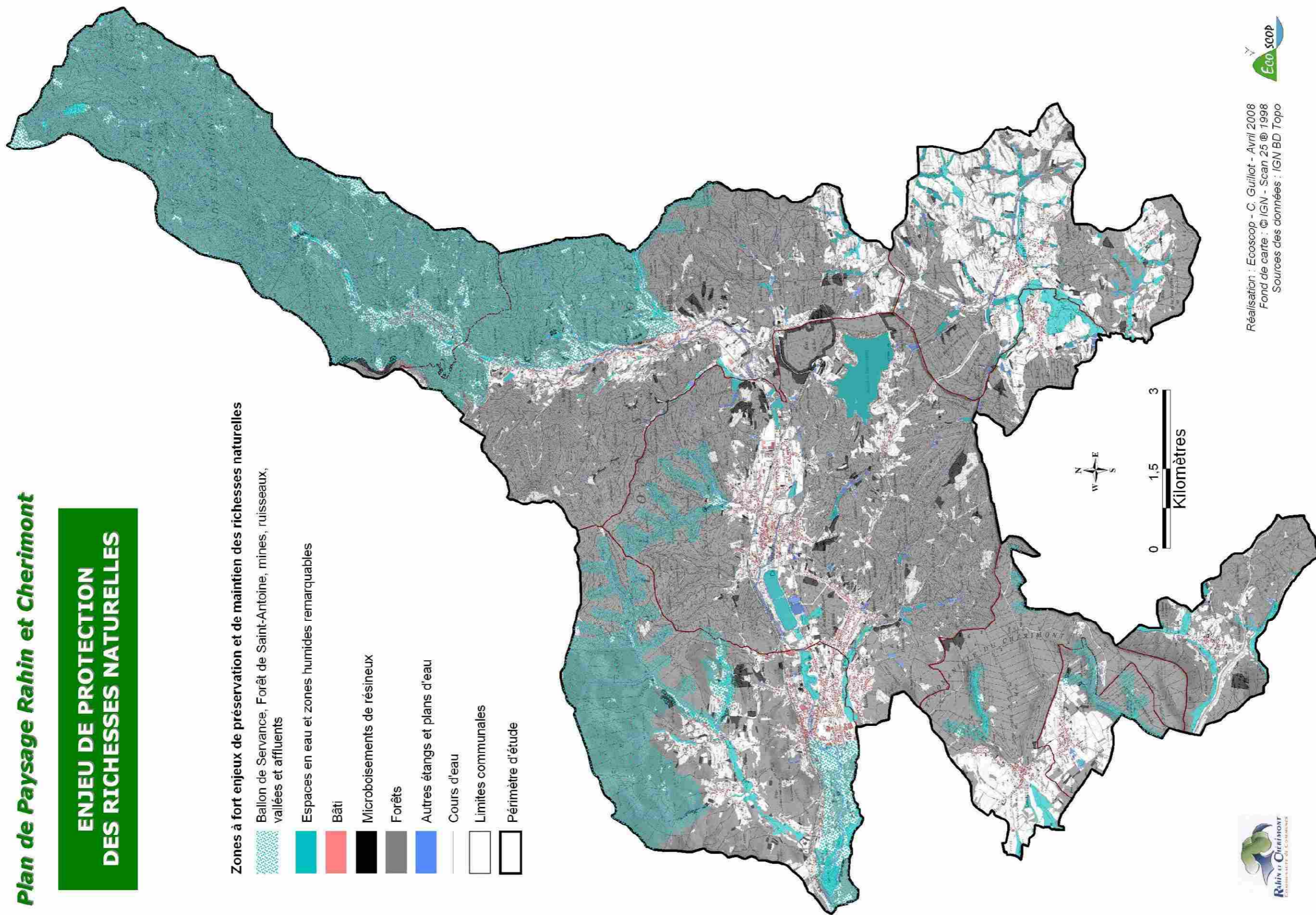
Forêts

Autres étangs et plans d'eau

Cours d'eau

Limites communales

Périmètre d'étude



Réalisation : Ecoscop - C. Guillot - Avril 2008
Fond de carte : © IGN - Scan 25 @ 1998
Sources des données : IGN BD Topo

